



MALI

Demande d'un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit — Rapport des services du FMI, Annexe d'information, Déclaration des services du FMI, Communiqué de presse sur l'approbation par le Conseil d'administration et Déclaration de l'administrateur pour le Mali

Dans le cadre de la demande en 2013 d'un accord triennal avec le Mali au titre de la facilité élargie de crédit, les documents ci-après ont été publiés et figurent dans le présent dossier :

- Un **Rapport des services du FMI** pour la demande en 2013 d'un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit, rédigé par une équipe des services du FMI au terme des entretiens avec les autorités maliennes sur l'évolution et la politique économiques qui ont pris fin le 12 octobre 2013. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 3 décembre 2013. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne correspondent pas nécessairement aux points de vue du Conseil d'administration du FMI.
- Une **déclaration du représentant des services du FMI** qui actualise les informations relatives aux évolutions récentes.
- Une **annexe d'information** rédigée par le FMI en consultation avec la Banque mondiale.
- Une **analyse de viabilité de la dette** rédigée par les services du FMI et de la Banque mondiale.
- Un **communiqué de presse** sur l'approbation de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour le Mali.

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément.

Lettre d'intention adressée par les autorités maliennes au FMI*

Mémoire de politiques économiques et financières des autorités maliennes*

Protocole d'accord technique*

La politique régissant la publication des rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations sensibles pour les marchés.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

Fonds monétaire international • Services de Publications •

700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431

Téléphone : +1 202 623 7430 • Télécopie : +1 202 623 7201 •

Adresse électronique : publications@imf.org • Internet : <http://www.imf.org>

Prix unitaire : 18 dollars

**Fonds monétaire international
Washington**



MALI

DEMANDE D'UN ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT

3 décembre 2013

Contexte : Le Mali sort de la pire crise sécuritaire et politique de son histoire récente. Les progrès accomplis jusqu'à présent dans la normalisation politique sont encourageants : une élection présidentielle qui fut un succès, la formation du nouveau gouvernement et les élections législatives ont démontré l'attachement du pays à sa tradition démocratique. L'économie se porte mieux tandis que l'aide des bailleurs de fond et la confiance des entreprises se rétablissent progressivement. Mais la tâche à accomplir reste gigantesque. Sur le front politique, les autorités doivent consolider la paix et favoriser une réconciliation nationale après les événements traumatisants de 2012. Au même moment, elles s'efforcent de soutenir la reprise économique qui se fait jour, de préserver la stabilité macroéconomique et financière, et de relancer le programme de réformes économiques.

Demande d'un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) : Les autorités sollicitent l'aide du FMI dans le cadre d'un accord appuyé par la FEC pour un montant équivalant à 30 millions de DTS (environ 32 % de la quote-part) à l'appui de leur programme à moyen terme visant à réduire la vulnérabilité de la balance des paiements et à établir les fondements d'une croissance plus vigoureuse et mieux partagée. Les réformes portent principalement sur la politique fiscale et l'administration des recettes, la gestion des finances publiques et l'amélioration du climat des affaires.

Principales recommandations :

- **Mettre en œuvre un cadre budgétaire efficace en 2014.** Veiller à ce que l'aide des bailleurs de fonds soit bien affectée aux dépenses prioritaires. Pour favoriser la reprise économique, apurer les arriérés intérieurs existants et réduire au minimum le recours à l'emprunt intérieur. Faire en sorte que les emprunts extérieurs restent compatibles avec la viabilité de la dette.
- **Intensifier les réformes de la gestion des finances publiques.** Accroître les recettes fiscales de 0,5 % du PIB par an en veillant au respect des obligations fiscales, en élargissant l'assiette de l'impôt et en simplifiant l'administration fiscale ; renforcer la gestion de trésorerie et le contrôle interne afin d'éviter l'apparition de nouveaux arriérés.
- **Accélérer les réformes visant à améliorer le climat des affaires.** S'attaquer aux problèmes de gouvernance ; consolider la stabilité du secteur financier et promouvoir son développement ; et réformer la tarification des prix de l'électricité et des produits pétroliers afin de protéger le budget de l'État et de rétablir la situation financière de la compagnie d'électricité.

Approuvé par
Roger Nord et
Peter Allum

L'équipe des services du FMI, qui a séjourné à Bamako du 23 septembre au 4 octobre 2013 et a poursuivi les entretiens sur le programme à Washington du 10 au 12 octobre 2013, se composait de MM. Christian Jozs (chef de l'équipe), Milan Cuc, Mamadou Barry et Ermal Hitaj (tous du Département Afrique), Salvatore Dell'Erba (du Département des finances publiques), Anton Op de Beke (représentant résident) et Bakary Traore (économiste local). Les services du FMI ont rencontré le Premier Ministre, le Ministre de l'économie et des finances, le Ministre du plan, le Ministre de l'énergie et de l'eau, le Ministre délégué du budget, le Ministre délégué de la promotion de l'investissement, le Directeur national de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), ainsi que des représentants de l'Assemblée Nationale, du secteur privé financier et non financier, des syndicats, de la société civile et de la communauté des bailleurs de fonds. M. Oumar Diakite (du Bureau de l'administrateur) a participé aux entretiens.

CONTENU

CONTEXTE, EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES	4
DE LA REPRISE A UNE CROISSANCE VIGOUREUSE ET PARTAGEE	8
A. Contribuer à la stabilité macroéconomique en menant une politique budgétaire prudente qui cadre avec la stratégie pour la croissance et pour la réduction de la pauvreté	9
B. Amélioration de la gestion des finances publiques	12
C. Améliorer le climat des affaires pour promouvoir le développement du secteur privé	17
MODALITÉS DU PROGRAMME ET RISQUES	18
FIGURES	
1. Évolution macroéconomique, 2009–16	5
2. Principales contraintes à la pratique des affaires, 2013	17
TABLEAUX	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2011–16	21
2. Comptes nationaux, 2011–16	22
3. Opérations financières consolidées de l'administration centrale, 2011–16 (en milliards de FCFA)	23
4. Opérations financières consolidées de l'administration centrale, 2013 (en milliards de FCFA)	24
5. Opérations financières consolidées de l'administration centrale, 2011–16 (en pourcentage du PIB)	25

6. Opérations de l'administration centrale, classification MSFP 2001, 2011–16	26
7. Balance des paiements, 2011–16	27
8. Situation monétaire, 2011–16	28
9. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2008–13	29
10. Calendrier proposé des décaissements pour l'accord FEC proposé, 2013–16	30
11. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2013–22	31
12. Objectifs du millénaire pour le développement, 1990–2011	32

APPENDICE

I. Lettre d'Intention	33
I. Memorandum on Economic and Financial Policies	35
II. Technical Memorandum of Understanding	62

CONTEXTE, EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES

1. Le Mali sort de la pire crise sécuritaire et politique de son histoire récente. En 2012, des insurgés ont pris le contrôle du nord du pays, et l'ensemble du pays en a subi les conséquences : un demi-million de personnes ont été déplacées, un coup d'État militaire a déstabilisé la situation politique intérieure et l'économie a souffert. La situation sécuritaire s'est améliorée au milieu de 2013 à la suite de l'intervention militaire dirigée par la France, qui a permis de démanteler les bases des insurgés et de reprendre le contrôle des villes du nord du pays. L'arrivée récente d'une force de sécurité des Nations Unies (MINUSMA) aide le gouvernement à rétablir l'ordre public dans le nord du pays. La normalisation politique se poursuit rapidement : une élection présidentielle s'est déroulée en juillet et en août 2013, avec un taux de participation record. Peu après, le nouveau Président a nommé un gouvernement. Des élections législatives sont prévues en novembre-décembre. Une aide financière internationale a été mobilisée avec succès : lors de la conférence internationale qui s'est déroulée à Bruxelles en mai 2013, les bailleurs de fonds ont promis une aide financière de 3,25 milliards d'euros (4,4 milliards de dollars).

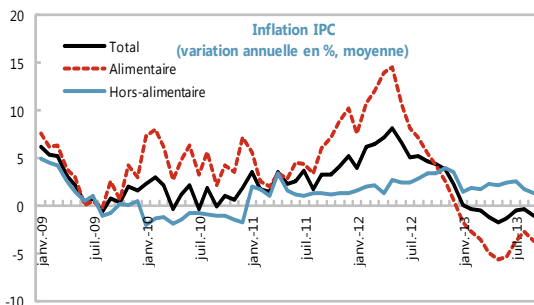
2. L'économie se redresse et les tensions inflationnistes se sont atténuées (graphique 1, tableau 1 du texte et tableaux 1-2). Après une baisse du PIB de 0,4 % en 2012, l'économie malienne se porte mieux. L'amélioration de la situation sécuritaire et la reprise de l'aide des bailleurs de fonds ont contribué à ranimer la confiance des entreprises. L'activité se redresse dans les secteurs des services les plus touchés par la crise (commerce, hôtels et restaurants). Une pluviométrie favorable a fait augmenter la production agricole. L'inflation moyenne est tombée de 5,3 % en 2012 à -0,1 % en octobre 2013, du fait de la baisse des prix des produits alimentaires après la bonne récolte.

3. Le déficit des transactions extérieures courantes s'est creusé (tableau 7). Il devrait atteindre 7 % du PIB en 2013. Cela s'explique par une détérioration de la balance commerciale : les exportations sont freinées par la baisse des cours internationaux de l'or et une légère diminution de la production d'or après la fermeture d'une mine ; par ailleurs, les importations ont recommencé à augmenter à mesure que la reprise prend de l'ampleur. Cette augmentation du déficit de la balance commerciale est atténuée par la vigueur des envois de fonds et des entrées de transferts officiels. Comme le solde du compte financier s'est amélioré grâce à la reprise de l'aide, la balance des paiements globale a affiché un léger excédent au milieu de 2013.

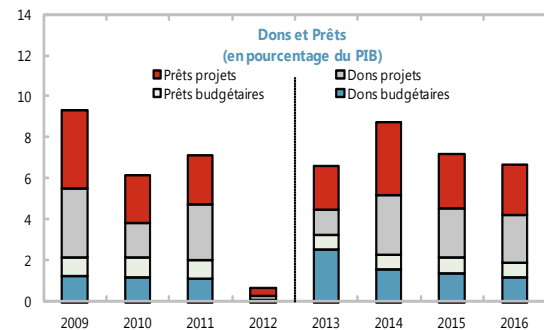
4. Le secteur bancaire montre des signes de tensions (tableaux 8-9). Après s'être détériorés en 2012, les indicateurs de stabilité du secteur financier se sont plus ou moins stabilisés au premier semestre de 2013. Le secteur bancaire est resté bien capitalisé depuis que les exigences minimales de fonds propres ont été doublées en 2010 dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), dont le Mali fait partie. Cependant, les prêts improductifs ont augmenté à cause de la crise en 2012 pour atteindre 21,5 %, dont seulement 64 % ont été provisionnés. Les banques ont tiré parti de la politique de plus en plus accommodante de la BCEAO, en utilisant les mécanismes de crédit de la banque centrale pour renforcer leur propre position de liquidités. Grâce à une politique budgétaire restrictive, l'État a réduit son financement bancaire net en 2013, ce qui a permis aux banques de prêter davantage au secteur privé : le crédit à l'économie a progressé de 7,4 % sur la période de 12 mois qui a pris fin en septembre.

Graphique 1. Mali: Evolution macroéconomique, 2009-16

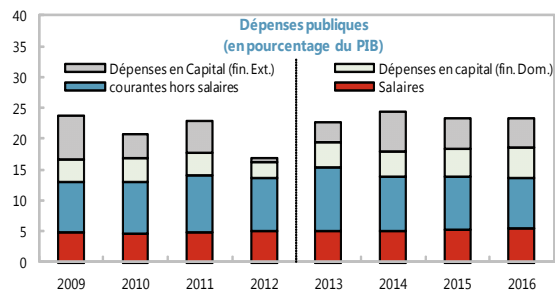
En 2012, l'inflation a augmenté, tirée par les prix des produits alimentaires suite à la mauvaise récolte de 2011. En 2013, l'inflation a baissé suite à la bonne récolte de 2012.



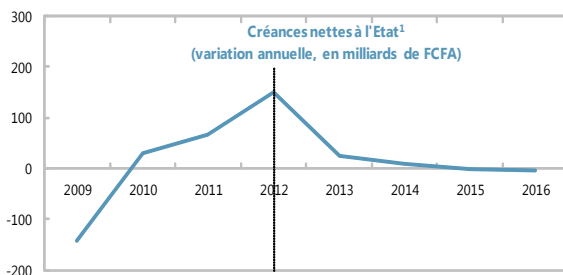
La plupart des bailleurs avaient suspendu leur aide après le coup d'Etat de mars 2012. Après des élections présidentielles réussies, l'aide a repris.



En 2012, les dépenses publiques en capital ont baissées, toutefois, à partir de 2013, elles devraient augmenter en ligne avec l'aide extérieure.



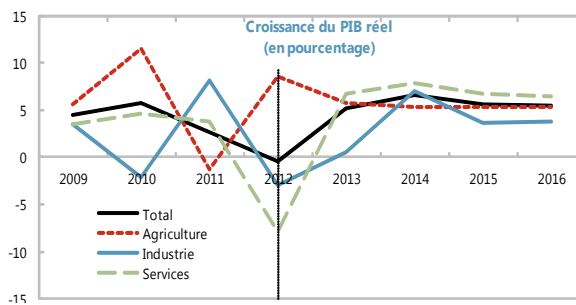
Les pressions financières ont conduit à des prélèvements sur les dépôts du gouvernement en 2012 qui devraient diminuer en 2013.



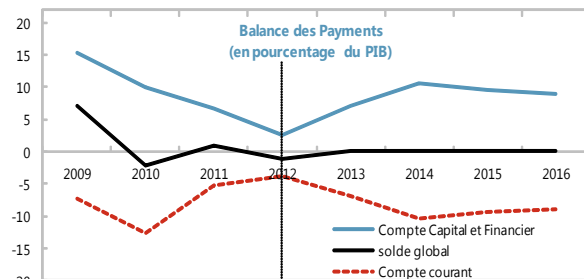
¹Crédit à l'Etat net des dépôts de l'Etat.

Sources: Autorités maliennes et estimations des services du FMI.

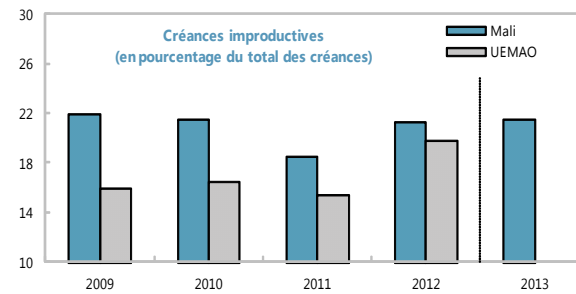
En 2012, les bonnes récoltes et production d'or ont atténué l'impact de la crise sécuritaire sur la production. En 2013, les secteurs agricoles et des services contribuent à la reprise.



En 2012, le déficit du compte courant a été réduit de moitié du fait de la contraction des activités. En 2013 et les années d'après, le déficit du compte courant augmente à mesure que la reprise se raffermisse et que l'aide reprenne.



La récession de 2012 a conduit à une augmentation des créances improductives, qui dépassent la moyenne de l'UEMOA.



Le manque de liquidité et le ralentissement de l'économie en 2012 ont conduit à une baisse de la croissance du crédit à l'économie avant de rebondir en 2013.

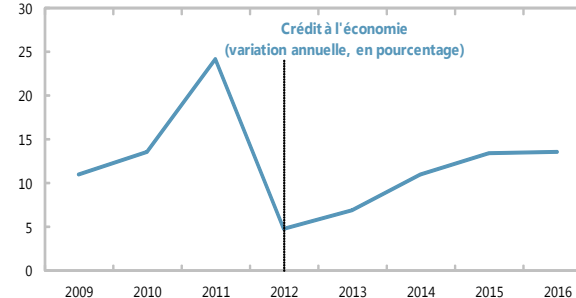


Tableau 1 du Texte. Mali: principaux indicateurs économique 2011–15

	2011	2012	2013		2014	2015	2016
			Est.	Prog. ¹	Rev. prog.	Prog.	Proj.
(in percent of GDP, unless otherwise indicated)							
Croissance du PIB réel	2.7	-0.4	4.8	5.1	6.6	5.5	5.5
hausse des prix à la consommation (moyenne)	3.1	5.3	2.9	0.3	2.0	2.0	2.0
Recettes	17.2	17.2	18.0	17.8	18.1	18.7	19.2
<i>dont</i> : recettes fiscales	14.6	14.3	15.2	15.1	15.6	16.1	16.6
Dons	3.8	0.2	3.2	3.9	4.5	3.8	3.5
Dépenses totales et prêts nets (base ordonancement)	24.8	18.8	24.0	24.4	25.9	25.1	25.1
Solde global (caisse)	-3.8	-1.2	-3.3	-3.2	-3.9	-2.5	-2.4
Solde budgétaire de base ²	-1.1	-0.7	-0.4	-0.3	0.5	0.0	0.0
Dettes publiques totales	29.1	30.1	28.5	29.8	30.8	30.9	30.8
Solde des Transactions courantes (y compris les transferts officiels)	-6.1	-3.6	-8.7	-7.0	-10.4	-9.5	-8.9
Balance globale des paiements	0.0	-0.9	-2.2	0.0	0.1	0.1	0.1

Sources: Les autorités maliennes et les estimations et prévisions des services du FMI.

¹ Rapport des services du FMI No. 13/168: Mali — Consultations au titre de l'Article IV et décaissement au titre de la facilité rapide de crédit.

² Défini à la note de bas de page 3 du tableau 3.

5. Les autorités ont obtenu des résultats satisfaisants dans le cadre de la politique économique appuyée par deux décaissements au titre de la facilité de crédit rapide (FCR) du FMI (MPEF, tableaux 1 et 2, et paragraphes 6 et 8). Les résultats budgétaires à fin juin ont été conformes aux objectifs indicatifs de la FCR (tableau 4). Les recettes fiscales à fin juin correspondaient à l'objectif fixé, et le financement de l'État par les banques et les marchés était sensiblement inférieur au plafond fixé (d'environ 1,2 % du PIB), du fait que les dépenses ont été plus lentes que prévu dans le programme. L'État a réussi à lever 89 milliards de francs CFA (180 millions de dollars) en émettant des bons du Trésor au premier semestre, soit un montant suffisant pour couvrir les bons du Trésor arrivant à échéance. Il s'est acquitté de toutes ses obligations au titre du service de la dette extérieure, à l'exception d'un montant de 1,7 milliard de francs CFA (3,4 millions de dollars) dû en juin à un créancier non membre du Club de Paris. Il a réglé la plupart des arriérés extérieurs, dont l'encours a été ramené de 27 milliards de francs CFA (54 millions de dollars) fin 2012 à 8,5 milliards de francs CFA (17 millions de dollars). Les arriérés qui subsistent correspondent à des obligations au titre du service de la dette envers le créancier non membre du Club de Paris susmentionné, que les autorités maliennes ont cherché en vain à contacter à plusieurs reprises afin de négocier un rééchelonnement. Les autorités ont placé les fonds correspondant au montant de ces obligations sur un compte séquestre à la banque centrale et continueront de le faire jusqu'à ce qu'un accord soit trouvé avec le créancier en question. Par ailleurs, l'État a commencé à régler les arriérés intérieurs, dont le montant atteignait 30 milliards de francs CFA (60 millions de dollars) fin 2012. Quatre des six repères structurels ont été atteints. L'examen par le Conseil des ministres des propositions visant à combler l'écart entre les coûts et les prix dans le secteur de l'électricité a été reporté à février 2014. L'audit des arriérés intérieurs en 2012 a été remis à fin 2013.

6. Grâce au retour de l'aide des bailleurs de fonds, les perspectives économiques s'améliorent (graphique 1, tableau du texte 1, encadré 1 et tableaux 1-8). Les perspectives pour le reste de l'année 2013 et pour 2014 sont généralement favorables. La reprise qui voit le jour devrait

s'affermir à mesure que l'aide des bailleurs de fond s'accumule et que le crédit à l'économie augmente. Selon les projections, le PIB réel devrait progresser de 5,1 % en 2013 et de 6,6 % en 2014, grâce au rebond de la production agricole, à l'établissement d'un troisième opérateur de téléphonie mobile, au redressement du secteur des services et au redémarrage des projets de construction. Après 2014, la croissance devrait se situer dans une fourchette allant de 5 à 6 %. L'inflation moyenne devrait rester proche de zéro en 2013 et atteindre 2 % en 2014, au-dessous du plafond de 3 % de l'Union Économique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA).

7. Ces perspectives généralement positives sont exposées à plusieurs risques. La production agricole est vulnérable à des conditions climatiques défavorables. Comme les exportations sont fortement concentrées sur l'or (70 % du total) et le coton (15 % du total), les recettes d'exportation dépendent dans une large mesure des cours volatils de l'or et du coton sur les marchés internationaux. La situation sécuritaire au Mali et dans la région demeure fragile en dépit des progrès récents. Tout revers dans la consolidation de la paix et la réconciliation nationale pourrait affaiblir la confiance des consommateurs, des investisseurs et des bailleurs de fonds, et faire dérailler la reprise naissante. Par contre, le Mali n'est pas fort exposé aux risques de la zone euro, car ses exportations sont inélastiques par rapport à la croissance des partenaires commerciaux traditionnels. Le désendettement en cours des banques européennes ne touche pas directement le secteur bancaire, qui est surtout financé par des dépôts locaux.

Encadré 1. Aide internationale en faveur du Mali

Le 15 mai, la *Conférence des bailleurs de fonds pour le développement du Mali* s'est déroulée à Bruxelles. Cette conférence, organisée par l'Union européenne et la France, a réuni 80 pays et 28 organisations internationales, dont le FMI et la Banque mondiale. Les bailleurs de fonds se sont engagés à fournir 3,25 milliards d'euros (4,4 milliards de dollars) pour financer le Plan pour la relance durable du Mali en 2013-14 (PRED) que le Conseil d'administration a examiné le 29 avril (paragraphe 11). Environ 85 % du montant total devraient aller à l'État (voir tableau), le solde allant aux bénéficiaires ultimes et à des organisations non gouvernementales.

Depuis lors, la composition et le calendrier de décaissement de l'aide promise ont été précisés. Le cadre macroéconomique du programme reflète les informations fournies par les autorités et le Secrétariat à l'harmonisation de l'aide (SHA) — une cellule de coordination des bailleurs de fonds — en ce qui concerne l'aide budgétaire et le financement de projets. Les décaissements des bailleurs de fonds devraient culminer en 2014-15, atteignant en moyenne 8 % du PIB par an, soit environ 1-1½ point de pourcentage de plus qu'avant la crise.

Mali : Aide financière officielle, 2013-16 (Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)					
	2013	2014	2015	2016	Total cumulé
Total	381	539	475	476	1 872
Dons	223	276	251	249	999
Budget	144	152	153	151	600
Projets	69	121	98	98	386
Prêts	159	264	224	227	873
Budget	40	45	49	52	186
Projets	119	219	185	185	707
(Millions de dollars)					
Total	762	1 079	950	952	3 743
Dons	445	552	503	497	1 997
Prêts	317	527	447	455	1 746
(En pourcentage du PIB)					
Total	6,8	8,8	7,2	6,7	...
Dons	3,9	4,5	3,8	3,5	...
Prêts	2,8	4,3	3,4	3,2	...

Source : autorités maliennes.

DE LA REPRISE A UNE CROISSANCE VIGoureuse ET PARTAGÉE

8. Le Mali est confronté aujourd'hui à un double défi : faire face à l'héritage du passé récent et relancer le programme de réformes structurelles interrompu par la crise sécuritaire et politique. Pour relever le premier défi, il convient de faire avancer la réconciliation entre le sud et le nord du pays, d'améliorer la gouvernance et de consolider la reprise naissante. Le deuxième défi revient à renforcer les fondements d'une croissance robuste qui fera reculer la pauvreté, tout en assurant la stabilité macroéconomique. L'aide considérable qui est attendue de la part des bailleurs de fonds devrait atténuer les pressions budgétaires à court terme. Cependant, pour maintenir l'augmentation de l'investissement et des dépenses de lutte contre la pauvreté à moyen terme, il faudra mobiliser davantage de recettes publiques et améliorer l'efficacité des dépenses existantes. À moyen terme, pour s'attaquer avec succès aux problèmes prolongés de balance des paiements (déficits élevés des transactions extérieures courantes, graphique 1) sur fond de baisse de la

production d'or, le Mali aura besoin d'un secteur privé sain, compétitif et diversifié. Il devient donc prioritaire d'améliorer le climat des affaires.

9. Dans ce contexte, l'accord FEC qui est proposé préconise des mesures qui : i) préservent la stabilité macroéconomique, tout en affectant suffisamment de ressources aux dépenses de lutte contre la pauvreté et aux autres dépenses prioritaires, y compris dans le nord du pays, ii) accroissent les recettes publiques, iii) renforcent la gestion des finances publiques et iv) améliorent le climat des affaires, notamment en luttant contre la corruption. Comme la reprise faisant suite à la récente crise politique et sécuritaire en est à ses débuts, les réformes s'accéléreront progressivement sur la durée du programme. La phase initiale, jusqu'au milieu de 2014, met l'accent sur le renforcement des capacités institutionnelles et l'établissement de stratégies face aux questions les plus urgentes. Des mesures concrètes seront adoptées dans ces domaines lors des phases suivantes du programme. Ces mesures seront précisées lors de la première revue de l'accord, ainsi que lors des revues ultérieures.

A. Contribuer à la stabilité macroéconomique en menant une politique budgétaire prudente qui cadre avec la stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté

10. La discipline budgétaire restera essentielle pour assurer la stabilité macroéconomique (MPEF, paragraphe 14). Dans le cadre du programme, les autorités maintiendront leur solde de base proche de 0 — un critère de convergence de l'UEMOA — et un solde global compatible avec la viabilité de la dette publique¹. Cette politique a permis de préserver la stabilité macroéconomique même pendant des périodes difficiles et d'éviter l'évincement du secteur privé. Bien qu'une augmentation modeste de l'aide soit prévue à court terme, le programme pourrait s'accommoder temporairement d'un déficit budgétaire global plus élevé, à condition que le cadre à moyen terme soit compatible avec la viabilité de la dette et les capacités d'absorption du Mali.

11. Les dépenses publiques contribueront à la réconciliation nationale, à la croissance et à la réduction de la pauvreté (encadré 2 et MPEF, paragraphe 15). Les crédits budgétaires cadreront avec la stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté (DSCR) et le Plan pour la relance durable (PRED). À cette fin, les autorités sont déterminées à maintenir les dépenses sociales (santé, éducation et développement social) au-dessus d'un certain plancher (objectif indicatif proposé ; MPEF, tableau 3).

¹ Le solde budgétaire de base est égal à la différence entre la somme des recettes et des dépenses qui sont sous le contrôle direct des autorités, c'est-à-dire les recettes (y compris les ressources au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés) plus les dons pour le soutien budgétaire général, moins les dépenses courantes, les dépenses d'équipement financées sur ressources intérieures et les prêts nets.

Encadré 2. Mali : Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSCR) et Plan pour la relance durable (PRED)

Le CSCR pour 2012-17, adopté en décembre 2011, et le PRED pour 2013-14, adopté en avril 2013, serviront de référence pour la politique économique et financière en 2014-16.¹

Le CSCR a pour objectif de faire du Mali un pays émergent et une puissance agropastorale. Il repose sur cinq piliers : i) renforcer la paix et la sécurité, ii) accroître la stabilité macroéconomique, iii) promouvoir une croissance plus forte, durable et favorable aux pauvres, qui crée des emplois et accroît les revenus, iv) consolider les bases du développement à long terme et faciliter un accès équitable à des services sociaux de qualité et v) améliorer les institutions et la gouvernance.

Le PRED comprend des programmes relatifs à la remise en état immédiate des infrastructures, à la réconciliation, à la sécurité, aux élections et à la gestion du retour de l'administration, ainsi que des réfugiés et des populations déplacées dans les régions du nord.

¹ Pour des informations supplémentaires, voir le [Rapport du FMI 13/111 — Mali : Cadre de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté](#) et le [Rapport du FMI 13/112 — Mali : Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté — Note consultative conjointe](#).

12. Le programme budgétaire 2014 préserve la stabilité macroéconomique et contribue à la reprise (tableau du texte 2 ; MPEF, paragraphes 16-17). Il s'appuie sur des hypothèses macroéconomiques et des projections de recettes réalistes, et inclut l'aide financière promise par les bailleurs de fonds jusqu'à présent. Il vise une augmentation des recettes fiscales de 0,5 % du PIB (à 15,6 % du PIB) grâce à l'exécution résolue de réformes de la politique et de l'administration fiscales (paragraphes 19-26). L'augmentation de l'aide et des recettes fiscales permettra de porter les dépenses à un niveau record (25,9 % du PIB), ce qui viendra à point nommé pour favoriser la reprise. Le programme budgétaire contribuera aussi à la reprise en réglant le solde des arriérés intérieurs recensés et en limitant le recours au financement par les banques et les marchés. Il vise un déficit budgétaire global modéré (3,9 % du PIB) qui est compatible avec la viabilité de la dette (paragraphe 19).²

² Il inclut davantage de dépenses d'équipement financées sur ressources extérieures (2,5 % du PIB) que la loi de finances présentée au Parlement en octobre, car il inclut non seulement les prêts projets et les dons qui étaient déjà signés au moment de l'établissement du budget, mais aussi ceux qui seront signés dans les mois à venir à la lumière des contributions annoncées par les donateurs lors de la conférence de Bruxelles. Le gouvernement soumettra une loi de finances rectificative au Parlement d'ici mai 2014 pour accroître les dépenses en capital financées sur ressources extérieures à la lumière des accords signés à cette période.

Tableau 2 du texte. Mali : Opérations financières consolidées de l'administration centrale, 2011-14

	2011	2012	2013		2014	
	Est.	Est.	Prog. ¹	Prog. rév.	Budget	Prog.
	(En pourcentage du PIB)					
Recettes totales et dons	21,1	17,5	21,2	21,7	21,4	22,5
Recettes fiscales	14,6	14,3	15,2	15,1	15,6	15,6
Dont : remboursements de TVA	-0,7	-1,1	-0,9	-1,0	-1,0	-1,0
Recettes non fiscales ²	2,6	2,9	2,8	2,7	2,5	2,5
Dons	3,8	0,2	3,2	3,9	3,3	4,5
Total dépenses et prêts nets (ordonnancements)	24,8	18,8	24,0	24,4	23,4	25,9
Dépenses courantes	14,1	13,6	15,0	15,3	13,8	13,8
Dépenses d'équipement	8,7	3,2	7,3	7,5	8,0	10,5
Financées sur ressources extérieures	5,0	0,6	3,1	3,3	3,9	6,4
Financées sur ressources intérieures	3,7	2,6	4,2	4,2	4,1	4,1
Ajustement base caisse ³	-0,1	0,3	-0,6	-0,5	-0,3	-0,3
Solde budgétaire global (caisse)	-3,8	-1,2	-3,3	-3,2	-2,6	-3,9
Financement extérieur	2,7	0,2	1,8	1,9	2,4	3,7
Financement intérieur	1,1	1,0	1,0	1,3	0,2	0,2
<i>Postes pour mémoire</i>						
Solde budgétaire de base ⁴	-1,1	-0,7	-0,4	-0,3	0,5	0,5

Sources : Ministère des finances et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport pays du FMI No. 13/168. Mali : Demande de décaissement au titre de la facilité de crédit rapide--Rapport des services du FMI.

² Fonds spéciaux et budgets annexes inclus.

³ Y compris variation des arriérés.

⁴ Défini à la note 3 du tableau 3.

13. Le programme budgétaire 2014 cadre bien avec la stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté (tableau du texte 3 ; MPEF, paragraphes 15-17). Conformément aux objectifs du DSCRIP et du PRED, les dépenses sociales représenteront 27 % du total des dépenses, l'agriculture et l'eau (y compris les investissements dans les infrastructures visant à rehausser le potentiel de croissance de l'économie) 21 %, les dépenses militaires 10 % et les dépenses de développement du nord du pays 8 %.

Tableau 3 du texte. Mali : Dépenses publiques par fonction, 2011-14 (En milliards de FCFA, sauf indication contraire)						
	2011	2012	2013	2014		en %
				Prog. rév.	Budg.	
Agriculture	126	72	133	162	193	11,3
Enseignement de base	183	155	165	183	191	11,1
Administration publique	120	76	121	170	182	10,6
Défense	106	109	167	175	175	10,2
Mines, eau	100	38	113	148	171	10,0
Aménagement urbain	92	23	125	122	142	8,3
Santé	96	54	85	106	132	7,7
Enseignement supérieur	73	68	93	94	94	5,5
Dette extérieure	57	33	106	89	89	5,2
Secteur social	50	45	43	42	50	2,9
Transports	37	7	18	15	41	2,4
Dette intérieure	34	23	38	38	38	2,2
Communication	16	10	20	34	34	2,0
Affaires extérieures	22	22	27	29	29	1,7
Culture	15	10	14	16	16	0,9
Emploi	8	5	8	7	7	0,4
Autres	134	161	187	131	131	7,6
Total	1 269	910	1 464	1 561	1 714	100,0

Sources : autorités maliennes et estimations des services du FMI.
¹Inclut les dépenses dans les régions de Mopti, de Tombouctou, de Gao et de Kidal.

B. Amélioration de la gestion des finances publiques

14. Grâce à une meilleure gestion des finances publiques, les recettes fiscales peuvent être plus élevées et les dépenses de meilleure qualité. Selon plusieurs évaluations successives des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEFA), le Mali a accompli des progrès en matière de crédibilité, d'exhaustivité et de transparence du budget.³ Mais il reste du travail à accomplir pour améliorer le recouvrement des impôts, la gestion de la trésorerie, la comptabilité, la communication d'informations et le contrôle externe. La feuille de route des autorités pour la réforme de la gestion des finances publiques repose sur un plan d'action continu sur plusieurs années, qui est mis à jour et exécuté avec l'aide de bailleurs de fonds, dont le FMI (encadré 3).

³ [Evaluation PEFA Mali 2010, rapport définitif-juin 2011](#)

Encadré 3. Assistance technique du FMI en l'appui à l'accord FEC

En 2013, du fait de l'amélioration de la situation sécuritaire et des perspectives de conclusion d'un accord appuyé par le FMI, les activités d'assistance technique se sont intensifiées rapidement :

- En février 2013, une mission du Département des finances publiques a aidé les autorités à éviter l'accumulation d'arriérés intérieurs et à relancer les réformes de la gestion des finances publiques liées à l'application des directives de l'UEMOA dans les domaines de la transparence des finances publiques, des lois de finances, de la comptabilité publique, de la classification budgétaire et de l'information budgétaire.¹ Le Département des finances publiques continuera de fournir une assistance technique visant à transférer progressivement les dépôts de l'État sur un compte unique du Trésor à la banque centrale.
- En mars 2013, un expert AFRITAC a aidé les autorités à améliorer la communication d'informations et les prévisions du service de la dette, ainsi qu'à élaborer une stratégie d'endettement à moyen terme.
- En avril 2013, un expert AFRITAC a aidé les autorités à élaborer une stratégie visant à mettre en place un nouveau tableau des opérations financières de l'État conformément aux directives de l'UEMOA et au Manuel de statistiques de finances publiques 2001 du FMI.
- En juin 2013, une mission du Département des finances publiques a établi un diagnostic de la politique fiscale et de l'administration des recettes en vue de relancer les réformes.² Conformément aux recommandations de cette mission, les autorités ont sollicité une assistance technique sur plusieurs années des fonds fiduciaires du FMI spécialisés dans la politique et l'administration fiscales (TPA-TTF) et dans la gestion de la richesse en ressources naturelles (MNRW-TTF) ; les comités directeurs de ces fonds spécialisés examineront cette demande en décembre 2013.
- En août 2013, une mission du Département des finances publiques a fourni des conseils sur l'ajustement des prix du pétrole.³
- Depuis septembre 2013, un expert résident à long terme aide les autorités à renforcer la gestion de trésorerie.
- En octobre et en novembre 2013, un expert AFRITAC a fourni des conseils visant à améliorer la gestion de la banque publique de l'habitat, et un autre expert AFRITAC a fourni des conseils sur l'amélioration des statistiques de la comptabilité nationale.
- En décembre 2013, un expert AFRITAC aidera l'administration des douanes à mettre en œuvre un contrôle fondé sur l'analyse des risques, et un autre expert AFRITAC aidera la Direction nationale de la dette publique à conduire l'analyse de viabilité de la dette.
- En janvier 2014, une mission du Département des marchés monétaires et de capitaux fournira des conseils en vue d'établir un diagnostic de la stabilité du système bancaire et de favoriser son développement, et une mission du Département des finances publiques aidera les autorités à procéder à un audit de la chaîne de la dépense, à resserrer le contrôle des établissements publics et administratifs qui reçoivent des transferts budgétaires élevés et à mettre en application la décentralisation tout en préservant la viabilité des finances publiques.

L'accord triennal proposé au titre de la FEC s'appuie sur les diagnostics et les recommandations de ces missions et des missions antérieures.

¹ Voir [Rapport du FMI 13/295. Mali : Rapport d'assistance technique. Reprendre la mise en œuvre du cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA dans le contexte d'après crise.](#)

² Voir [Rapports du FMI No. 13/355 et 356. Mali : Rapport d'assistance technique. Poursuivre la modernisation du système fiscal et de son administration.](#)

³ Voir Mali: Rapport d'assistance technique. Mécanisme de tarification automatique des produits pétroliers (à paraître).

Accroître les recettes fiscales

15. Pour accroître les recettes fiscales et alléger la charge administrative des contribuables, les autorités exécuteront des réformes ambitieuses de la politique et de l'administration fiscales (MPEF, paragraphes 19-20 et 22-26). Le Mali est susceptible de porter ses recettes fiscales aux environs de 20 % du PIB (encadré 4). Grâce à une politique de transparence, un consensus politique en faveur d'une réduction des exonérations fiscales pourra être dégagé. Les autorités continueront de publier dans la loi des finances un inventaire de l'ensemble des exonérations prévues dans les codes des impôts, des douanes, des mines et des investissements, et autres textes de loi, ainsi que tous les coûts budgétaires y afférents.⁴ Elles examineront également s'il est possible de rendre plus progressif le régime fiscal des sociétés minières afin de saisir une partie des bénéfices exceptionnels réalisés lorsque les cours sont très élevés.⁵ Les réformes des administrations fiscale et douanière visent à accroître le rendement des impôts en renforçant le respect des obligations fiscales, en rationalisant les procédures et en renforçant la coopération entre les agences et les directions concernées pour mieux cibler les audits fiscaux et réduire la fraude fiscale.⁶ Dans ses travaux, le comité mixte de renseignements et d'investigations économiques et financières a identifié des anomalies dans les déclarations fiscales d'environ 80 % des importateurs et 90 % des fournisseurs de l'État.⁷ La direction des impôts ciblera ses contrôles sur ces sociétés en 2013-14 (repère structurel proposé ; MPEF, tableau 4). Afin d'améliorer le fonctionnement de la TVA, le système de remboursement et de recouvrement sera simplifié, notamment en faisant passer le seuil d'assujettissement de 30 à 50 millions de francs CFA (soit de 60.000 à 100.000 dollars) et en alignant la gestion des contribuables par segmentation sur ce seuil. Les autorités simplifieront aussi la législation fiscale pour faciliter l'administration et le respect des obligations fiscales.

16. Les autorités réformeront la politique de fixation des prix de carburants (MPEF, paragraphe 21). Dans la loi de finances 2013, les autorités ont commencé à présenter des estimations du coût budgétaire du non-ajustement des prix des carburants en fonction des variations des cours mondiaux du pétrole⁸. Pour freiner et, à terme, inverser l'érosion des recettes fiscales tirées des produits pétroliers, les autorités cesseront d'établir la valeur administrative (utilisé

⁴ En 2012, les exonérations fiscales ont atteint 4,3 % du PIB (2,1 % et 2,2 % pour les impôts recouvrés respectivement par la direction des impôts et celle des douanes), soit environ 30 % des recettes fiscales, qui se chiffraient à 14,3 % du PIB. Au premier trimestre de 2013, les exemptions atteignaient 0,9 % du PIB.

⁵ Les autorités ont sollicité le concours du FMI dans le cadre de l'assistance technique fournie au titre de son fonds fiduciaire spécialisé dans la gestion de la richesse en ressources naturelles afin de renforcer leur capacité à recouvrer les recettes exigibles des sociétés aurifères (encadré 3).

⁶ Les autorités ont sollicité le concours du FMI dans le cadre de l'assistance technique fournie au titre de son fonds fiduciaire spécialisé dans la politique et l'administration fiscales afin de mettre au point un programme d'assistance technique pluriannuel (encadré 3).

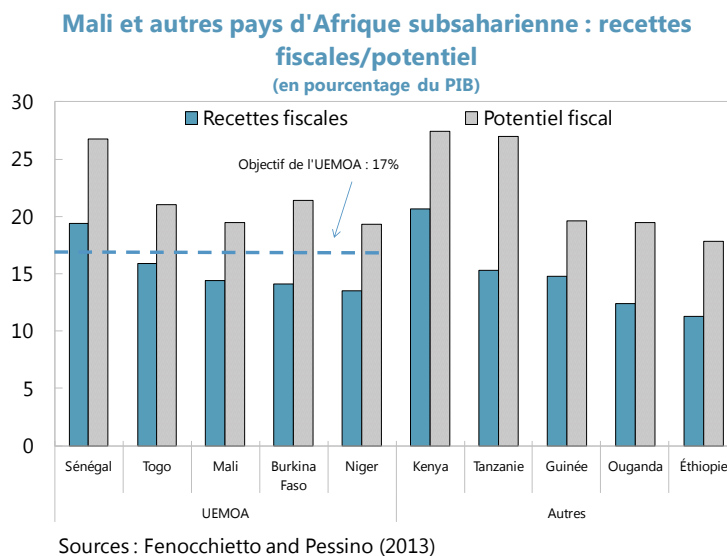
⁷ Selon des informations préliminaires, il semble que la sous-déclaration par les importateurs de leur chiffre d'affaires ait atteint jusqu'à 500 milliards de francs CFA par an en 2011-12. Si le total de ce montant représente un revenu imposable non déclaré, la perte de recettes fiscales aurait pu alors être de l'ordre de 150 milliards de francs CFA (2,8 % du PIB) par an.

⁸ En raison de la faible répercussion des cours internationaux du pétrole sur les prix intérieurs entre 2009 et 2012, les recettes fiscales pétrolières passées de 2,3 % à moins de 1 % du PIB sur cette période.

pour le calcul de l'impôt) au-dessous de la valeur de marché. Pour commencer, elles calculeront et publieront le montant de la subvention afin de rendre transparente la perte de recettes. Ensuite, d'ici fin juin 2014, elles mettront en place un nouveau mécanisme d'ajustement des prix qui permettra de répercuter les cours mondiaux sur les prix intérieurs. L'application de ce nouveau mécanisme de prix s'accompagnera de mesures d'atténuation qui protégeront les couches les plus vulnérables et d'une stratégie de communication qui expliquera les raisons de la réforme.

Encadré 4. Mali et autres pays d'Afrique subsaharienne : potentiel de recettes fiscales

Selon une étude internationale récente, le Mali pourrait porter ses recettes fiscales aux environs de 20 % du PIB (graphique).¹ L'étude a abouti à cette conclusion en estimant la capacité fiscale du Mali et de 112 autres pays à l'aide d'une régression des recettes fiscales par pays sur leurs variables explicatives probables. Parmi ces variables figuraient le revenu par habitant, la part du secteur agricole (une variable de remplacement de la taille du secteur informel dans l'économie) et les capacités administratives. L'étude a conclu aussi que plusieurs autres pays d'Afrique subsaharienne sont encore plus susceptibles que le Mali d'accroître leurs recettes fiscales.



¹ IMF Working Paper 13/244, Fenocchietto, Ricardo and Pessino, Carola "Understanding Countries' Tax Effort".

Renforcer la transparence des finances publiques, ainsi que la gestion des dépenses et de trésorerie

17. Les autorités accéléreront l'exécution des réformes de la gestion des finances publiques pour améliorer le cadre réglementaire et la gestion des dépenses (MPEF, paragraphes 27-40 et 42-45). Les autorités continueront de transposer dans le droit malien les directives de l'UEMOA concernant la transparence des finances publiques, les lois de finances, la comptabilité publique, la classification budgétaire, ainsi que le plan comptable et le tableau des opérations financières de l'État (TOFE), et appliqueront ces directives. L'établissement du nouveau TOFE conforme aux directives de l'UEMOA sera achevé d'ici fin juin 2014 (repère structurel proposé ; MPEF, tableau 4). Les autorités introduiront progressivement un budget basé sur des objectifs, à compter de la loi de finances 2015, en vue d'accroître l'efficacité des dépenses publiques. Pour améliorer l'exécution du budget, les autorités établiront des dates butoirs précises pour l'exécution du budget ; raccourciront le traitement des appels d'offres pour les marchés publics et en

accroîtront la transparence ; amélioreront la sélection, l'exécution, le suivi et l'évaluation ex post des projets d'investissement, et procéderont à un audit de la chaîne de la dépense pour simplifier le contrôle des dépenses et éviter la corruption et les arriérés de paiement (repère structurel proposé ; MPEF, tableau 4). Enfin, les autorités prendront des mesures pour renforcer les structures de contrôle interne et externe, et accélérer la production de comptes publics vérifiés. Toutes ces mesures permettront de garantir le bon usage du surcroît de financement des bailleurs de fonds.

18. Les autorités renforceront la gestion de trésorerie (MPEF, paragraphes 41). Les autorités centraliseront progressivement leurs encaisses, qui sont dispersées aujourd'hui sur plus de 3.000 comptes principalement logés auprès des banques commerciales, sur un compte unique du Trésor auprès de la banque centrale. Cela permettra au Mali de se conformer à l'exigence d'unité de caisse établie par l'UEMOA, de renforcer le contrôle des encaisses, d'accélérer l'exécution des paiements et de réduire les emprunts. La première étape, à achever d'ici fin juin 2014, consistera à transférer et à consolider presque la totalité des 179 comptes principaux de l'administration centrale et du Trésor (à l'exception d'un petit nombre de comptes détenus dans des régions où la banque centrale n'a pas de succursales). La deuxième phase de consolidation, qui suivra en 2015, portera sur les comptes de la centaine d'établissements publics et administratifs, à commencer par ceux qui reçoivent les transferts budgétaires les plus élevés. Entre-temps, les autorités contrôleront de manière plus stricte les comptes bancaires des ministères et autres organismes publics, et publieront régulièrement des rapports sur les mouvements de leurs comptes (repère structurel proposé ; MPEF, tableau 4).⁹ La mise en place de la nouvelle application informatique comptable intégrée (AICE) d'ici fin 2014 facilitera la gestion de trésorerie. Cette application permettra d'automatiser la production de rapports réguliers, détaillés et consolidés sur l'exécution du budget et du TOFE.

S'en tenir à une stratégie d'endettement prudente

19. Les autorités prévoient de combler la majeure partie de leurs besoins de financement extérieur par des dons et des emprunts concessionnels (MPEF, paragraphes 46-47). Selon l'analyse de viabilité de la dette, le risque de surendettement est modéré.¹⁰ Néanmoins, la position d'endettement du Mali demeure sensible aux variations des conditions d'emprunt, de l'investissement direct étranger et des envois de fonds, ainsi que des cours de l'or. Les autorités ont donc l'intention de ne recourir qu'à des dons et à des emprunts assortis d'un élément de libéralité minimum de 35 % (critère de réalisation continu proposé ; MPEF, tableau 3). Cependant, si les autorités identifient des projets d'investissement à rendement élevé qui ne peuvent être financés à des conditions concessionnelles et qui restent compatibles avec la viabilité de la dette, elles solliciteront un dé plafonnement des emprunts non concessionnels pour ces projets à l'occasion des revues du programme. Elles sollicitent un plafond de 85 milliards de francs CFA (170 millions de

⁹ Le Trésor et la BCEAO identifieront les institutions publiques autres que le Trésor incluses dans la position nette de l'État (PNE) envers le secteur bancaire. Fin 2012, les dépôts bancaires de ces institutions s'élevaient à 166 milliards de francs CFA (332 millions de dollars ou 2,9 % du PIB).

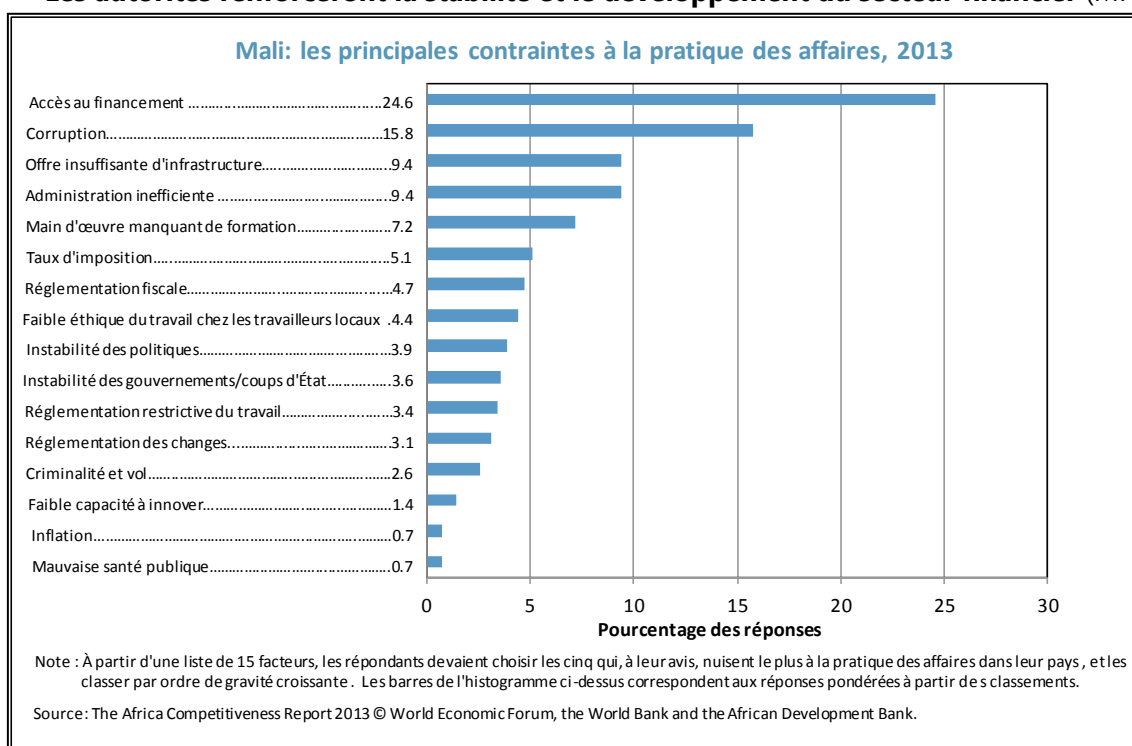
¹⁰ Voir "Mali 2013 — Analyse conjointe AID/FMI de viabilité de la dette selon le cadre de viabilité de la dette des pays à faible revenu" (à paraître).

dollars ou 1,5 % du PIB) pour 2013, compte tenu de deux prêts pour une expansion de la production d'électricité dont les éléments de libéralité ne sont que légèrement inférieurs à l'élément minimum, ce qu'elles ont déjà signalé dans leur demande d'un deuxième décaissement au titre de la FCR en mai 2013.¹¹

C. Améliorer le climat des affaires pour promouvoir le développement du secteur privé

20. Les autorités vont s'attaquer aux principaux obstacles à la pratique des affaires (graphique 2 et MPEF, paragraphe 48). Les investisseurs sont d'avis que l'accès au crédit, la corruption, l'insuffisance des infrastructures (notamment dans le secteur de l'électricité), la réglementation fiscale, l'inefficience de la bureaucratie et les faibles qualifications de la main-d'œuvre constituent les points faibles les plus importants. Dans le cadre du programme, les autorités s'engagent à s'attaquer à ces faiblesses en mobilisant des ressources intérieures tout en rationalisant la politique et l'administration fiscales (paragraphe 18-19), en investissant davantage dans les infrastructures et l'éducation (paragraphe 12-14), en consolidant la stabilité et le développement du secteur financier (paragraphe 24), en rétablissant la viabilité financière du secteur de l'électricité (paragraphe 25) et en combattant la corruption (paragraphe 26).

21. Les autorités renforceront la stabilité et le développement du secteur financier (MPEF,



¹¹ [Rapport du FMI 13/168. Mali : Demande de décaissement au titre de la facilité de crédit rapide — Rapport des services du FMI](#), paragraphe 20.

paragraphe 50). Les autorités auront pour priorité immédiate de garantir la sûreté et la sécurité des opérations bancaires dans le nord du pays. En outre, elles achèveront la privatisation de la Banque de l'habitat du Mali d'ici fin 2014, s'attaqueront au problème du niveau élevé des prêts improductifs (graphique 1) et des actifs illiquides (principalement dans l'immobilier) des banques qui pèse sur le coût du crédit, et assainiront le secteur de la microfinance en fermant les établissements insolubles et en mettant en place un système qui permettra de dédommager les déposants concernés pour leurs pertes.

22. Les autorités assainiront les finances de la société publique d'électricité (MPEF, paragraphes 51-53). La réglementation qui a maintenu le prix de l'électricité au moins 30 % au-dessous des coûts a paralysé la société d'électricité (EDN) et a grevé le budget. Le transfert budgétaire nécessaire pour combler cet écart est estimé à 57,5 milliards de francs CFA (1 % du PIB) en 2013 et à au moins 55 milliards de francs CFA (0,9 % du PIB) en 2014 si les tarifs de l'électricité ne sont pas relevés. Ces transferts seraient suffisants uniquement pour financer la production actuelle. Cependant, comme la demande intérieure d'électricité augmente très rapidement (de 10 à 15 % par an), EDM doit accroître sa production et ses capacités de transmission. Cela ne sera pas possible à moins que les résultats financiers de la société deviennent suffisants pour attirer des fonds qui permettront de financer les investissements nécessaires. Dans le projet de Loi de finances 2014, les autorités ont inscrit un transfert à EDM de 30 milliards de francs CFA seulement, en prévoyant de réexaminer cette décision en mars 2014. D'ici là, le Conseil des ministres aura examiné des propositions visant à assainir la situation financière à long terme de la société (repère structurel proposé ; MPEF, tableau 4).

23. Les autorités ont indiqué qu'elles sont fermement déterminées à combattre la corruption (MPEF, paragraphe 54). Elles sont en train d'établir des mesures concrètes. L'une de ces mesures consiste à mettre en œuvre systématiquement toutes les recommandations des divers organismes de contrôle, avec des rapports réguliers sur les mesures judiciaires ou administratives qui ont été prises. Une autre mesure est la publication des décisions judiciaires et de leurs justifications. De manière plus générale, les autorités ont l'intention d'accroître la transparence dans l'ensemble des administrations publiques pour renforcer leur responsabilisation face aux citoyens. C'est également l'objectif de la loi contre l'enrichissement illicite qui est en préparation : cette loi inclurait une disposition exigeant une déclaration annuelle de la richesse personnelle pour les hauts fonctionnaires. Pour rendre le climat des affaires et de l'investissement plus attrayant, il sera essentiel d'améliorer la gouvernance dans les domaines où les entreprises et les ménages sont en contact avec le secteur public. Les autorités renforceront aussi l'application des lois relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

MODALITÉS DU PROGRAMME ET RISQUES

24. L'accord triennal s'accompagnerait d'un niveau d'accès aux ressources du FMI de 30 millions de DTS (32 % de la quote-part). Le niveau d'accès relativement faible, qui est le même que celui prévu dans l'accord FEC précédent qui a été interrompu, servira principalement de catalyseur pour une part considérable de l'aide officielle au développement qui été promise

(encadré 1). Par ailleurs, il est suffisamment élevé pour que le programme soit totalement financé. Le montant sera décaissé en sept versements semestriels (tableau 10). Les décaissements, sauf le premier, seront soumis à des revues semestrielles. La première année du programme sera évaluée sur la base des critères de réalisation à fin décembre 2013, fin juin et fin décembre 2014, de critères de réalisation continus et des objectifs indicatifs pour fin mars et fin septembre 2014 (MPEF, tableau 3), ainsi que de repères structurels dans des domaines essentiels au succès du programme (MPEF, tableau 4). Les critères de réalisation et les objectifs indicatifs sont définis dans le Protocole d'accord technique (PAT).

25. La capacité du Mali à rembourser le FMI est adéquate et les risques entourant la mise en œuvre du programme sont gérables. L'utilisation des ressources du FMI dans le cadre de l'accord FEC aura un effet négligeable sur les ratios de la dette et du service de la dette (tableau 11), et le risque de surendettement du Mali est modéré (paragraphe 19). Néanmoins, l'exécution du programme est exposée à des risques : des revers éventuels dans le processus de réconciliation nationale, une détérioration de la situation sécuritaire, une résistance aux réformes, ainsi qu'une baisse soudaine des cours de l'or qui pèserait sur les exportations et les recettes publiques du Mali. Certains de ces risques sont gérables : par exemple, pour dégager un consensus en faveur des réformes des prix de l'énergie, il sera essentiel de mettre en place une campagne d'information bien conçue.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

26. Le Mali s'efforce de maîtriser les effets de sa récente crise sécuritaire et politique. Les progrès accomplis jusqu'à présent dans la normalisation politique sont encourageants : une élection présidentielle qui fut un succès, la formation du nouveau gouvernement et les élections législatives ont démontré l'attachement du pays à sa tradition démocratique. L'assistance militaire internationale aide les autorités à consolider le contrôle administratif de l'ensemble du territoire national. Sur le front politique, les autorités ont pour tâche de consolider la paix et de promouvoir la réconciliation nationale après les événements traumatisants de 2012. Par ailleurs, elles cherchent à promouvoir une reprise économique qui se fait jour, à préserver la stabilité macroéconomique et financière, et à relancer un vaste programme de réformes économiques.

27. La reprise est en cours et les perspectives sont favorables. La perspective d'une reprise par les bailleurs de fonds d'une aide à grande échelle a amélioré la confiance, alors que les dépenses publiques financées par ce surcroît d'aide contribuent à la reprise dans les secteurs touchés par la crise sécuritaire et politique en 2012. Cependant, la reprise doit encore acquérir une assise plus large, et les perspectives sont exposées à des risques : la production agricole est sujette aux aléas des conditions atmosphériques, tandis qu'une aggravation des tensions sociales ou des revers dans la réconciliation nationale pourraient compromettre une confiance encore fragile et retarder le retour attendu à une trajectoire de croissance plus vigoureuse.

28. Le programme budgétaire pour 2014 concourt aux objectifs du programme. Il repose sur des hypothèses macroéconomiques réalistes. En ce qui concerne les recettes, il prévoit une augmentation de 0,5 % du PIB grâce à des réformes dans l'administration fiscale et à un

élargissement de l'assiette de l'impôt. Pour ce qui est des dépenses, leur composition reflète les priorités du CSCR et du PRED, tandis que l'enveloppe globale correspond à une projection prudente des ressources qui seront probablement disponibles. Les services du FMI sont d'avis que l'orientation prévue de la politique budgétaire est appropriée : elle devrait contribuer à la stabilité macroéconomique tout en favorisant la reprise en cours. La composition du financement, avec une réduction au minimum du recours à l'emprunt bancaire intérieur, devrait permettre aux banques de prêter davantage aux entreprises et aux ménages.

29. Il est essentiel de renforcer la gestion des finances publiques pour pérenniser la stabilité macroéconomique et bien utiliser le surcroît d'aide. Il faut poursuivre les réformes de la politique et de l'administration fiscales, de la gestion des dépenses et de la politique énergétique. Une coopération plus étroite et des échanges d'informations entre les administrations des impôts, des douanes et des marchés publics contribuent à mieux cibler les vérifications des déclarations d'impôts. Il est nécessaire de renforcer le contrôle des dépenses, grâce à une amélioration de la gestion de trésorerie, notamment en consolidant les comptes du Trésor dans un compte unique à la BCEAO, ainsi que du contrôle interne, pour éviter d'accumuler des arriérés envers les fournisseurs. Il est nécessaire de bien établir un ordre de priorité parmi les projets et de les exécuter efficacement pour que le redressement considérable de l'investissement public qui est attendu ait des effets positifs sur la croissance. Il est essentiel de réformer la politique des prix de l'énergie pour réduire les coûts économiques et sociaux d'une politique qui fixe des prix inférieurs aux coûts. Une plus grande transparence, une stratégie cohérente de communication au public et des mesures soigneusement conçues pour atténuer les répercussions sociales doivent accompagner la réforme afin que la population y adhère.

30. Lorsque les autorités utilisent des ressources extérieures pour financer des projets de développement, elles sont encouragées à recourir principalement à des dons et à des financements concessionnels. Étant donné la faiblesse du revenu par habitant au Mali, la vulnérabilité du pays aux chocs et tout ce qu'il reste à faire pour mettre en place des institutions robustes pour la gestion des finances publiques et de la dette, il convient d'éviter, si possible, de recourir à des financements non concessionnels.

31. Il est essentiel d'opérer des réformes qui améliorent le climat des affaires pour rehausser les perspectives d'une croissance plus vigoureuse à moyen terme au Mali. Le programme des autorités est ambitieux et s'attaque à des domaines où les faiblesses sont bien connues. Pour accélérer la croissance de la production, il est essentiel de continuer de combattre la corruption, de renforcer le système financier, d'alléger la charge administrative des contribuables et de pérenniser les finances de la société d'électricité.

32. Les services du FMI appuient la demande d'un accord FEC de la part des autorités. Cette recommandation repose sur la bonne exécution de la politique économique dans le contexte de deux décaissements au titre de la FCR au premier semestre de 2013, ainsi que sur la détermination du Mali à entreprendre les réformes nécessaires pour renforcer les fondements de la croissance et à s'attaquer dans la durée aux facteurs de vulnérabilité de la balance des paiements.

Table 1. Mali: Indicateurs économiques Financiers, 2011–16

	2011	2012	2013		2014	2015	2016
		Est.	Prog. ¹	Rev.Prog.	Prog.	Proj.	
(taux de croissance annuels, a prix constants)							
Comptes nationaux et prix							
PIB réel	2.7	-0.4	4.8	5.1	6.6	5.5	5.5
Déflateur du PIB	5.1	5.7	2.4	1.2	2.3	2.1	2.2
IPC (moyenne annuelle)	3.1	5.3	2.9	0.3	2.0	2.0	2.0
Secteur extérieur (variation en %)							
Termes de l'échange (détérioration -)	15.8	13.9	-5.3	-12.9	-2.0	1.1	-0.4
Taux de change effectif réel (dépréciation -)	1.2	-0.1
Monnaie et crédit (contrib. à la croissance de M2)							
Crédit à l'État	5.1	10.0	1.4	1.4	0.6	-0.1	-0.2
Crédit à l'économie	15.8	3.3	5.4	4.3	6.9	8.6	9.2
Masse monétaire au sens large (M2)	15.3	14.7	7.4	7.4	9.1	8.8	9.3
(Pourcentage du PIB, sauf indications contraires)							
Investissement et épargne							
Investissement intérieur brut	24.1	16.2	27.6	24.1	28.2	30.9	29.7
<i>dont</i> : administrations publiques	8.7	3.2	7.3	7.5	10.5	9.6	9.6
Épargne nationale brute	18.8	12.5	19.0	17.2	17.9	21.4	20.9
<i>dont</i> : État	2.1	2.2	2.4	2.6	2.6	2.5	2.6
Épargne intérieure brute	14.3	9.8	2.7	-2.4	6.5	14.3	14.1
Budget de l'administration centrale							
Recettes	17.2	17.2	18.0	17.8	18.1	18.7	19.2
Dons	3.8	0.2	3.2	3.9	4.5	3.8	3.5
Total des dépenses et prêts nets	24.8	18.8	24.0	24.4	25.9	25.1	25.1
Solde global (base caisse, dons inclus)	-3.8	-1.2	-1.8	-3.2	-3.9	-2.5	-2.4
Solde budgétaire de base (JEMOA def.) ²	-1.1	-0.7	-0.4	-0.3	0.5	0.0	0.0
Dettes intérieures (fin de période) ³	4.7	4.1	3.4	3.7	3.4	3.1	2.8
Secteur extérieur							
Solde courant, transferts officiels inclus	-6.1	-3.6	-8.7	-7.0	-10.4	-9.5	-8.9
Solde courant, transferts officiels exclus	-7.8	-4.5	-22.3	-24.2	-19.5	-14.2	-13.2
Exportations de biens et services (B&S)	26.3	31.1	26.6	25.6	23.9	22.2	20.7
Importations de B&S	36.1	37.6	51.5	52.1	45.7	38.8	36.2
Service de la dette en % de exportations de B&S	4.0	3.1	3.0	3.2	4.0	5.5	5.8
Dettes extérieures (fin de période)	24.4	26.0	25.1	26.1	27.4	27.8	27.9
Pour mémoire:							
PIB nominal (milliards de FCFA)	5,038	5,303	5,651	5,642	6,155	6,633	7,154
Balance globale des paiements (millions de \$)	4.5	-96.8	-248.4	5.4	14.2	12.6	15.0
Taux d'intérêt du marché monétaire (en %, FDP)	3.3	3.0
Réserves internationales brutes (millions de \$)							
BCEAO	14,654	13,869
en % de la masse monétaire au sens large	55.0	51.2
en mois d'importations	5.9	5.2
BCEAO Mali (imputé)	1,409	1,328	1,380	1,443	1,525	1,545	1,576
en % de la masse monétaire au sens large	47.0	38.6	37.2	38.4	36.7	36.7	34.1
Taux de change du \$ (FDP)	497.7	497.2
Prix de l'or (en \$ par once, marché de Londres)	1,569	1,669	1,567	1,462	1,396	1,413	1,433
Prix du pétrole (en \$ par baril)	104.0	105.0	102.7	104.5	101.3	95.3	91.2
Sources: Les autorités maliennes et les estimations et prévisions des services du FMI.							
¹ Rapport des services du FMI No. 13/168: Mali — Consultations au titre de l'Article IV et décaissement au titre de la facilité rapide de crédit.							
² Recettes plus les appuis budgétaires généraux et les revenus issus de l'allègement PPTE, moins dépenses totales et prêts nets hors dépenses en capital sur financement extérieur.							
³ Inclut les avances statutaires de la BCEAO, les obligations, les bons du Trésor et les autres dettes.							

Tableau 2. Mali: Comptes Nationaux, 2011–16

	Part ¹	2011	2012	2013		2014	2015	2016
				Est.	Prog. ²			
(Taux de croissance annuels, à prix constants)								
Secteur primaire	36.4	-1.3	8.6	5.3	5.8	5.3	5.3	5.3
Agriculture	23.9	-4.5	13.9	5.9	6.8	6.0	6.1	6.1
Agriculture vivrière hors riz	15.8	-1.8	17.9	6.3	6.3	6.3	6.3	6.3
Branche consolidée du riz	5.5	-24.6	10.1	6.0	10.1	5.8	5.8	5.8
Agriculture industrielle hors coton	1.6	2.0	2.0	7.3	7.4	7.4	7.5	7.5
Branche consolidée du coton	1.0	82.7	1.8	1.0	1.0	3.0	3.0	3.0
Elevage	7.9	4.0	0.0	3.8	3.8	3.7	3.7	3.7
Pêche, Forêt	4.6	4.6	0.0	4.5	4.5	4.4	4.4	4.4
Secteur secondaire	18.3	8.1	-2.9	2.8	0.6	7.0	3.6	3.7
Industries extractives	6.4	0.0	9.2	-2.2	-3.8	3.1	-1.8	-1.8
Industries manufacturières	4.9	20.8	3.5	3.1	-4.7	4.0	3.9	4.0
Agroalimentaire-boisson-tabac	2.0	18.6	-16.0	5.0	-5.0	6.3	5.0	5.0
Textile	1.8	31.0	40.0	1.8	-8.0	1.0	2.0	2.0
Autres branches manufacturières (spinning)	1.0	15.5	-2.0	2.5	0.2	5.0	5.0	5.0
Energie	2.0	8.0	-2.0	5.0	9.0	9.1	8.0	8.0
Bâtiments et travaux publics	5.1	5.0	-25.0	10.0	10.0	15.0	7.0	7.0
Secteur tertiaire	35.0	3.8	-7.8	5.8	6.7	7.8	6.7	6.5
Transports et télécommunications	5.4	5.2	0.0	3.8	4.8	7.3	7.3	7.3
Commerce	14.3	4.0	1.0	6.0	6.0	7.1	7.1	7.1
Services financiers	0.7	3.0	-10.0	5.0	5.0	7.0	7.0	7.0
Autres services non financiers	6.4	2.0	-35.0	10.0	15.0	15.0	7.0	7.0
Services non marchands	8.5	4.0	-10.0	5.0	5.0	5.0	4.5	3.5
DTI et TVA intérieure	10.3	6.0	-1.1	2.3	4.7	7.5	5.7	5.7
PIB aux prix du marché	100.0	2.7	-0.4	4.8	5.1	6.6	5.5	5.5
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)								
Investissement brut		24.1	16.2	27.6	24.1	28.2	30.9	29.7
Épargne nationale brute		18.8	12.5	19.0	17.2	17.9	21.4	20.9
Solde extérieur courant (transferts officiels compris)		-6.1	-3.6	-8.7	-7.0	-10.4	-9.5	-8.9
Pour mémoire:								
PIB nominal (en milliards de francs CFA)		5,038	5,303	5,651	5,642	6,155	6,633	7,154
Deflateur du PIB (variation annuelle)		5.1	5.7	2.4	1.2	2.3	2.1	2.2
Sources: Les autorités maliennes et les estimations et prévisions des services du FMI.								
¹ Part du PIB nominal 2010.								
² Rapport des services du FMI No. 13/168: Mali—Consultations au titre de l'Article IV et décaissement au titre de la facilité rapide de crédit.								

Tableau 3. Mali — Opérations financières consolidées de l'administration centrale 2011-16
(en milliards de CFAF)

	2011	2012	2013		2014		2015	2016
			Est.	Prog. ¹ Rev. prog.	Budg.	Prog.	Proj.	
Recettes et dons	1,060.5	925.8	1,197.8	1,225.6	1,315.1	1,387.1	1,491.1	1,620.1
Recettes totales	866.6	912.8	1,014.4	1,003.0	1,111.6	1,111.6	1,239.1	1,371.0
Recettes budgétaires	770.5	813.3	914.9	903.5	1,012.1	1,012.1	1,121.2	1,243.8
Recettes fiscales	734.2	758.7	856.5	852.8	958.6	958.6	1,065.7	1,187.5
Impôts directs	220.8	263.2	286.7	319.8	310.7	334.9	370.4	408.4
<i>dont</i> : secteur de l'or	83.7	105.0	126.2	126.2	-	103.1	104.8	107.9
Taxes indirectes	513.4	495.5	569.9	533.0	647.8	623.7	695.3	779.1
TVA	310.4	286.5	328.5	316.0	367.4	367.4	404.3	452.8
Accises sur produits pétroliers	4.7	25.3	19.9	19.9	30.2	30.2	35.8	40.5
Droits d'importation	112.1	100.5	115.3	115.3	127.2	127.2	139.4	153.4
Autres taxes indirectes	120.3	140.6	156.1	139.6	184.7	160.5	176.2	191.9
<i>dont</i> : secteur de l'or	48.9	65.6	54.7	53.4	51.7	51.7	53.1	54.8
Remboursements de taxes	-34.1	-57.5	-50.0	-57.8	-61.7	-61.7	-60.4	-59.5
Recettes non fiscales	32.9	54.7	58.3	50.6	53.5	53.5	55.4	56.3
<i>dont</i> : secteur de l'or	22.8	31.4	37.7	23.8	35.6	35.6	41.9	48.1
Fonds spéciaux et budgets annexes	96.1	99.5	99.5	99.5	99.5	99.5	118.0	127.2
Dons	193.9	13.0	183.4	222.7	203.5	275.5	252.0	249.1
Projets	97.1	8.6	60.1	69.2	48.0	120.0	98.0	98.0
Budget	96.9	4.4	113.9	144.1	152.5	152.5	154.0	151.1
<i>dont</i> : aide budgétaire générale	55.7	3.8	113.9	144.1	95.7	95.7	92.8	85.1
<i>dont</i> : aide budgétaire sectorielle	41.2	0.6	0.0	0.0	56.8	56.8	61.2	66.0
Dépenses totales et prêts nets (base ordonancement)	1,247.4	994.9	1,353.6	1,378.8	1,438.7	1,592.9	1,666.1	1,795.1
Dépenses budgétaires	1,144.7	889.3	1,259.7	1,284.9	1,343.8	1,498.0	1,548.2	1,667.9
Dépenses courantes	710.0	718.8	846.6	861.5	851.8	851.7	914.5	972.1
Traitements et salaires	265.1	291.1	311.8	311.8	330.4	330.4	356.1	390.0
Biens et services	232.0	207.8	266.2	266.2	246.2	246.2	262.9	288.9
Transferts et subventions	181.4	187.0	233.9	251.4	242.7	242.7	261.6	257.4
Intérêts	31.6	32.9	34.6	32.0	32.4	32.4	34.0	35.8
<i>dont</i> : intérieurs	13.5	15.0	14.6	12.0	11.0	11.0	11.3	10.6
Dépenses en capital	437.9	170.5	413.1	423.4	492.0	646.3	633.6	695.8
Financement extérieur	253.9	32.1	177.8	188.1	240.5	394.8	334.2	339.0
Financement intérieur	184.0	138.4	235.3	235.3	251.5	251.5	299.4	356.8
Fonds spéciaux et budgets annexes	96.1	99.5	99.5	99.5	99.5	99.5	118.0	127.2
Prêts nets	-3.2	-2.8	-5.6	-5.6	-4.6	-4.6	0.0	0.0
Solde budgétaire global (hors dons)	-380.8	-82.0	-339.2	-375.9	-327.1	-481.3	-427.0	-424.1
Solde budgétaire global (dons inclus)	-186.9	-69.0	-155.8	-153.2	-123.6	-205.9	-175.0	-175.0
Variation des arriérés	-8.2	21.8	-39.0	-36.7	-28.0	-28.0	0.0	0.0
Intérieure	-9.2	18.7	-36.7	-36.7	-28.0	-28.0	0.0	0.0
Extérieure (intérêts)	1.0	3.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ajustement base caisse	2.2	-7.9	7.1	7.1	-8.3	-8.3	7.0	6.6
Solde global (base caisse, dons inclus)	-192.8	-62.6	-187.7	-182.8	-159.9	-242.1	-168.1	-168.4
Financement	192.8	62.6	157.6	182.8	159.9	242.1	168.1	168.4
Financement extérieur (net)	136.9	8.5	102.5	107.9	148.4	230.7	170.2	174.1
Prêts	165.0	22.9	153.1	158.5	182.2	264.5	225.2	229.1
Prêts projets	120.0	22.9	113.1	118.8	135.7	218.0	175.0	175.0
Prêts budgétaires	45.0	0.0	40.0	39.7	46.5	46.5	50.2	54.1
Amortissement	-46.2	-39.5	-49.1	-49.1	-55.8	-55.8	-55.0	-55.0
Allègement de la dette	13.6	6.6	25.6	25.6	22.0	22.0	0.0	0.0
Variation des arriérés extérieurs (principal)	4.5	18.5	-27.1	-27.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement intérieur (net)	55.9	54.1	55.2	74.8	11.5	11.5	-2.1	-5.7
Système bancaire	71.7	70.4	23.6	24.3	11.5	11.5	-2.1	-5.7
Banque centrale	62.9	83.3	8.0	12.3	-4.7	-4.7	-2.1	-5.7
Banques commerciales	3.3	67.9	15.5	12.0	16.1	16.1	0.0	0.0
Ajustement ²	5.5	-80.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes de privatisation	0.0	0.0	55.1	55.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Autre financement	-15.8	-16.3	-23.5	-4.6	0.0	0.0	0.0	0.0
Ecart de financement	0.0	0.0	30.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>								
Solde budgétaire de base ³	-57.6	-39.5	-21.9	-18.1	31.0	31.1	0.0	0.0
Recettes fiscales et non fiscales tirées du secteur de l'or	155.4	202.0	218.6	203.5	190.3	190.3	199.8	210.8
Assistance extérieure (dons et prêts)	358.9	35.9	336.5	381.2	385.7	540.0	477.1	478.2
PIB nominal	5,038	5,303	5,642	5,642	6,155	6,155	6,633	7,154

Sources: Ministère de l'économie et des finances; et projections des services du FMI.

¹ Rapport des services du FMI No. 13/168: Mali — Consultations au titre de l'Article IV et décaissement au titre de la facilité rapide de crédit.

² Ajustement pour tenir compte de la différence entre les définitions de l'Etat dans le tableau budgétaire et dans la situation monétaire

³ Recettes plus les appuis budgétaires généraux et les revenus issus de l'allègement PPTE, moins dépenses totales et prêts nets hors dépenses en capital sur financement extérieur.

Tableau 4. Mali — Opérations financières consolidées de l'administration centrale 2013
(en milliards de CFAF)

	March		June		September	December	
	Prog. ¹	Est.	Prog. ²	Est.	Prog. ²	Prog. ²	Rev. prog.
Recettes et dons	219.6	223.2	510.7	559.6	885.0	1,197.8	1,225.6
Recettes totales	204.4	223.2	461.3	478.9	756.3	1,014.4	1,003.0
Recettes budgétaires	179.4	198.2	411.6	426.5	681.6	914.9	903.5
Recettes fiscales	172.5	187.6	392.9	398.9	638.7	856.5	852.8
Impôts directs	53.6	72.1	138.7	142.9	208.9	286.7	319.8
Taxes indirectes	118.9	115.5	272.8	256.0	419.3	569.9	533.0
TVA	67.3	64.1	161.7	150.9	240.5	328.5	316.0
Accises sur produits pétroliers	4.2	5.6	9.6	11.7	14.7	19.9	19.9
Droits d'importation	24.4	24.9	55.8	52.3	85.4	115.3	115.3
Autres taxes indirectes	32.1	24.6	70.6	62.6	115.6	156.1	139.6
Remboursements de taxes	-9.2	-3.7	-24.9	-21.5	-37.0	-50.0	-57.8
Recettes non fiscales	6.9	10.6	18.6	27.6	42.9	58.3	50.6
Fonds spéciaux et budgets annexes	25.1	25.0	49.8	52.4	74.6	99.5	99.5
Dons	15.2	0.0	49.4	80.7	128.8	183.4	222.7
Projets	15.2	0.0	30.0	12.5	45.0	60.1	69.2
Budget	0.0	0.0	9.8	58.9	74.2	113.9	144.1
<i>dont</i> : aide budgétaire générale	0.0	0.0	9.8	58.9	74.2	113.9	144.1
<i>dont</i> : aide budgétaire sectorielle	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses totales et prêts nets (base ordonnancement)	265.4	189.4	605.5	498.7	1,013.0	1,353.6	1,378.8
Dépenses budgétaires	240.8	165.5	558.5	451.0	942.6	1,259.7	1,284.9
Dépenses courantes	197.5	140.7	406.3	343.7	649.2	846.6	861.5
Traitements et salaires	78.0	64.0	144.2	133.9	233.9	311.8	311.8
Biens et services	64.4	29.2	127.8	96.0	209.4	266.2	266.2
Transferts et subventions	47.3	40.3	117.0	101.9	180.0	233.9	251.4
Intérêts	7.9	7.2	17.3	11.9	25.9	34.6	32.0
<i>dont</i> : intérieurs	2.9	4.0	7.3	5.0	10.9	14.6	12.0
Dépenses en capital	43.3	18.8	152.3	103.9	293.4	413.1	423.4
Financement extérieur	43.3	0.0	86.6	31.6	134.5	177.8	188.1
Financement intérieur	0.0	18.8	65.7	72.3	158.9	235.3	235.3
Fonds spéciaux et budgets annexes	25.1	25.0	49.8	52.4	74.6	99.5	99.5
Prêts nets	-0.5	-1.1	-2.8	-4.7	-4.2	-5.6	-5.6
Solde budgétaire global (hors dons)	-61.0	33.8	-144.2	-19.8	-256.8	-339.2	-375.9
Solde budgétaire global (dons inclus)	-45.7	33.8	-94.8	60.9	-128.0	-155.8	-153.2
Variation des arriérés	-3.8	0.0	-23.3	-15.9	-29.3	-39.0	-48.4
Ajustement base caisse	0.0	-8.4	-13.1	-1.4	-10.4	7.1	7.1
Solde global (base caisse, dons inclus)	-49.5	37.1	-17.8	43.6	-167.6	-187.7	-182.8
Financement	49.6	-37.2	131.2	-43.6	167.6	157.6	182.8
Financement extérieur (net)	18.7	9.6	34.9	-14.0	95.4	102.5	107.9
Prêts	28.1	0.0	56.6	19.1	124.8	153.1	158.5
Prêts projets	28.1	0.0	56.6	19.1	84.8	113.1	118.8
Prêts budgétaires	0.0	0.0	0.0	0.0	40.0	40.0	39.7
Amortissement	-12.3	8.2	-28.2	-28.2	-37.3	-49.1	-49.1
Allègement de la dette	2.8	1.4	6.5	6.6	7.9	25.6	25.6
Variation des arriérés (principal)	0.0	-3.9	-13.6	-11.5	-20.3	-27.1	-27.1
Financement intérieur (net)	20.9	-46.7	96.4	-29.7	72.2	55.2	74.8
Système bancaire	29.1	-54.3	52.0	-30.0	34.5	23.6	24.3
Banque centrale	7.3	-8.7	12.9	-52.0	10.8	8.0	12.3
Banques commerciales	21.8	11.5	39.1	1.0	23.7	15.5	12.0
Ajustement ³	0.0	-57.1	0.0	21.0	0.0	0.0	0.0
Recettes de privatisation	5.5	33.0	55.1	34.5	55.1	55.1	55.1
Autre financement	-3.7	-25.4	-10.8	-34.2	-17.3	-23.5	-4.6
Ecart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	30.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>							
Solde budgétaire de base ⁴	-14.8	35.2	-41.3	77.3	-40.1	-21.9	-18.1
Financement intérieur net des banques et du marché	29.1	-1.7	52.1	-39.9	34.5	23.6	24.3

Sources: Ministère de l'économie et des finances; et projection des services du FMI.

¹ Rapport des services du FMI No. 13/168: Mali — Consultations au titre de l'Article IV et décaissement au titre de la facilité rapide de crédit.

² Rapport des services du FMI No. 13/168: Mali — Consultations au titre de l'Article IV et décaissement au titre de la facilité rapide de crédit.

³ Ajustement pour tenir compte de la différence entre les définitions de l'Etat dans le tableau budgétaire et dans la situation monétaire

⁴ Recettes plus les appuis budgétaires généraux et les revenus issus de l'allègement PPTTE, moins dépenses totales et prêts nets hors dépenses en capital sur financement extérieur.

Tableau 5. Mali — Opérations financières consolidées de l'administration centrale, 2011-16
(en pourcentage du PIB)

	2011	2012	2013		2014		2015	2016
		Est.	Prog. ¹	Rev. prog.	Budg.	Prog.	Proj.	
Recettes et dons	21.1	17.5	21.2	21.7	21.4	22.5	22.5	22.6
Recettes totales	17.2	17.2	18.0	17.8	18.1	18.1	18.7	19.2
Recettes budgétaires	15.3	15.3	16.2	16.0	16.4	16.4	16.9	17.4
Recettes fiscales	14.6	14.3	15.2	15.1	15.6	15.6	16.1	16.6
Impôts directs	4.4	5.0	5.1	5.7	5.0	5.4	5.6	5.7
dont : secteur or	1.7	2.0	2.2	2.2	-	1.7	1.6	1.5
Taxes indirectes	10.2	9.3	10.1	9.4	10.5	10.1	10.5	10.9
TVA	6.2	5.4	5.8	5.6	6.0	6.0	6.1	6.3
Accises sur produits pétroliers	0.1	0.5	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	0.6
Droits d'importation	2.2	1.9	2.0	2.0	2.1	2.1	2.1	2.1
Autres taxes indirectes	2.4	2.7	2.8	2.5	3.0	2.6	2.7	2.7
dont : secteur or	1.0	1.2	1.0	0.9	0.8	0.8	0.8	0.8
Remboursements de taxes	-0.7	-1.1	-0.9	-1.0	-1.0	-1.0	-0.9	-0.8
Recettes non fiscales	0.7	1.0	1.0	0.9	0.9	0.9	0.8	0.8
dont : secteur or	0.5	0.6	0.7	0.4	0.6	0.6	0.6	0.7
Fonds spéciaux et budgets annexes	1.9	1.9	1.8	1.8	1.6	1.6	1.8	1.8
Dons	3.8	0.2	3.3	3.9	3.3	4.5	3.8	3.5
Projets	1.9	0.2	1.1	1.2	0.8	1.9	1.5	1.4
Budget	1.9	0.1	2.0	2.6	2.5	2.5	2.3	2.1
dont : aide budgétaire general	1.1	0.1	2.0	2.6	1.6	1.6	1.4	1.2
dont : aide budgétaire sectorielle	0.8	0.0	0.0	0.0	0.9	0.9	0.9	0.9
Dépenses totales et prêts nets (bse ordonnancement)	24.8	18.8	24.0	24.4	23.4	25.9	25.1	25.1
Dépenses budgétaires	22.7	16.8	22.3	22.8	21.8	24.3	23.3	23.3
Dépenses courantes	14.1	13.6	15.0	15.3	13.8	13.8	13.8	13.6
Traitements et salaires	5.3	5.5	5.5	5.5	5.4	5.4	5.4	5.5
Biens et services	4.6	3.9	4.7	4.7	4.0	4.0	4.0	4.0
Transferts et subventions	3.6	3.5	4.1	4.5	3.9	3.9	3.9	3.6
Intérêts	0.6	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5
dont: intérieurs	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1
Dépenses en capital	8.7	3.2	7.3	7.5	8.0	10.5	9.6	9.7
Financement extérieur	5.0	0.6	3.2	3.3	3.9	6.4	5.0	4.7
Financement intérieur	3.7	2.6	4.2	4.2	4.1	4.1	4.5	5.0
Fonds spéciaux et budgets annexes	1.9	1.9	1.8	1.8	1.6	1.6	1.8	1.8
Prêts nets	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	0.0	0.0
Solde budgétaire global (hors dons)	-7.6	-1.5	-6.0	-6.7	-5.3	-7.8	-6.4	-5.9
Solde budgétaire global (dons inclus)	-3.7	-1.3	-2.8	-2.7	-2.0	-3.3	-2.6	-2.4
Variation des arriérés	-0.2	0.4	-0.7	-0.7	-0.5	-0.5	0.0	0.0
Intérieure	-0.2	0.4	-0.7	-0.7	-0.5	-0.5	0.0	0.0
Exterieur (intérêts)	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ajustement base caisse	0.0	-0.1	0.1	0.1	-0.1	-0.1	0.1	0.1
Solde global (base caisse, dons inclus)	-3.8	-1.2	-3.3	-3.2	-2.6	-3.9	-2.5	-2.4
Financement	3.8	1.2	2.8	3.2	2.6	3.9	2.5	2.4
Financement extérieur (net)	2.7	0.2	1.8	1.9	2.4	3.7	2.6	2.4
Prêts	3.3	0.4	2.7	2.8	3.0	4.3	3.4	3.2
Prêts projets	2.4	0.4	2.0	2.1	2.2	3.5	2.6	2.4
dont: prêts non-concessionnels	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts budgétaires	0.9	0.0	0.7	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8
Amortissement	-0.9	-0.7	-0.9	-0.9	-0.9	-0.9	-0.8	-0.8
Allègement de la dette	0.3	0.1	0.5	0.5	0.4	0.4	0.0	0.0
Variation des arriérés (principal)	0.1	0.3	-0.5	-0.5	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement intérieur (net)	1.1	1.0	1.0	1.3	0.2	0.2	0.0	-0.1
Système bancaire	1.4	1.3	0.4	0.4	0.2	0.2	0.0	-0.1
Banque centrale	1.2	1.6	0.1	0.2	-0.1	-0.1	0.0	-0.1
Banques commerciales	0.1	1.3	0.3	0.2	0.3	0.3	0.0	0.0
Ajustement ²	0.1	-1.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes de privatisation	0.0	0.0	1.0	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autre financement	-0.3	-0.3	-0.4	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Ecart de financement	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire:								
Solde budgétaire de base ³	-1.1	-0.7	-0.4	-0.3	0.5	0.5	0.0	0.0
Recettes fiscales et non fiscales tirées du secteur de l'or	3.1	3.8	3.9	3.6	-	3.1	3.0	2.9
Aide extérieure totale (dons et prêts)	7.1	0.7	6.0	6.8	6.3	8.8	7.2	6.7
PIB nominal (en milliards de FCFA)	5,038	5,303	5,642	5,642	6,155	6,155	6,633	7,154

Sources: Ministère de l'économie et des finances; et projections des services du FMI.

¹ Rapport des services du FMI No. 13/168: Mali — Consultations au titre de l'Article IV et décaissement au titre de la facilité rapide de crédit.

² Ajustement pour tenir compte de la différence entre les définitions de l'Etat dans le tableau budgétaire et dans la situation monétaire

³ Défini à la note de bas de page 3 du tableau 3.

Tableau 6. Mali: Opération du gouvernement central, classification du MSFP 2001, 2011–16

	2011	2012	2013		2014	2015	2016
		Est.	Prog. ²	Rev. prog.	Prog.	Proj.	
	(in CFAF billions)						
Recettes	1,070.7	925.8	1,197.8	1,225.6	1,406.1	1,491.1	1,620.1
Impôts	734.2	758.7	856.5	852.8	958.6	1,065.7	1,187.5
Dons	207.5	13.0	183.4	222.7	294.5	252.0	249.1
Courants	55.7	3.8	113.9	144.1	95.7	92.8	85.1
En capital	151.9	9.2	60.1	69.2	198.8	159.2	164.0
Autres recettes	129.0	154.2	157.8	150.1	153.0	173.4	183.5
Dépenses	1,244.1	988.8	1,359.2	1,384.4	1,597.5	1,666.1	1,787.6
Dépenses	806.1	818.3	946.1	961.0	951.2	1,032.5	1,099.3
Rémunération des salariés	265.1	291.1	311.8	311.8	330.4	356.1	390.0
Utilisation des biens et des services	232.0	207.8	266.2	266.2	246.2	262.9	288.9
Intérêts	31.6	32.9	34.6	32.0	32.4	34.0	35.8
Subventions	16.9	28.4	35.0	35.0	35.0	37.7	40.7
Dons	118.6	107.9	131.0	131.0	149.0	160.6	174.6
Autres dépenses	142.1	150.2	167.5	185.0	158.2	181.2	169.4
Acquisition nette d'actifs non financiers	437.9	170.5	413.1	423.4	646.3	633.6	688.3
Solde brute de gestion	264.6	107.6	251.7	264.6	454.8	458.6	520.8
Prets net (+) / emprunts (-)	-173.4	-62.9	-161.3	-158.8	-191.5	-175.0	-167.5
Opérations financières nettes	-173.4	-62.9	-161.3	-158.8	-191.5	-175.0	-167.5
Acquisition nette d'actifs financiers	-20.0	-74.0	-60.7	-1.0	-4.6	3.8	6.6
Domestic	-20.0	-74.0	-60.7	-1.0	-4.6	3.8	6.6
Numéraire et dépôts	-41.3	-87.5	0.0	0.0	0.0	3.8	5.6
Crédits (capacité nette de financement)	-3.2	-2.8	-5.6	-5.6	-4.6	0.0	0.0
Actions et autres participations (produits de rivation)	15.8	16.3	-55.1	4.6	0.0	0.0	0.0
Autres comptes à recevoir	8.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0
Accumulation nette de passifs	153.4	-11.1	100.7	157.8	186.9	178.8	174.1
Domestic	10.4	3.3	-17.8	29.6	-45.8	7.0	0.1
Dettes, titres et prêts	34.7	-22.7	-8.0	7.4	0.0	0.0	0.0
Autres comptes à payer	-24.4	26.0	-9.8	22.2	-45.8	7.0	0.1
Extérieur	143.0	-14.4	118.5	128.2	232.7	171.9	174.0
Pour mémoire							
Variation de la valeur nette: Transactions	-173.4	-62.9	-161.3	-158.8	-191.5	-175.0	-167.5
PIB nominal	5,038	5,303	5,651	5,642	6,155	6,633	7,154

Sources: Autorités maliennes, estimations et projections des services du FMI.

¹ Manuel des Statistiques des Finances Publiques (<http://www.imf.org/external/pubs/ft/gfs/manual/>).² Rapport des services du FMI No. 13/168: Mali — Consultations au titre de l'Article IV et décaissement au titre de la facilité rapide de crédit.

Table 7. Mali: Balance des paiements, 2011–16							
	2011	2012	2013		2014	2015	2016
			Est.	Prog. ¹ Rev. prog.			
(en milliards de CFAF)							
Solde extérieur courant							
Transferts officiels non compris	-390.8	-238.5	-1,257.8	-1,366.7	-1,197.6	-943.5	-946.0
Transferts officiels compris	-309.7	-190.1	-493.4	-393.9	-642.0	-629.8	-635.7
Balance commerciale	-157.0	35.0	-312.8	-384.8	-569.6	-563.8	-566.8
Exportations, f.à.b.	1,128.5	1,485.7	1,359.8	1,278.7	1,283.8	1,282.4	1,280.3
Coton (fibre)	90.9	197.7	174.1	154.6	171.4	163.7	160.4
Or	804.1	1,023.9	932.0	850.9	824.1	807.8	795.4
Autres	233.5	264.1	253.6	273.2	288.3	310.8	324.6
Importations, f.à.b.	-1,285.5	-1,450.8	-1,672.5	-1,663.5	-1,853.4	-1,846.1	-1,847.1
Produits pétroliers	-380.2	-416.3	-418.0	-401.3	-435.9	-407.1	-393.3
Importations de produits alimentaires	-178.3	-202.6	-288.4	-282.3	-296.5	-312.1	-324.4
Autres	-727.0	-831.9	-966.1	-979.9	-1,121.1	-1,126.8	-1,129.4
Services, net	-338.6	-377.3	-1,094.4	-1,109.0	-770.2	-535.5	-546.5
Credit	193.9	164.6	144.3	164.9	188.2	193.3	198.7
Debit ²	-532.4	-541.9	-1,238.7	-1,273.8	-958.4	-728.8	-745.1
<i>dont fret</i>	266.2	-300.8	-362.2	-360.2	-401.3	-399.8	-400.0
Revenus, net	-217.9	-256.1	-249.4	-229.2	-223.1	-219.5	-218.1
<i>dont: intérêts sur dette publique</i>	17.1	-17.9	-20.0	-20.0	-21.4	-22.7	-25.2
Transferts, net	403.8	408.3	1,163.1	1,329.1	920.9	689.0	695.7
Transferts privés, net	322.7	359.9	398.7	356.3	365.3	375.3	385.3
Transferts officiels, net ²	81.0	48.4	764.4	972.8	555.6	313.7	310.3
<i>dont: aide budgétaire</i>	55.7	3.8	113.9	144.1	95.7	92.8	85.1
Compte de capital et d'opérations financières	337.0	140.7	370.5	396.6	648.9	635.9	642.8
Compte de capital, net	170.7	49.7	103.6	115.9	227.7	214.0	223.1
Dons projet	138.3	9.2	60.1	69.2	176.8	159.2	164.0
Compte d'opérations financières	166.3	91.0	266.9	280.7	421.2	421.8	419.6
Secteur privé (net)	27.4	64.8	147.3	160.8	205.1	277.8	273.7
Investissement direct (net)	260.4	160.3	197.1	205.2	253.5	279.8	275.9
Investissement de portefeuille (net)	-1.7	-1.7	-1.8	-1.7	-1.9	-2.0	-2.2
Autres flux de capitaux privés	-231.3	-93.7	-47.9	-42.7	-46.5	0.0	0.0
Officiel, net	118.8	5.0	94.0	99.4	193.8	170.2	174.1
Décaissements	165.0	22.9	153.1	158.5	264.5	225.2	229.1
Aides budgétaires	45.0	0.0	40.0	39.7	46.5	50.2	54.1
Financement de projets	120.0	22.9	113.1	118.8	218.0	175.0	175.0
Amortissement de la dette publique	-46.2	-39.5	-49.1	-49.1	-55.8	-55.0	-55.0
Erreurs et omissions	-25.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	2.1	-49.3	-122.9	2.7	6.9	6.0	7.1
Financement	-2.1	49.3	122.9	-2.7	-6.9	-6.0	-7.1
Avoirs extérieurs (net)	-15.7	42.7	-10.0	-28.3	-28.9	-6.0	-7.1
<i>dont: FMI (net)</i>	21.2	3.8	14.5	18.8	2.1	1.7	-0.1
Assistance au titre de l'initiative PPTE	13.6	6.6	25.6	25.6	22.0	0.0	0.0
Gap de financement	0.0	0.0	107.3	0.0	0.0	0.0	0.0
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)							
Solde extérieur courant							
Transferts officiels non compris	-7.8	-4.5	-22.3	-24.2	-19.5	-14.2	-13.2
Transferts officiels compris	-6.1	-3.6	-8.7	-7.0	-10.4	-9.5	-8.9
(Variation annuelle en %)							
Commerce extérieur							
Volume d'exportations	5.1	14.1	1.7	1.5	4.6	1.3	1.4
Volume d'importations	3.4	10.0	22.6	19.0	14.0	2.9	1.2
Valeur unitaire des exportations	-2.0	16.9	-11.2	-16.3	-4.2	-2.2	-1.5
Valeur unitaire des importations	-15.4	2.6	-6.2	-3.9	-2.2	-3.2	-1.1
Termes de l'échange	15.8	13.9	-5.3	-12.9	-2.0	1.1	-0.4
Sources: Autorités maliennes, estimations et projections des services du FMI.							
¹ Rapport des services du FMI No. 13/168: Mali — Consultations au titre de l'Article IV et décaissement au titre de la facilité rapide de crédit.							
² Les données de 2013-14 inclues une augmentation des services de sécurités relatives à l'intervention militaire étrangère dans le pays, financés par la communauté internationale.							

Tableau 8. Mali: Situation Monétaire, 2011-16

	2011	2012	2013		2014	2015	2016	
			Est.	Sept. ¹				Prog. ²
(en milliards de CFAF)								
Avoirs extérieurs nets	693.9	696.7	761.7	706.7	725.0	753.9	760.0	767.1
Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)	584.9	542.1	538.7	552.1	570.4	599.3	605.3	612.4
Banques commerciales	109.0	154.6	223.0	154.6	154.6	154.6	154.6	154.6
Avoirs intérieurs nets	798.0	1,014.9	993.7	1,131.3	1,113.7	1,252.2	1,423.3	1,619.1
Crédit net au gouvernement	-203.7	-54.2	-84.7	-30.6	-29.8	-18.4	-20.5	-25.6
BCEAO, net	-11.2	75.9	47.8	83.9	88.2	83.6	81.5	76.4
Banques commerciales, net	-192.5	-130.1	-132.5	-114.6	-118.1	-102.0	-102.0	-102.0
Autres institutions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Crédits à l'économie	1,049.3	1,099.2	1,129.5	1,192.0	1,173.6	1,300.6	1,473.9	1,674.8
Autres postes, nets	-47.6	-30.1	-51.1	-30.1	-30.1	-30.1	-30.1	-30.1
Masse monétaire	1,492.0	1,711.7	1,755.4	1,838.0	1,838.7	2,006.1	2,183.3	2,386.1
Circulation fiduciaire	415.4	507.5	510.1	545.0	545.2	594.8	647.3	707.5
Depots en banques	1,076.6	1,204.2	1,245.3	1,293.1	1,293.6	1,411.3	1,535.9	1,678.7
Monnaie centrale (M0)	643.5	733.6	713.3	787.8	788.1	859.8	935.7	1,022.7
Reserves internationales brutes BCEAO	701.4	660.2	675.6	684.6	706.3	737.0	744.5	751.2
en pourcentage de la masse monétaire	47.0	38.6	38.5	37.2	38.4	36.7	34.1	31.5
(en pourcentage de la masse monétaire du debut de periode)								
Contribution a la croissance de la masse monétaire								
Masse monétaire	15.3	14.7	13.2	7.4	7.4	9.1	8.8	9.3
Avoirs extérieurs nets	-2.5	0.2	10.2	0.6	1.7	1.6	0.3	0.3
BCEAO	2.5	-2.9	4.1	0.6	1.7	1.6	0.3	0.3
Banques commerciales	-5.0	3.1	6.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Actifs domestiques	17.8	14.5	2.9	6.8	5.8	7.5	8.5	9.0
Crédit au gouvernement	5.1	10.0	-1.5	1.4	1.4	0.6	-0.1	-0.2
Crédits à l'économie	15.8	3.3	5.0	5.4	4.3	6.9	8.6	9.2
Autres postes, nets	-3.1	1.2	-0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(Taux de changement annuels, sauf indications contraires)								
Pour memoire:								
Masse monétaire	15.3	14.7	13.2	7.4	7.4	9.1	8.8	9.3
Base monétaire	18.0	14.0	12.1	7.4	7.4	9.1	8.8	9.3
Crédits à l'économie	24.1	4.8	7.4	8.4	6.8	10.8	13.3	13.6
Vitesse de circulation	3.4	3.1	3.2	3.1	3.1	3.1	3.0	3.0
Multiplificateur monétaire	2.3	2.3	2.5	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3
Circulation fiduciaire / M2 (en %)	27.8	29.6	29.1	29.6	29.6	29.6	29.6	29.6
Sources: Les autorités maliennes et les estimations et prévisions des services du FMI.								
¹ les taux de croissance pour septembre 2013 sont calculés par rapport à septembre 2012								
² Rapport des services du FMI No. 13/168: Mali —Consultations au titre de l'Article IV et décaissement au titre de la facilité rapide de crédit.								

Tableau 9. Mali : Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2008-13

	2008	2009	2010	2011	2012 Est.	2013 ²
	(en pourcentage)					
Fonds propres						
Fonds propres/actifs pondérés par le risque	11.4	9.9	16.9	17.4	14.3	14.4
Fonds propres de base aux actifs pondérés par le risque	10.5	9.4	15.4	15.5	12.6	12.6
Fonds propres (valeur nette) en pourcentage des actifs	6.0	5.7	9.2	9.3	8.8	8.6
Répartition sectorielle du crédit à l'économie						
Agriculture et pêche	11.6	7.5	3.0	4.0	10.7	4.1
Secteur minier	0.1	0.1	0.3	0.1	3.7	4.7
Secteur manufacturier	8.0	6.9	8.0	8.0	9.4	12.1
Électricité, gaz, eau	4.3	5.9	11.3	13.3	6.5	7.9
BTP	2.0	2.4	4.3	5.0	5.6	4.4
Commerce de gros et de détail, hôtels, restaurants	40.6	43.8	42.0	46.0	44.8	42.2
Transports, entreposage, communications	14.7	12.7	9.0	8.0	5.5	13.5
Assurance, immobilier et services aux entreprises	6.7	7.7	11.0	8.0	8.0	6.1
Services collectifs et sociaux	3.4	4.0	5.0	5.0	4.4	4.7
Autres activités	8.6	9.0	6.1	2.7	1.4	0.2
Qualité des actifs						
Prêts improductifs/total des prêts	25.3	21.9	21.5	18.5	21.3	21.5
Prêts improductifs/total des prêts (net de provisionnement)	9.3	9.1	8.8	6.5	8.7	10.2
Provisions/prêts improductifs bruts	66.9	59.5	64.0	69.3	65.0	63.9
Provisions/prêts bruts	15.4	14.8	13.5	13.1	13.9	13.8
Bénéfices et rentabilité						
Retour sur actifs (ROA)	0.8	0.6	1.4	1.4	1.1	...
Retour sur fonds propres (ROE)	12.9	10.0	15.2	15.2	13.1	...
Liquidités						
Liquidités / total des actifs	43.8	48.9	50.6	47.4	48.2	49.2
Actifs liquides aux passifs à court terme	84.0	61.2	92.9	89.4	90.0	98.0
Dépôts/actifs	73.6	73.0	75.4	70.7	86.8	71.7
Prêts/dépôts	90.7	71.1	69.8	77.4	77.1	75.4
Pour mémoire 1						
Taux créditeur	5.0	4.8	4.9	4.8	4.7	4.4
Taux débiteur	9.8	9.7	9.4	9.3	8.9	8.5
Source : BCEAO et estimations des services du FMI.						
¹ Moyenne.						
² Fin juin.						

Tableau 10. Mali : Calendrier proposé des décaissements pour l'accord FEC proposé, 2013–16

Montant	Date de disponibilité	Conditions du décaissement
6 millions de DTS	13 décembre 2013	Approbation de l'accord triennal FEC par le Conseil d'administration.
4 millions de DTS	1er mai 2014	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2013 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la première revue de l'accord.
4 millions de DTS	1er novembre 2014	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2014 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la deuxième revue de l'accord.
4 millions de DTS	1er mai 2015	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2014 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la troisième revue de l'accord.
4 millions de DTS	1er novembre 2015	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2015 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la quatrième revue de l'accord.
4 millions de DTS	1er mai 2016	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2015 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la cinquième revue de l'accord.
4 millions de DTS	1er novembre 2016	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2016 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la sixième revue de l'accord.
Sources : estimations et projections des services du FMI.		

Tableau 11. Mali : Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2013-22¹

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
(En millions de DTS, sauf indication contraire)										
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants										
Principal	1.8	5.2	5.7	8.2	11.6	12.7	12.6	12.0	9.1	5.0
Commissions et intérêts	0.0	0.0	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants et futurs ²										
Principal :	1.8	5.2	5.7	8.2	11.6	12.7	14.2	15.2	13.9	11.0
Commissions et intérêts	0.0	0.0	0.2	0.3	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1
Obligations totales sur la base des crédits existants et futurs										
En millions de DTS	1.8	5.2	5.9	8.4	11.8	12.9	14.4	15.3	14.0	11.1
En milliards de FCFA	1.4	3.9	4.4	6.2	8.7	9.4	10.5	11.2	10.2	8.1
En pourcentage des recettes publiques	0.1	0.3	0.4	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.5	0.4
En pourcentage des exportations de biens et de services	0.1	0.3	0.3	0.4	0.6	0.6	0.7	0.7	0.6	0.4
En pourcentage du service de la dette	2.5	5.8	4.9	6.8	9.3	9.8	10.7	11.0	9.7	9.2
En pourcentage du PIB	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
En pourcentage de la quote-part	2.0	5.6	6.3	9.0	12.7	13.8	15.4	16.4	15.0	11.9
Encours total des crédits du FMI ¹										
En millions de DTS	90.2	91.0	97.4	101.2	89.6	76.9	62.7	47.5	33.6	22.6
En milliards de FCFA	67.6	67.6	71.8	74.4	65.6	56.0	45.7	34.6	24.5	16.5
En pourcentage des recettes publiques	6.7	6.1	5.8	5.4	4.4	3.5	2.7	1.9	1.2	0.8
En pourcentage des exportations de biens et de services	4.7	4.6	4.9	5.0	4.4	3.6	2.9	2.1	1.4	0.9
En pourcentage du service de la dette	121.7	102.0	80.7	81.9	70.3	58.7	46.5	34.1	23.4	18.9
En pourcentage du PIB	1.2	1.1	1.1	1.0	0.9	0.7	0.5	0.4	0.2	0.1
En pourcentage de la quote-part	96.7	97.6	104.4	108.5	96.0	82.4	67.2	50.9	36.0	24.2
Décaissements et rachats	20.2	0.8	6.3	3.8	-11.6	-12.7	-14.2	-15.2	-13.9	-11.0
Décaissements	22.0	6.0	12.0	12.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements et rachats	1.8	5.2	5.7	8.2	11.6	12.7	14.2	15.2	13.9	11.0
Postes pour mémoire :	(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)									
PIB nominal	5,642	6,155	6,633	7,154	7,669	8,224	8,836	9,499	10,216	10,993
Exportations de biens et services	1,444	1,472	1,476	1,479	1,502	1,538	1,599	1,671	1,754	1,836
Recettes de l'État	1,003	1,112	1,239	1,371	1,475	1,591	1,721	1,864	2,021	2,194
Service de la dette	56	66	89	91	93	96	98	101	105	87
Sources : estimations et projections des services du FMI.										
¹ Le total du service de la dette comprend les rachats et remboursements au FMI.										
² Inclut les décaissements futurs qui sont proposés au tableau 10.										

Tableau 12. Mali : Objectifs du millénaire pour le développement, 1990–2011

	1990	1995	2000	2005	2011
Objectif 1 : éradiquer l'extrême pauvreté et la faim	But 2015 = réduire de moitié les taux de pauvreté et malnutrition de 1990				
Ratio emploi/population âgée d'au moins 15 ans, total (%)	47	47	47	47	48
Ratio emploi/population âgée de 15 à 24 ans, total (%)	36	35	35	36	36
PIB par personne ayant un emploi (\$ constants de 1990 en PPA)	2,532	2,603	2,751	3,211	3,576
Part des 20% les plus pauvres de la population dans le revenu	..	5	6	7	8
Malnutrition, insuffisance pondérale (% des enfants de moins de 5 ans)	..	38	30	28	..
Écart de pauvreté à 1,25 \$ par jour (PPA) (%)	..	53	26	19	16
Ratio numérique de pauvreté à 1,25 \$ par jour (PPA) (% de la population)	..	86	61	51	50
Emploi précaire, total (% du total des personnes ayant un emploi)	87	..
Objectif 2 : rendre l'enseignement primaire universel	But 2015 = accroître la scolarisation nette à 100				
Taux d'alphabétisation, jeunes femmes (% des femmes de 15 à 24 ans)	17	31	34
Taux d'alphabétisation, jeunes hommes (% des hommes de 15 à 24 ans)	32	47	56
Écoliers qui terminent l'école primaire, total (% de la cohorte)	33	..	83	74	75
Taux d'achèvement du cycle primaire, total (% de la tranche d'âge concernée)	9	..	29	41	55
Taux de scolarisation net ajusté (% des enfants en âge d'école primaire)	42	54	67
Objectif 3 : promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	But 2015 = accroître le taux d'éducation à 100				
Proportion de femmes siégeant au parlement national (%)	..	12	12	10	10
Ratio femmes/hommes dans l'enseignement primaire	61	69	75	80	88
Ratio femmes/hommes dans l'enseignement secondaire	50	50	56	62	71
Ratio femmes/hommes dans l'enseignement supérieur	15	18	48	53	46
Proportion de femmes employées hors agriculture (% du total de l'emploi non agricole)	..	27	..	35	..
Objectif 4 : réduire la mortalité infantile	But 2015 = réduire de 2/3 la mortalité des moins de 5 ans de 1990				
Vaccination, rougeole (% des enfants de 12 à 23 mois)	43	52	49	73	56
Taux de mortalité infantile (pour 1.000 naissances vivantes)	130	125	116	97	81
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1.000)	253	240	220	173	133
Objectif 5 : améliorer la santé maternelle	But 2015 = réduire de 3/4 la mortalité maternelle de 1990				
Adolescentes de 15 à 19 ans : taux de fécondité (naissances pour 1.000 femmes)	193	190	187	183	177
Accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (% du total)	..	40	41	49	..
Recours à la contraception (% des femmes de 15 à 49 ans)	..	7	8	8	..
Taux de mortalité maternelle (est., pour 100.000 naissances vivantes)	1,100	930	740	620	540
Femmes enceintes recevant des soins prénatals (%)	..	47	57	70	..
Besoins de planification familiale non satisfaits (% des femmes mariées de 15 à 49 ans)	..	26	29	31	..
Objectif 6 : combattre le VIH/sida, le paludisme et autres maladies	But 2015 = inverser la propagation du SIDA et autres maladies graves				
Enfants atteints de fièvre recevant des médicaments antipaludéens (% des enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre)	32	35
Utilisation du préservatif, femmes de 15 à 24 ans (% des femmes de 15 à 24 ans)	..	3	3	4	..
Utilisation du préservatif, hommes de 15 à 24 ans (% des hommes de 15 à 24 ans)	..	26	26	29	..
Incidence de la tuberculose (pour 100.000 personnes)	76	80	77	69	62
Prévalence du VIH, total (% de la population de 15 à 49 ans)	1	2	2	1	1
Taux de détection des cas de tuberculose (toutes formes)	45	39	48	52	56
Objectif 7 : Préserver l'environnement					
Émissions de CO ₂ (kg par \$ de PIB à PPA)	0	0	0	0	0
Émissions de CO ₂ (tonnes par habitant)	0	0	0	0	0
Zones forestières (% de la superficie terrestre)	12	11	11	11	10
Installations sanitaires améliorées (% de la population y ayant accès)	15	17	18	20	22
Sources d'eau améliorées (% de la population y ayant accès)	28	37	46	55	65
APD nette reçue par habitant (dollars EU courants)	60	60	28	60	88
Objectif 8 : établir un partenariat mondial pour le développement					
Service de la dette (PGE et FMI uniquement, exportations de biens, services et revenu primaire)	15	16	13	4	3
Utilisateurs d'Internet (pour 100 habitants)	0	0	0	1	2
Abonnements téléphones cellulaires (pour 100 habitants)	0	0	0	6	68
Lignes téléphoniques (pour 100 habitants)	0	0	0	1	1
Taux de fertilité, total (naissances par femme)	7	7	7	7	7
Autres					
RNB par habitant, méthode Atlas (dollars EU courants)	290	260	250	440	670
RNB, méthode Atlas (dollars EU courants) (milliards)	2	2	3	5	10
Formation brute de capital fixe (% du PIB)	23	23	25	23	23
Espérance de vie à la naissance, total (années)	46	48	49	52	54
Taux d'alphabétisation, total pour les adultes (% + de 15 ans)	19	26	31
Population, total (millions)	8,7	9,8	11,3	13,2	15,8
Commerce (% du PIB)	51	57	66	63	62

Source : Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde (<http://ddp-ext.worldbank.org/ext/ddpreports>).

Appendice I. Lettre d'intention

Bamako, le 2 décembre 2013

Madame Christine Lagarde
Directrice générale
Fonds monétaire international
700, 19th Street, N.W.
Washington, D.C, 20431
Etats Unis d'Amérique

Madame la Directrice générale,

1. Le 10 juin 2013, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé un décaissement d'un montant équivalent à 10 millions de DTS (15 millions de \$) en faveur du Mali au titre de la facilité de crédit rapide (FCR) afin d'appuyer les politiques du gouvernement visant à préserver la stabilité macroéconomique et relancer la croissance en 2013, dans le cadre d'un vaste soutien des partenaires techniques et financiers au renouveau du pays après la crise sécuritaire et politique de 2012.
2. Le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint fait le point sur l'évolution récente de l'économie malienne et les progrès accomplis dans la mise en œuvre de nos politiques en 2013. Comme expliqué dans le MPEF, presque tous les indicateurs de nos politiques à fin juin 2013 ont été atteints et la plupart de mesures faisant l'objet de repères structurels ont été mises en œuvre.
3. Ce mémoire présente également les politiques économiques et financières que le gouvernement malien entend mettre en œuvre d'ici la fin de cette année et au cours des trois prochaines années pour préserver la stabilité macroéconomique, soutenir la reprise économique naissante, accentuer la mise en œuvre des réformes pour améliorer la gestion des finances publiques interrompues par la crise sécuritaire et politique en 2012, et faciliter le développement du secteur privé.
4. Pour l'aider à atteindre les objectifs de ce programme, le gouvernement sollicite un accord triennal d'un montant équivalent à 30 millions de DTS (46 millions de \$) au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC). Cet accord servira d'ancrage aux politiques macroéconomiques du gouvernement et de catalyseur pour l'aide financière des partenaires techniques et financiers du Mali. Les revues semestrielles qui lui seront associées permettront d'envoyer des signaux clairs à propos de la qualité des politiques macroéconomiques et financières mises en œuvre par le gouvernement à toutes les parties prenantes au développement du Mali.

5. Le gouvernement estime que les mesures et politiques énoncées dans le MPEF ci-joint sont appropriées pour atteindre les objectifs de ce programme. Il prendra toute mesure supplémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire à cette fin. Il consultera le FMI sur l'adoption de telles mesures préalablement à toute révision des politiques énoncées dans le MPEF ci-joint.

6. Le gouvernement est disposé à mettre à la disposition des services du FMI toutes les informations utiles mentionnées dans le Protocole d'accord technique (PAT) sur les progrès accomplis dans le cadre du programme.

7. Le gouvernement a l'intention de rendre public le contenu du rapport des services du FMI, y compris cette lettre, le MPEF ci-joint, le PAT, l'annexe d'information, et l'analyse de la viabilité de la dette par les services du FMI et de la Banque mondiale. Par conséquent, il autorise le FMI à publier ces documents sur son site Web après l'approbation du nouvel arrangement triennal au titre de la FEC par le Conseil d'administration du FMI.

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, l'assurance de ma considération distinguée.

Bouaré Fily Sissoko
Ministre de l'économie et des finances

Pièces jointes :

1. Mémoire de politiques économiques et financières,
2. Protocole d'accord technique.

Pièce Jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières

1. Le présent mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) présente les développements récents et la performance par rapport au programme de politiques économiques et financières du Mali mis en œuvre dans le cadre de la demande d'un décaissement au titre de la Facilité de crédit rapide (FCR) et la requête d'un arrangement triennal au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC).

ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE, PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES EN 2013 ET PERFORMANCE PAR RAPPORT AUX POLITIQUES SOUTENUES PAR LA FCR

A. Évolution économique récente et perspectives économiques en 2013

2. En 2013, la croissance réelle du PIB devrait reprendre pour atteindre 5,1 pour cent grâce à la croissance soutenue attendue dans presque tous les secteurs de l'économie à la suite de l'amélioration de la situation sécuritaire et de la reprise de l'aide. Seule la production d'or devrait enregistrer un léger recul (-3,8 pour cent) en raison de la fermeture d'une mine. La bonne campagne agricole de l'année précédente, qui a bénéficié d'une pluviométrie favorable et des bonnes conditions de mise en place de la campagne, dont le soutien de l'Etat aux agriculteurs à travers les subventions aux intrants devrait maintenir l'inflation à moins de un pour cent sur l'ensemble de l'année.

3. Le déficit du compte courant (dons inclus) de la balance des paiements devrait se creuser pour atteindre 7,0 pour cent du PIB en 2013 à la suite de la baisse des cours de l'or et de l'augmentation des importations concomitante avec la reprise économique. Ce déficit devrait être entièrement financé par des entrées nettes de capitaux, principalement sous la forme d'aide extérieure et d'investissements directs étrangers. En conséquence, le solde global de la balance des paiements devrait enregistrer un léger surplus.

4. La masse monétaire devrait croître de 7,4 pour cent en 2013, sous l'impulsion du crédit à l'économie.

5. Les dommages subis par les banques dans le nord et la récession en 2012 ont conduit à une détérioration de la stabilité du secteur bancaire. En effet, le ratio de capitalisation pondéré en fonction des risques, qui atteignait 17,4 pour cent en 2011, a diminué pour atteindre 14,3 pour cent en décembre 2012 et 14,4 pour cent en juin 2013. L'encours des prêts improductifs a augmenté pour atteindre 21,5 pour cent du total des crédits (10,2 pour cent, déduction faite des provisions). La stabilité financière du secteur de la micro finance s'est également détériorée : la part des prêts improductifs a atteint 11,5 pour cent en 2012.

6. La performance des finances publiques a été en ligne avec les indicateurs des politiques proposées à l'occasion de la demande de décaissement de la FCR¹. Les recettes fiscales à fin-juin ont été à la hauteur des objectifs. Mais les dépenses ont été nettement inférieures aux montants programmés. En conséquence le solde budgétaire de base² et le financement intérieur des banques et du marché financier à l'Etat ont été, respectivement, supérieur et inférieur (d'environ 2 pour cent du PIB) aux montants programmés. L'Etat a réussi à émettre des bons du trésor pour un montant de 89 milliards de FCFA (\$180 millions) au premier semestre, soit un montant suffisant pour rembourser tous les bons arrivant à échéance. Le gouvernement a payé presque tout le service de sa dette extérieure venant à échéance en 2013, à l'exception d'une échéance d'un prêt Libyen à propos duquel il a pris contact avec les autorités libyennes en vue de rééchelonner son remboursement. Il a commencé à rembourser les arriérés sur sa dette extérieure accumulés à fin 2012 : ces arriérés extérieurs qui s'élevaient à 27 milliards de FCFA (54 millions de \$) au 31 décembre 2012 ne s'élèvent plus qu'à 8,5 milliards de FCFA (17 millions de \$) au 15 octobre 2013.³ Le gouvernement s'est engagé à rembourser l'ensemble de ces arriérés en 2013 et a inscrit un crédit de 27,1 milliards de FCFA dans la Loi de finance rectificative (LFR) 2013 à cet effet.⁴

7. D'ici à la fin de l'année 2013, les autorités maintiennent les objectifs adoptés dans la loi de finances rectificative approuvée par la séance de l'assemblée nationale du 10 mai 2013, dont les grandes lignes sont exposées dans le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) du 10 mai 2013 (¶¶20–27).¹ La LFR 2013 vise à atteindre un niveau de recettes fiscales nettes d'au moins 15,1 pour cent du PIB. Elle vise également à contenir le déficit du solde de base et le déficit global à respectivement, 0,3 et 3,2 pourcent du PIB, tout en alignant l'exécution des dépenses sur les priorités du Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSCR) à moyen terme (2012–17) et le Plan pour la relance durable pour 2013–14 (PRED).⁵ Pour aider à la relance de l'économie, la LFR 2013 accorde une priorité aux remboursements des arriérés sur la dette extérieure à fin 2012 à concurrence de 27,1 milliards de FCFA (¶16) et ceux identifiés vis-à-vis des fournisseurs de l'Etat en 2012 à concurrence de 29,8 milliards de FCFA. Le contrôle de l'exécution budgétaire de septembre 2013 a identifié la nécessité d'augmenter la subvention à la société Energie du Mali (EDM) de 40 à 57,5 milliards de FCFA, ce que le gouvernement a décidé de faire en renonçant à des dettes fiscales accumulées par EDM. L'écart de financement de 30 milliards de FCFA identifié au moment de l'élaboration de la LFR 2013 sera comblé par la prise de contact pro-active avec les partenaires techniques et financiers qui se sont engagés à soutenir le Mali à la Conférence de Bruxelles (¶11). Si l'appui des bailleurs tardait à se matérialiser, les autorités

¹ [Rapport du FMI No 13/168. Mali: Demande de décaissement au titre de la Facilité de crédit rapide.](#)

² Le solde budgétaire de base est égal à la différence entre la somme des recettes et des dépenses sous le contrôle direct des autorités, c.-à-d. les recettes (y compris les ressources provenant de l'Initiative pour les pays pauvres très endettés) plus les dons destinés à l'appui budgétaire général moins les dépenses courantes et les dépenses en capital sur financement intérieur.

³ Il s'agit d'arriérés accumulés à l'égard de la Libyan Foreign Bank.

⁴ [Rapport du FMI No 13/168. Mali: Demande de décaissement au titre de la Facilité de crédit rapide](#), ¶9, p. 33.

⁵ [Rapport du FMI No 13/111. Mali: Cadre de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté.](#)

procéderont à un relâchement de l'objectif du financement intérieur net des banques et du marché financier à l'Etat à concurrence de 25 milliards de FCFA, comme prévu dans le Protocole d'accord technique (¶17) et à une régulation des dépenses non-prioritaires pour le solde (Tableau 3).

B. Performance par rapport aux politiques soutenues par les décaissements au titre de la FCR

8. Tous les indicateurs du programme à fin mars et juin 2013 présentés dans la lettre d'intention du 10 mai dernier ont été respectés sauf le plafond sur la hausse cumulée des arriérés de paiements extérieurs (Tableau 1). En raison de la performance des finances publiques (¶16), les recettes fiscales brutes ont légèrement dépassé leur objectif à fin juin 2013. Le solde budgétaire de base est resté nettement au dessus de son plancher à fin juin en raison d'une exécution des dépenses courantes plus faible que prévue. Les dépenses prioritaires dans les secteurs de l'éducation, de la santé et du développement social ont été supérieures au plancher programmé. Le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'Etat a été inférieur à son plafond ajusté. L'Etat n'a conclu aucun emprunt non-concessionnel depuis le début de l'année autre que les deux emprunts pour augmenter la capacité de production d'électricité annoncés. Bien que l'Etat ait remboursé ses arriérés sur la dette extérieure à concurrence de 20,2 milliards de FCFA au cours des neuf premiers mois de l'année (¶16), il a en revanche accumulé de nouveaux arriérés sur la dette extérieure à concurrence de 1,7 milliard de FCFA (3,5 millions de \$) correspondant au non-remboursement d'une échéance d'un emprunt auprès de la *Libyan Foreign Bank* le 30 juin 2013. Les autorités ont adressé plusieurs courriers aux autorités Libyennes pour obtenir un rééchelonnement du remboursement de cet emprunt sans obtenir de réponse jusqu'à présent. En attendant que les autorités libyennes réagissent, le gouvernement a versé les sommes dues, soit 8,5 milliards de FCFA, sur un compte séquestre à la BCEAO et continueront à le faire jusqu'à ce qu'un accord soit obtenu avec les autorités libyennes.

9. Quatre des six mesures faisant l'objet de repères structurels ont été mises en œuvre (Tableau 2) :

- La Direction Générale du Budget (DGB) a produit à l'aide des logiciels PRED5 et AICE des rapports mensuels qui ont permis d'établir que le total des dépenses en instances de paiement à fin janvier 2013 s'élevait à 56 milliards de FCFA (1,1 pour cent du PIB), dont 33 milliards depuis moins de 90 jours après la liquidation de ces dépenses et 23 milliards depuis plus de 90 jours après leur liquidation.
- En comparant les déclarations de chiffre d'affaires à la Direction Générale des Impôts (DGI) et d'importations à la Direction Générale des Douanes (DGD), le Comité mixte de renseignements et d'investigations économiques et financières (CMRIEF) est arrivé à la conclusion que 81 pour cent des importateurs ont déclaré des chiffres d'affaires en 2010

et 2011 qui semblent anormalement faibles par rapport à leurs importations au cours de ces mêmes années.⁶

- La Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP) a étudié en détails tous les postes de la position nette du gouvernement vis-à-vis du système bancaire (PNG) au 31 décembre 2012 en coopération avec la Direction Nationale de la Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Cette étude a établi que la position nette du gouvernement vis-à-vis des banques (PNG) s'élevait à une situation créditrice de 55 milliards de FCFA (1,1 pour cent du PIB) pour l'Etat au sens large de la directive sur le Tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE) de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), dont une position nette du Trésor (PNT) débitrice de 112 milliards de FCFA (2,1 pour cent du PIB) et une position créditrice nette des autres entités publiques de 167 milliards de FCFA (3,2 pour cent du PIB).
- La Direction Générale des Impôts (DGI) a rédigé un rapport sur les résultats intérimaires de son programme de vérification des entreprises dont le rapport du Comité Mixte de Renseignements et d'Investigations Economiques et Financière (CMRIEF) de février 2013 a fait apparaître que les chiffres d'affaires étaient anormalement faibles. Ce programme de vérification a déjà permis de confirmer des redressements fiscaux à concurrence de 5,1 milliards de FCFA (10 millions de \$), dont 300 millions de FCFA (600.000\$) ont été recouverts jusqu'à présent.
- Le Conseil des Ministres n'a pas encore examiné de propositions préparées conjointement par le Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, le Ministère de l'Energie, EDM et la Commission de Régulation de l'Electricité et de l'Eau (CREE) en vue de rétablir une marge positive entre le prix de vente et le prix de revient moyen de l'électricité. De telles propositions sont en cours de préparation pour examen par le Conseil des Ministres d'ici la fin du mois de février 2014.

Le rapport sur les résultats d'un audit des arriérés intérieurs accumulés par l'Etat en 2012 à la suite du gel des dépenses après les événements de mars 2012 et à la réduction des crédits dans la Loi de finances rectificative 2012 n'a pas encore été produit. Un consultant a été recruté par appel d'offres en août 2013 pour exécuter l'audit dans un délai de 90 jours.

Politiques économiques et financières pour 2014-16

10. Le CSCR pour 2012–17, approuvé en décembre 2011, et le PRED pour 2013–14, adopté en avril 2013, serviront de référence pour les politiques économiques et financières pour 2014–16.⁵ L'objectif du CSCR est de transformer le Mali en un pays émergent et une puissance agropastorale

⁶ En 2011 et 2012, les chiffres d'affaires déclarés par près de 1000 entreprises, soit 80 pour cent des importateurs, auprès de la DGI ont été chaque année inférieurs d'environ 500 milliards de FCFA (1 milliard de \$, ou 10 pour cent du PIB) à leurs importations déclarées à la DGD majorées d'une marge de 30 pour cent.

pouvant assurer une bonne qualité de vie à la fois aux Maliens et aux Maliennes. Il repose sur cinq piliers : (i) renforcer la paix et la sécurité, (ii) accroître la stabilité macroéconomique, (iii) promouvoir une croissance plus forte, durable et favorable aux pauvres visant à créer des emplois et à générer des revenus, (iv) consolider les bases du développement à long terme et faciliter un accès équitable à des services sociaux de qualité et (v) améliorer les institutions et la gouvernance. Le PRED comprend le même sous-ensemble de programmes issu du CSCRP, mais aussi des programmes de remise en état des infrastructures, de réconciliation, de sécurité, de tenue des élections et de gestion du retour de l'administration, des réfugiés et des populations déplacées dans les régions du nord. Les domaines qu'ils couvrent sont essentiellement la paix et la sécurité, les secteurs sociaux, l'emploi, la formation professionnelle, le développement rural, les transports, les activités génératrices de revenus et la transparence dans la gestion des finances publiques.

11. En dépit d'un environnement international incertain, les perspectives macroéconomiques du Mali s'annoncent favorables en raison du rétablissement de la sécurité, du succès des élections présidentielles et d'un retour massif des partenaires du développement du Mali. La Conférence pour le Développement du Mali qui s'est tenue à Bruxelles le 15 mai 2013 a été un grand succès. Elle a réuni 80 pays et 28 organisations internationales qui se sont engagés à apporter 3,25 milliards d'€ (4,4 milliards de \$, 2200 milliards de FCFA, ou 39 pour cent du PIB pour mettre en oeuvre le PRED. Le retour des bailleurs de fonds devrait permettre une accélération de la croissance du PIB en termes réels à 6,6 pour cent en 2014 et de 5,5 pour cent en 2015 et 2016 grâce à ses effets sur les secteurs de la construction et des services. Le déficit des opérations courantes (dons compris) devrait se creuser pour atteindre près de 10,4 pour cent du PIB en 2014 mais être entièrement financé par les investissements directs étrangers dans le secteur de l'or et des télécommunications et l'aide extérieure sous forme de prêts. Le solde global de la balance des paiements devrait être légèrement positif au cours de la période 2014–16. La mise en oeuvre de politiques monétaire et budgétaire prudente devrait permettre de maintenir l'inflation en dessous du critère de convergence communautaire de 3 pour cent par an, pour autant que la pluviométrie soit favorable.

12. Au cours des prochaines années, le défi du gouvernement est double: promouvoir la réconciliation du pays au sortir de la crise politique et sécuritaire qui a ébranlé le pays, et remettre le pays sur les sentiers du développement en redémarrant les réformes qui ont été interrompues par la crise. Le premier défi revient à résoudre de manière durable les conflits dans le nord du pays, améliorer la gouvernance, et consolider la reprise économique naissante. Le second défi revient à renforcer les fondements d'une croissance économique forte et inclusive, tout en assurant la stabilité macroéconomique. Le retour des bailleurs de fonds va atténuer les contraintes budgétaires à court terme. Cependant créer de la marge budgétaire à moyen terme pour financer les dépenses prioritaires dans le sud et le nord du pays nécessite d'augmenter la capacité de mobilisation des ressources domestiques et d'améliorer la qualité des dépenses. A moyen et long terme, pour réduire le déficit élevé de la balance des opérations courantes, le Mali a besoin d'un secteur privé dynamique, compétitif et diversifié, ce qui nécessite l'amélioration du climat des affaires.

13. Pour relever ce double défi, le gouvernement entend mettre en oeuvre un programme qui : (i) soutient la croissance par une politique budgétaire prudente tout en privilégiant les dépenses

prioritaires pour la réduction de la pauvreté y compris dans le nord du pays; (ii) améliore la gestion des finances publiques tant du côté des recettes que des dépenses; et (iii) modernise le climat des affaires pour encourager le développement du secteur privé et renforcer la compétitivité.

A. Soutenir la croissance par une politique budgétaire prudente alignée sur les priorités de la stratégie pour augmenter la croissance et réduire la pauvreté

14. Le gouvernement entend continuer à mettre en œuvre des politiques budgétaires soutenables conformément à ses engagements dans le cadre de sa participation à l'UEMOA. En particulier, le gouvernement veillera à adopter et mettre en œuvre une politique budgétaire qui vise à maintenir le solde de base proche de l'équilibre au sens de la nouvelle définition adoptée par l'UEMOA en 2009.² En plus, le gouvernement veillera à maintenir le solde global des finances publiques (y compris les dons projets, l'appui budgétaire sectoriel et les dépenses en capital financées par des ressources extérieures) à un niveau compatible avec la viabilité de la dette publique telle qu'indiqué par l'Analyse de Viabilité de la Dette (AVD) conduite annuellement en coopération avec les services du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale (¶46).

15. Les dépenses exécutées dans le cadre des lois de finances refléteront les priorités du CSCRP et du PRED (¶11). Pour preuve de sa détermination à mettre en œuvre ces priorités, le gouvernement s'engage à maintenir les dépenses dans les secteurs sociaux au-delà d'un plancher (indicateur proposé, Tableau 3).

16. Dans le cadre de ces engagements, le gouvernement propose un cadrage fiscal pour 2014 dont les grandes lignes sont les suivantes:

- Le niveau des recettes et dons visé est de 1387 milliards de FCFA, soit 22,5 pour cent du PIB, dont 959 milliards de recettes fiscales, soit 15,6 pour cent du PIB. Ce cadrage veille également à prévoir des ressources suffisantes pour le remboursement des crédits de TVA (¶23). Cet objectif de recettes est basé sur un prélèvement de taxes sur les produits pétroliers d'un montant au moins équivalent à celui observé au cours du premier trimestre 2013. Si le gouvernement décide d'appliquer un niveau de taxation pétrolière moindre pour des raisons économiques ou sociales, il prendra des mesures en recettes ou en dépenses non prioritaires pour maintenir le solde de base au niveau prévu dans le projet de loi de finances 2014.
- Le niveau des dépenses totales et prêts nets proposé est de 1593 milliards de FCFA, soit 25,9 pour cent du PIB, dont 1198 milliards de FCFA, soit 19,5 pour cent de PIB sur ressources intérieures. La composition des dépenses est alignée sur les objectifs du CSCRP avec 31 pour cent consacrés au renforcement du secteur social, 28 pour cent au développement des infrastructures et des secteurs productifs, et 24 pour cent à la gouvernance et aux pouvoirs publics, et 8 pour cent au développement du Nord du pays. Il est prévu une provision de 20 milliards de FCFA pour payer les arriérés intérieurs en cours d'audit

accumulés par l'Etat à l'égard de ses fournisseurs à la suite du gel des dépenses après les événements de mars 2012 (119). Le Gouvernement proposera d'ici mars 2014, une stratégie de subvention des intrants qui permettra de limiter l'exécution à l'enveloppe de 35 milliards de FCFA prévu dans la loi de finances de 2014. Etant donné le coût croissant des engagements pris par l'Etat dans ce domaine, le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) préparera avant fin février 2014 une proposition de réforme de ces subventions en vue de limiter leur impact sur le budget de l'Etat.

- En conséquence, le solde budgétaire de base visé est un excédent de 31 milliards de FCFA (soit 0,5 pour cent du PIB) et le déficit du solde global dons compris (base caisse) de 242 milliards de FCFA (soit 3,9 pour cent du PIB).

17. Ce cadrage fiscal diffère du projet de Loi de finances 2014 (PLF) que le gouvernement a déposé à l'Assemblée nationale le 7 octobre 2013 sur un point principal: il contient des projets exécutés par les bailleurs à concurrence de 338 milliards de FCFA (5,5 pour cent du PIB), alors que le PLF ne comprend que 184 milliards de FCFA (2,9 pour cent de PIB) de projets exécutés par les bailleurs. En effet, le gouvernement n'a inclus dans le PLF que les projets dont les négociations étaient conclues au moment de la préparation du budget. Le cadrage fiscal inclut également les projets dont les négociations sont bien avancées et le démarrage est prévu en 2014. Le gouvernement déposera un projet de Loi de finances rectificative à l'Assemblée nationale avant le 31 mai 2014 pour revoir à la hausse le montant des projets à la lumière des projets supplémentaires dont les négociations auront été finalisées d'ici là.

B. Améliorer la gestion des finances publiques

18. *Le gouvernement continuera à améliorer la gestion des finances publiques, en particulier en remédiant aux faiblesses mises en lumière par l'évaluation PEFA en 2011.* Cette évaluation a mis en évidence des progrès du système de gestion des finances publiques du Mali en matière de crédibilité, d'exhaustivité et de transparence du budget, et de préparation et d'exécution des lois de finances. Elle souligne néanmoins des faiblesses persistantes concernant le recouvrement des impôts, le règlement de la dette intérieure, la gestion de la trésorerie, la comptabilité, le rapportage et le contrôle externe. Le gouvernement poursuit la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour l'amélioration et la modernisation de la gestion des finances publiques du Mali (PAGAM/GFP II) couvrant la période 2011–15.

Améliorer la gestion des recettes

19. Le gouvernement s'engage à augmenter la pression fiscale d'un montant équivalent à au moins 0,5 pour cent de PIB par an grâce à la mise en œuvre de réformes fiscales visant à élargir la base taxable et l'intensification de réformes engagées par la Direction générale des impôts (DGI) la Direction générale des douanes (DGD), la Direction nationale des domaines et du cadastre (DNDC) pour améliorer la perception des recettes (critère de réalisation proposé, Tableau 3).

Réformer la politique fiscale

20. *Le gouvernement entend poursuivre la réduction progressive des exonérations par la mise en œuvre des mesures suivantes:*

- comme initié dans la Loi de finances 2013,⁷ présentation en annexe dans les projets de Lois de finances d'un tableau reprenant toutes les exonérations incluses dans le Code général des impôts, le Code des douanes, le Code des Investissements, les Codes Miniers, la loi régissant la promotion immobilière et toutes les autres lois ou décisions du gouvernement comportant des avantages fiscaux, leur base légale et date de mise en œuvre, et une estimation de leur manque à gagner pour les recettes de l'Etat;
- maîtrise des exonérations accordées dans le cadre législatif existant ;
- analyse, par le Ministère de l'économie et des finances (MEF), des bénéfices que l'économie malienne retire des exonérations d'ici le 30 juin 2014 ; et
- élimination progressive, dans la mesure du possible, des exonérations incluses dans le Code général des impôts, le Code des douanes, le Code des Investissements, les Codes miniers, la loi régissant la promotion immobilière et toutes les autres lois ou décisions du gouvernement comportant des avantages fiscaux à partir de la Loi de finances 2015.

21. *Pour mettre fin à l'érosion des recettes fiscales sur les produits pétroliers,⁸ le gouvernement entend mettre en œuvre les mesures suivantes :*

- calcul de la structure des prix des produits pétroliers au détail à partir des valeurs de marché réelles des produits importés, conformément, à la législation communautaire, identification du subside à la consommation résultant de la fixation de prix de détail à des niveaux inférieurs à ceux résultant d'un tel calcul, et publication de cette présentation de la structure de ces prix à partir du mois de janvier 2014 ;
- comme initié dans la Loi de finances 2013, présentation dans les projets de Lois de finances d'une estimation des conséquences pour le budget de l'Etat d'une absence d'ajustement total des prix des produits pétroliers à l'évolution des prix internationaux; préparation, pour la fin février 2014, de différentes options pour ajuster les prix des produits pétroliers à

⁷ La Loi de finances 2013 comprend des annexes qui chiffrent les exonérations de droits et taxes à 231 milliards de FCFA en 2011 (4,6 pour cent du PIB), dont 121 milliards de FCFA (2,4 pour cent du PIB) sur les impôts recouverts par la DGI et 109 milliards de FCFA (2,2 pour cent du PIB) sur ceux recouverts par la DGD). En 2012, les exonérations de droits et taxes se sont élevées à 229 milliards de FCFA (4,3 pour cent du PIB), dont 111 milliards de FCFA (2,1 pour cent du PIB) sur les impôts recouverts par la DGI et à 117 milliards de FCFA (2,2 pour cent du PIB) sur ceux recouverts par la DGD. Au cours du 1er trimestre 2013, les exonérations de droits et taxes se sont élevées à 50 milliard de FCFA (0,9 pour cent du PIB) dont 23 milliards de FCFA sur les impôts recouverts par la DGI et 27 milliards de FCFA sur ceux recouverts par la DGD).

⁸ Depuis 2005, les recettes fiscales sur les produits pétroliers ont baissé chaque année sauf en 2009. Elles sont passées de 3 pour cent de PIB en 2005 à moins de 1 pour cent de PIB en 2012. Voir « *Mark De Broeck et Roland Kpodar; Mali—Mécanisme de tarification des produits pétroliers; Fonds monétaire international; Département des finances publiques; Août 2013* », Graphique 6, p. 17, rapport d'assistance technique du FMI à paraître.

l'évolution des prix internationaux, de mesures d'accompagnement pour minimiser les conséquences sociales, et d'une politique de communication à l'égard de l'opinion publique par l'Office National des Produits Pétroliers (ONAP), la DGD, et les autres services concernés, à la lumière de l'Annexe II du rapport des services du FMI sur les consultations de 2012 au titre de l'Article IV avec le Mali,⁹ et du rapport d'assistance technique du département des finances publiques du FMI à la suite d'une mission en août 2013;⁹ et

- mise en œuvre d'un nouveau mécanisme d'ajustement des prix des produits pétroliers d'ici la fin juin 2014.

22. *Le gouvernement s'engage à simplifier la législation fiscale pour alléger autant que possible la charge administrative des déclarations d'impôts pour les opérateurs et de sa perception pour la Direction générale des impôts (DGI). Ce travail de simplification concernera tant le régime normal appliqué aux grands contribuables que le régime simplifié appliqué aux moyens contribuables, l'impôt synthétique appliqué aux petits contribuables, et l'impôt sur les traitements et les salaires.¹⁰ Le gouvernement procédera à toutes les études et concertations préalables en vue de mettre en œuvre cette simplification à partir de la loi de finances 2015.*

Réformer les administrations fiscale, douanière et domaniale

23. *Une priorité sera accordée à la mise en œuvre des réformes entamées en 2011 pour améliorer de manière durable le fonctionnement et le rendement de la TVA, sur laquelle environ 40 pour cent des recettes fiscales sont assises. A cette fin, les mesures suivantes sont mises en œuvre :*

- *Pour assurer le remboursement des crédits de TVA dans les délais impartis, le compte ouvert par le Trésor à la BCEAO le 18 janvier 2011, dont l'utilisation est réservée au remboursement des crédits de TVA, continuera d'être alimenté par, d'une part, l'intégralité des recettes de TVA payées par les sociétés minières sur leurs importations, et d'autre part, 10 pour cent des recettes de TVA intérieures.*
- *Pour simplifier le traitement budgétaire des remboursements de crédits de TVA, le gouvernement proposera de transformer le compte séquestre précité à la BCEAO en « compte d'affectation spécial du trésor » dans le PLF 2014, conformément aux dispositions du règlement financier. Ce mécanisme permettra d'assurer un remboursement effectif et régulier des crédits de TVA dans le respect de la législation communautaire, d'une part, aux sociétés aurifères exportatrices et, d'autre part, à toutes les autres entreprises générant des crédits de TVA, à l'exclusion des revendeurs en l'état. Les montants des crédits de TVA dus*

⁹ [Rapport Pays No. 13/44 -- Mali: Consultations de 2012 au titre de l'Article IV.](#)

¹⁰ A titre d'exemple de la complexité du système fiscal existant, la grille des taux pour calculer l'impôt synthétique comprend 219 catégories professionnelles dont l'application ne peut qu'être négociée avec le service vu le caractère nécessairement incomplet des catégories et les activités multiples de beaucoup d'opérateurs. Voir : [Rapport du FMI No. 13/355. Mali : Rapport d'assistance technique. Poursuivre la modernisation du système fiscal et de son administration.](#), ¶137, p.15.

aux sociétés aurifères au titre de l'exercice 2012 se sont élevés à 47,9 milliards de FCFA, dont 7,2 milliards ont été payés en 2013, et sont estimés à 46,8 milliards de FCFA au titre de l'exercice 2013, dont 11,7 milliards seront payés en 2014. En 2014, le montant des crédits de TVA générés par les sociétés aurifères est estimé à 51,7 milliards de FCFA, dont 12,9 milliards seront payés en 2015.

- *Pour éviter l'accumulation de crédits de TVA à l'égard des opérateurs domestiques*, le système de retenue à la source de la TVA sera entièrement supprimé au 1^{er} janvier 2014.¹¹
- *Pour éviter que la suppression de la retenue à la source de la TVA ne se traduise par une pertes de recettes*, la DGI : (i) mettra en œuvre une campagne de communication relative aux obligations déclaratives en matière de déclaration et de paiement de la TVA ciblée plus particulièrement sur les fournisseurs des grandes entreprises et l'ensemble des fournisseurs de l'Etat avant la fin du mois de novembre 2013 ; et (ii) contrôlera avec réactivité le reversement effectif de la TVA par les fournisseurs de l'Etat dès la suppression de la retenue à la source de la TVA à payer par les fournisseurs de l'Etat au 1^{er} janvier 2014.
- *Pour augmenter le nombre d'entreprises qui acquittent effectivement une TVA*,¹² la DGI lancera une campagne de contrôle des crédits de TVA en commençant par les entreprises dont l'activité ne devrait pas gérer de crédits de TVA permanents (en particulier les activités commerciales et les prestataires de service), et produira un rapport sur les résultats intérimaires de ce contrôle pour le 28 février 2014.
- *Pour simplifier la collecte de la TVA*, le gouvernement a introduit une disposition fixant le seuil d'assujettissement de la TVA à 50 millions de FCFA de chiffre d'affaires dans l'annexe fiscale du PLF 2014.

24. *La DGI, la DGD, la DNDC et la Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat (DGABE) poursuivront leurs efforts d'amélioration de l'administration fiscale, douanière, et domaniale :*

- *Mise en œuvre d'un contrôle multidisciplinaire.*
 - Le Comité mixte de renseignements et d'investigations économiques et financières (CMRIEF) a été créé le 15 mars 2012 en vue de renforcer l'efficacité du contrôle fiscal et d'identifier de nouveaux contribuables en utilisant, entre autres, toutes les bases

¹¹ Le 31 décembre 2011, le système de la retenue à la source de la TVA a été supprimé, sauf pour le Trésor, pour lequel cette suppression est intervenue progressivement depuis le 31 mai 2013. Depuis cette date, le Trésor ne retient plus que 40 pour cent de la TVA à la source.

¹² Au cours de la période du 1er janvier 2012 au 31 mai 2013, seulement 27 pour cent des grandes entreprises et 20 pour cent des moyennes entreprises ont effectivement acquitté de la TVA, compte tenu d'un nombre élevé de crédits de TVA permanents. Voir [Rapport du FMI No. 13/355](#), ¶49.

de données de contribuables ou d'opérateurs économiques disponibles à la DGI, la DGD, la DNDC, la DGABE et la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP).

- En comparant les importations déclarés à la DGD et les chiffres d'affaires déclarés à la DGI, le CMRIEF a constaté que plus de 80 pour cent des importateurs, soit environ 1,000 entreprises, semblent avoir sous évalué leurs chiffres d'affaires déclarés à la DGI en 2011 et en 2012 d'un montant total évalué chaque année à 500 milliards de FCFA (¶19). La DGI a intégré ces entreprises dans son programme de vérification en 2013 en commençant par les dossiers des 430 entreprises dont la sous-évaluation du chiffre d'affaires semble la plus élevée en valeur absolue et produira un rapport sur les résultats intérimaires de ce programme de vérification avant le 28 février 2014 (repère proposé, tableau 4).
- En comparant le montant des marchés publics dans la base de données de la DGMP avec les chiffres d'affaires déclarés à la DGI, le CMRIEF a constaté que plus de 90 pour cent des adjudicataires de marchés publics, soit environ 450 entreprises, ont déclaré des chiffres d'affaires inférieurs aux marchés publics qui leur ont été attribué en 2010 et 2011. La DGI intégrera ces entreprises dans son programme de vérification en commençant par les dossiers des entreprises dont la sous-évaluation du chiffre d'affaires semble la plus élevée en valeur absolue et produira un rapport sur les résultats intérimaires de ce programme de vérification avant le 28 février 2014 (repère proposé, tableau 4).
- *Changement des seuils de chiffres d'affaires de la DGE et de la DME en vue de rationaliser l'administration des contribuables.* En vue d'améliorer la gestion des contribuables et d'élargir le nombre de contribuables gérées par la DGE et la DME, le Conseil des Ministres a adopté une ordonnance qui relève le seuil de la DGE de 500 millions à 1 milliard de FCFA de chiffre d'affaires [et adoptera une ordonnance qui baissera celui de la DME de 100 millions de FCFA à 50 millions de FCFA. Ce réaménagement permettra d'améliorer la gestion et le contrôle des entreprises de la DGE, d'augmenter rapidement le nombre de contribuables gérés par la DME, et d'améliorer la gestion de la TVA en la confiant entièrement à la DGE et la DME dès que le parlement aura adopté le PLF fixant le seuil de la TVA à 50 millions de chiffre d'affaires (¶23).
- *Promouvoir le civisme fiscal.* La DGI a publié en octobre 2011 sur le site du Ministère de l'Économie et des Finances les listes des contribuables gérés, d'une part par la DGE et, d'autre part par la DME, et les mises à jour en juillet 2013, afin que la population puisse constater les résultats des efforts consentis pour élargir la base taxable. Au 30 septembre 2013, la DGE comptait 422 contribuables, la DME 1359 et les Centres des impôts (CDI) des six communes de Bamako 80,508 contribuables.
- *Augmentation du nombre de contribuables gérés par la DGE et la DME.* En utilisant notamment les résultats des vérifications initiées à la suite des rapports du CMRIEF, la DGI s'engage à augmenter le nombre cumulé de contribuables gérés par la DGE et la DME d'au

moins 50 pour cent en 2014 et de 25 pour cent par an pour les exercices suivants à commencer par 2015.

- *Amélioration du système d'enregistrement des contribuables SIGTAS.* La banque de données SIGTAS contient de très nombreuses erreurs de saisies auxquelles il sera remédié dans la mesure du possible avant le 30 juin 2014. Des rapports réguliers seront produits à cet effet.
- *Instauration du paiement d'impôts par virement bancaire à la DGE et la DME.* Afin de simplifier le paiement des impôts, la DGI identifiera d'ici le 28 février 2014 les mesures nécessaires pour que les contribuables de la DGE et de la DME payent leurs impôts par virement bancaire ;
- *Améliorer l'efficacité du contrôle fiscal.* La DGI s'engage à augmenter la part des grandes et moyennes entreprises vérifiées annuellement de 10 pour cent actuellement à 25 pour cent pour les grandes entreprises et 20 pour cent pour les moyennes entreprises en 2014. La DME s'engage à réduire le taux de défaillance de déclaration des moyennes entreprises de 26 pour cent entre janvier 2012 et avril 2013 à moins 15 pour cent en 2014 et moins de 10 pour cent en 2015. La DGI s'engage à réduire le taux de défaillance des contribuables des CDI de plus de 70 pour cent entre janvier 2012 et avril 2013 à moins de 45 pour cent en 2014 et moins de 15 pour cent en 2015.
- *Améliorer de l'efficacité de la DGD.* La DGD mettra en œuvre son plan d'action pour mettre en œuvre les recommandations de la mission d'assistance technique du Département des finances publiques du FMI de juin 2013.¹¹ Ce plan d'action vise à : (i) optimiser la gestion des ressources humaines ; (ii) améliorer la gestion des moyens matériels et financiers ; (iii) contrôler les opérations commerciales ; (iv) renforcer la lutte contre la fraude et la criminalité transfrontalière ; (v) faciliter le commerce et le partenariat ; et (vi) optimiser les technologies de l'information et de la communication en mettant en œuvre la migration vers le système d'information SYDONIA World au 31 janvier 2015. Cette migration vise à permettre la dématérialisation de tous les documents douaniers et d'instaurer un système de déclaration douanière entièrement électronique. Pour contribuer à maintenir la compétitivité des entreprises maliennes, la DGD renforcera plus systématiquement le contrôle des certificats d'origine UEMOA en liaison avec les autorités émettrices et rédigera un rapport intérimaire sur les résultats de ce contrôle avant le 28 février 2014.
- *Modernisation de la DNDC.* La DNDC met en œuvre les recommandations de l'audit organisationnel commandité par le Commissariat au développement institutionnel qui ont trait essentiellement à la modernisation de son organisation et à l'automatisation des tâches. La DNDC mettra en œuvre des mesures pour augmenter la collecte de la taxe de plus-value sur la cession d'actifs immobiliers réalisée par les particuliers dont la perception a commencé à partir du 1^{er} octobre 2011. La DNDC poursuivra les activités de mise en place du cadastre et mettra en place un système d'archivage sécurisé. Elle s'engage à rattacher au moins 4000 titres fonciers dans la base de données du système d'informations cadastrales

d'ici au 30 juin 2014 en plus des 1500 titres fonciers qui y ont été enregistrés jusqu'à présent.

- *Modernisation de la DGABE.* Le Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières modernisera la DGABE par l'introduction d'outils modernes de gestion comme la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), une plus grande utilisation de l'informatique (utilisation du logiciel de comptabilité matières dans les bureaux comptables des ministères et établissements publics), et la mise en œuvre de réformes en vue de meilleurs suivi et valorisation du portefeuille de l'Etat.

25. *Afin de consolider ses efforts de réforme de la fiscalité et des administrations fiscale et douanière,* le gouvernement a introduit une demande d'intervention du Fonds fiduciaire thématique du FMI en matière de politique fiscale et d'administration fiscale et douanière en vue de développer un programme pluriannuel d'assistance technique lié à l'obtention de résultats. La DGI et la DGD élaboreront un programme de réformes accompagné d'un calendrier et d'un plan de communication pour mettre en œuvre les recommandations du rapport Fossat ([Rapport du FMI No. 13/355](#)) avant la fin du mois de novembre 2013.

26. *Afin de développer ses capacités de contrôle des sociétés minières et d'améliorer les Codes minier et pétrolier,* le gouvernement a également introduit une demande d'intervention du Fonds fiduciaire thématique du FMI en matière de gestion des ressources naturelles. La DGI et la Direction nationale de la géologie et des mines transmettront aux services du FMI tous les états financiers de toutes les sociétés minières en exploitation depuis le début de la phase de développement et, si possible, d'exploration, toutes les études de faisabilité ou de pré-faisabilité des projets récents et à venir, et toutes les conventions (incluant tous les avenants y référant) avant le 30 novembre 2013.

Améliorer la gestion des dépenses

27. Le gouvernement prendra des mesures pour améliorer le cadre réglementaire relatif à la gestion des finances publiques ainsi que la préparation, l'exécution, le suivi, et le contrôle de l'exécution budgétaire.

Transposer le cadre législatif harmonisé des directives de l'UEMOA

28. Le Gouvernement transcrira dans la législation et la réglementation malienne les directives N° 01 et N°06 à 10/2009 de l'UEMOA relatives au code de transparence, aux lois de finances, à la comptabilité publique, à la nomenclature budgétaire, au plan comptable de l'État et au Tableau des opérations financières de l'État (TOFE). Les directives 1 et 6 ont été transposées. L'administration a élaboré des projets de textes transposant ces directives 7 à 10 et les a soumis pour avis à la Commission de l'UEMOA. Le gouvernement s'engage également à transcrire la directive 01/2011 relative aux régimes financiers des collectivités. Le gouvernement veillera à la publication des textes réglementaires dès que les lois et décrets transposant ces directives auront été adoptés afin qu'elles puissent être mises en œuvre à partir de l'exercice 2014. Il les accompagnera d'instructions et guides assurant leur compréhension rapide et uniforme pour faciliter leur mise en œuvre.

Améliorer la préparation du budget de l'Etat

29. En vue d'améliorer la présentation du budget et de faciliter l'évaluation de l'efficacité des dépenses publiques, le gouvernement mettra progressivement en œuvre les budgets programmes et la gestion basée sur les résultats, conformément à la directive de l'UEMOA en la matière. Une première étape sera le vote en 2015 du PLF 2016 sous la forme de budget programmes comme le prévoit la directive relative aux lois de finances. Outre les annexes que cette directive mentionne, le gouvernement présentera, pour information, durant une période transitoire, une répartition des crédits selon l'actuel budget des moyens ainsi qu'une répartition des crédits par régions.

30. Afin d'acquérir le plus tôt possible de la visibilité sur les appuis budgétaires apportés par les partenaires techniques et financiers (PTF), le gouvernement proposera aux PTF d'organiser la revue budgétaire conjointe au premier semestre de l'année.

31. Afin d'associer au plus tôt l'Assemblée nationale à la préparation du budget, le gouvernement organisera, à partir de 2014, un débat d'orientation budgétaire sur la loi de Finances de l'année suivante à l'Assemblée nationale au cours du premier semestre de l'année précédente. L'information préparée pour ce débat, de même que tous les autres rapports relatifs à la préparation et à l'exécution de budget, seront publiés sur le site internet du MEF afin d'informer pleinement toutes les parties prenantes au développement du Mali.

Améliorer l'exécution du budget de l'Etat

32. *En application des directives communautaires*, au titre de l'exécution budgétaire de 2013, les engagements de dépenses ordinaires de fonctionnement et des dépenses en capital seront arrêtés le 30 novembre 2013, les engagements des autres dépenses seront arrêtés le 20 décembre, les ordonnancements seront arrêtés le 31 décembre 2013, et la prise en charge des mandats de paiement par les comptables, l'apposition du bon à payer, et la régularisation des dépenses seront arrêtés au 31 janvier 2014. Ainsi, la période complémentaire sera limitée aux opérations comptables et une circulaire de fin de gestion a été publiée le 26 septembre 2013 précisant les dates limites d'engagement et de liquidation dans la perspective d'un arrêt des ordonnancements au 31 décembre 2013.

33. *Afin d'améliorer la transparence et les délais du processus de passation des marchés publics*, la Direction Générale des Marchés Publics et de Délégation des Services Publics (DGMP-DSP) prendra les dispositions pour augmenter les informations publiées sur son site internet à propos des marchés attribués, à l'instar de ce qui est observé dans des pays voisins. La DGMP-DSP publiera à intervalle régulier la liste des contrats de marché passés par l'État, précisant pour chaque contrat le nom de la société attributaire, le montant du contrat et le type de procédure suivi (appels d'offre ouverts ou restreints ou entente directe), ainsi que l'article du code des marchés publics justifiant le

mode de passation retenu.¹³ La DGMP-DSP proposera également, d'ici le 31 mars 2014 des mesures permettant d'accélérer l'exécution des marchés en vue de réduire le délai moyen de passation des marchés.¹⁴

34. *Afin de maximiser la rentabilité des investissements publics et d'en minimiser leur coût*, la Direction Générale du Budget (DGB) et la Direction Nationale de la Planification et du Développement (DNPDP) proposeront, d'ici le 30 avril 2014, un plan d'action permettant d'atteindre les objectifs suivants dès l'élaboration du PLF 2015:

- évaluer le coût des projets proposés par les ministères sectoriels à l'aide d'une mercuriale de prix;
- évaluer la possibilité de recentrer les crédits au profit de l'aboutissement de projets clés;
- renforcer la méthode de sélection des projets d'investissement pour privilégier ceux dont le financement est certain et programmé et dont le démarrage peut-être immédiat;
- renforcer les capacités d'expertise (dans les ministères sectoriels) et de contre-expertise (à la DNPDP) pour sélectionner les projets d'investissement.

35. *En vue d'améliorer progressivement les procédures de budgétisation et de suivi de l'exécution des crédits d'investissement*, les mesures suivantes seront prises:

- *La Loi de finances 2013 et le PLF 2014 ont introduit la budgétisation des autorisations d'engagements (AE) et des crédits de paiements (CP) se rapportant aux dépenses triennales d'investissements publics. Sur cette base, le MEFB organise le suivi de la consommation des AE et CP dans le logiciel de gestion des dépenses PRED5.*
- *La procédure de reports des CP sera rendue effective dans un régime transitoire préparant l'application complète du régime des reports prévu par les directives de l'UEMOA. Ce régime transitoire autorise le report des CP, dès lors que ces reports sont gagés (c.-à-d. couverts par des financements correspondants ou des économies du budget de l'année suivante) et prévus dans le plan de trésorerie de l'année suivante. Les reports des CP non gagés sont autorisés en outre dans la limite de 10 pour cent des crédits initiaux du budget d'investissement sur ressources internes sous réserve de l'existence des financements dans le plan de trésorerie de l'année suivante. Les CP afférents aux dépenses liquidées et non ordonnancées sont reportés en priorité dans la limite du plafond précité ; au-delà de ce plafond, les autorités devront préparer une loi de finances rectificative. Les modalités de*

¹³ En 2011, l'Etat a passé 1586 marchés publics pour un montant de 418 milliards de FCFA (840 millions de \$ ou 8,3 pour cent du PIB, dont 80 pour cent ont été conclus par appels d'offres ouverts (56 pour cent en valeur), 9 pour cent par appel d'offres restreint (20 pour cent en valeur) et 7 pour cent par entente directe (24 pour cent en valeur).

¹⁴ Les délais moyens de passation des marchés est passé de 121 jours en 2010 à 94 jours au premier semestre 2013.

mise en œuvre des reports comprendront un décret pris par le Conseil des Ministres avant le 31 mars de l'année suivante qui indiquera : (i) les CP non ordonnancés au 31 décembre annulés dans l'exercice précédent et reportés sur l'exercice suivant dans les conditions citées ci-dessus; et (ii) les CP annulés et non reportés.

- *A partir de la mise en œuvre de la Loi de finances 2015, la procédure de reports de CP sera rendue effective dans un régime prévoyant l'application complète du régime des reports prévu par les directives de l'UEMOA, n'autorisant que le report des CP gagés et prévus dans le plan de trésorerie.*

36. *En vue d'améliorer le processus d'exécution des dépenses,¹⁵ le gouvernement effectuera un audit de la chaîne de la dépense avec l'assistance technique du Département des finances publiques du FMI d'ici le 28 février 2014 (repère structurel proposé, tableau 4). Cet audit évaluera le processus de la dépense et proposera toute rationalisation utile pour en améliorer l'efficacité et consolider la mise en place par le MEFB du mécanisme de suivi des arriérés de paiement.*

37. *Le suivi des délais de paiement sera renforcé, afin d'éviter la constitution d'arriérés. Les logiciels de gestion des finances publiques (PRED5 et AICE) seront utilisés pour suivre les délais d'exécution des mandats de paiement et s'assurer que les paiements soient effectués moins de 90 jours après la liquidation des dépenses, conformément aux directives de l'UEMOA en la matière. Des tableaux mensuels seront produits à cet effet.*

Améliorer la transparence des finances publiques

38. *A fin d'améliorer la transparence sur la situation budgétaire, de trésorerie et la situation patrimoniale de l'Etat, la DNTCP mettra progressivement en œuvre la nouvelle directive UEMOA sur le Tableau des opérations financières de l'Etat et autres états financiers. Pour assurer un passage maîtrisé au nouveau TOFE, la DNTCP produira au cours de l'année 2014, le TOFE suivant les nomenclatures 1996 et 2009 à compter du TOFE au 31 décembre 2013. En 2014, le suivi du programme sera basé sur le TOFE 1996. A partir de 2015, la DNTCP ne produira plus que le TOFE suivant la nomenclature 2009 pour suivre l'exécution du budget et le suivi du programme sera basé sur le TOFE 2009. En 2014, la DNTCP concentrera en priorité son attention à produire trois des quatre états financiers prévus par la directive de 2009, à savoir: (i) le TOFE (repère proposé, Tableau 4) (ii) l'état de la dette publique, et (iii) la présentation des opérations de trésorerie. Le quatrième état financier, à savoir le bilan des avoirs et engagements de l'Etat sera produit pour la première fois en 2015 sur la base de la situation à fin 2014.*

¹⁵ Au 31 décembre 2012, la position nette du gouvernement vis-à-vis des banques (PNG) s'élevait à une situation créditrice de 54 milliards de FCFA (1,1 pour cent du PIB) pour l'Etat au sens large de la directive sur le TOFE de UEMOA), dont une position nette du Trésor (PNT) débitrice de 112 milliards de FCFA (2,1 pour cent du PIB) et une position créditrice nette des autres entités publiques de 166 milliards de FCFA (3,2 pour cent du PIB). Voir : [Rapport du FMI 13/295. Mali : Rapport d'assistance technique. Reprendre la mise en œuvre du cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA dans le contexte d'après-crise](#), p.13.

39. *La mise en œuvre de la nouvelle application comptable intégrée du Trésor AICE se poursuivra.* Elle a été déployée à la Trésorerie régionale de Koulikoro en janvier 2013 et sera déployée à l'ACCT en tant que poste comptable assignataire avant le 30 juin 2014. Le déploiement et la mise en test des différentes fonctionnalités de l'application dans les régions de Kayes, Ségou, Sikasso, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal et à l'ACCT pour le volet consolidation nationale de l'exécution budgétaire et de la comptabilité en temps réel avec les postes comptables seront réalisés d'ici fin 2014. Ce déploiement d'AICE à l'ACCT permettra de produire tous les états comptables statistiques consolidés des entités de l'Etat qui lui seront reliés, dont la balance intégrée des comptes du Trésor et le TOFE, d'ici le 1^{er} janvier 2015.

Améliorer la gestion de la Trésorerie

40. *La DNTCP continuera les efforts entamés pour mieux maîtriser sa connaissance des postes de la Position nette du Gouvernement (PNG) dans le système bancaire.*¹⁶ Elle produira, avant le 28 février 2014, un rapport qui analysera les mouvements des postes la PNG en distinguant les mouvements des postes les plus importants de la Position nette du Trésor (PNT) et ceux de la Position nette des autres entités publiques (PNACP) en 2012 et 2013. Ce rapport présentera les stocks de début et fin d'exercice et identifiera tous les titulaires de compte qui rentrent dans la PNACP (repère proposé, Tableau 4). La BCEAO continuera à fournir à la DNTCP la PNT extraite de la situation monétaire en vue de compiler le TOFE, conformément aux directives de l'UEMOA en la matière.

41. *La DNTCP mettra progressivement en place le Compte unique du Trésor (CUT) à la BCEAO.* Une première étape, qui sera mise en œuvre d'ici le 30 juin 2014, sera le transfert sur le CUT des montants disponibles sur les 179 comptes ouverts au nom des comptables de l'Etat qui correspondent au périmètre de la PNT à l'exception de ceux dans les régions où la BCEAO n'est pas présente et en tenant compte des résultats de l'étude d'impact sur les banques commerciales du transferts des comptes du Trésor à la BCEAO. Une seconde étape, qui sera mise en œuvre en 2015, verra l'intégration dans le CUT de l'ensemble des fonds des établissements publics et administratifs (EPA) qui sera priorisé sur ceux les plus largement bénéficiaires de subventions ou financement publics directs. Cette obligation de dépôt au Trésor des fonds des EPA sera clairement rétablie et respectée en accord avec le principe d'unité de trésorerie et d'unité de caisse rappelé par la directive UEMOA de 2009 en la matière. Le gouvernement clarifiera les textes existants en matière de dépôt des fonds des établissements publics au Trésor avant le 31 décembre 2014. Entretemps, le gouvernement regroupera les contreparties maliennes aux nouveaux projets cofinancés dans un sous-compte séquestre ouvert à la BCEAO pour les projets des bailleurs qui en acceptent le principe. Le transfert des fonds publics dans le CUT se fera en priorité au départ des 9 banques (sur un total de 13) dont une simulation effectuée par la BCEAO au 31 décembre 2012 montre que le coefficient

¹⁶ Au 31 décembre 2012, la position nette du gouvernement vis-à-vis des banques (PNG) s'élevait à une situation créditrice de 54 milliards de FCFA (1,1 pour cent du PIB) pour l'Etat au sens large de la directive sur le TOFE de UEMOA), dont une position nette du Trésor (PNT) débitrice de 112 milliards de FCFA (2,1 pour cent du PIB) et une position créditrice nette des autres entités publiques de 166 milliards de FCFA (3,2 pour cent du PIB).

de liquidité resterait supérieur au minimum de 75 pour cent en cas de transfert des dépôts de l'Etat au CUT.¹⁷

42. *La DNTCP renforcera son contrôle sur les EPA.*¹⁸ Le gouvernement rendra obligatoire le système comptable élaboré par le DNTCP pour les EPA avant le 28 février 2014. La DNTCP s'assurera de la transmission régulière pour chaque EPA de rapports semestriels sur l'exécution des budgets à la DGB et à la Direction des finances et du matériel concernée.

Renforcer le contrôle interne et externe

43. *Les structures de contrôle internes et externes seront renforcées.* Les structures de contrôle interne et externe ont relevé de nombreuses faiblesses administratives dans la gestion des finances publiques au Mali. Au plan interne, le Contrôle Général des Services Publics a notamment mis l'accent sur l'insuffisance de manuels de procédure et de leur utilisation dans l'administration. En vue de corriger ces faiblesses, le gouvernement a adopté en août 2011 une stratégie nationale de contrôle interne couvrant la période 2011–15 qu'il mettra en œuvre avec l'appui de plusieurs de ses partenaires techniques et financiers. Le Bureau du Vérificateur Général a programmé 27 vérifications en 2014 contre 20 en 2013. Les effectifs de la section des comptes de la Cour suprême seront renforcés. Cette section sera transformée en une Cour des comptes conformément à la directive de l'UEMOA en la matière dès que possible.

44. *La production et l'audit des comptes annuels de l'État seront accélérés.* La section des comptes de la Cour suprême met en œuvre une stratégie d'apurement des comptes sur la base de l'évaluation de la situation des comptes produits par la DNTCP. Pour les comptes publics antérieurs à 1992, le gouvernement a adopté un projet de loi de validation le 29 juin 2011 que l'Assemblée nationale a adopté le 3 janvier 2013. La section des comptes a examiné les comptes publics des exercices de 1992 à 2008. L'Assemblée nationale a voté les lois de règlement pour les exercices 2008, 2009 et 2010. Le gouvernement a soumis les projets de loi de règlement pour l'exercice 2011 à l'Assemblée nationale. Il adoptera le projet de loi de règlement pour l'exercice 2012 avant fin 2013, conformément aux directives communautaires en la matière.

Établir l'équilibre financier de la Caisse Malienne de Sécurité Sociale et de l'Institut National de Prévoyance Sociale

45. *Le gouvernement entend prendre des mesures pour assurer l'équilibre financier de la Caisse Malienne de Sécurité Sociale (CMSS), qui gère le régime de pensions pour les fonctionnaires, et de l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS), qui gère le régime de pensions, d'assurance contre les accidents de travail et d'allocations familiales pour les employés du secteur privé.* D'après des études

¹⁷ Voir : [Rapport du FMI 13/295](#), Tableau 1, p. 12.

¹⁸ Parmi la centaine d'EPA existant, seuls 9 transmettent régulièrement leurs comptes. Voir [Rapport du FMI 13/295](#), 184, p. 39.

actuarielles récentes (2005 et 2010 pour la CMSS, 2006 pour l'INPS) en l'absence de réformes, les déficits de ces deux régimes pourraient atteindre 1 pour cent du PIB chacun en 2015. Le gouvernement a déposé un projet de loi à l'Assemblée nationale en 2008 pour une réforme de la CMSS. En fonction de la réforme adoptée par l'Assemblée nationale et des travaux analytiques en cours avec l'assistance technique de la Banque mondiale, le gouvernement élaborera, avant le 31 décembre 2014, et mettra en œuvre des plans de réforme de ces deux régimes visant à éliminer leurs déficits à moyen terme tout en créant de l'espace budgétaire pour les dépenses prioritaires du CSCR.

Mener une politique d'endettement soutenable

46. *Le gouvernement continuera à mener une politique d'endettement extérieur compatible avec le maintien de la viabilité de la dette extérieure.* La dernière analyse de viabilité de la dette effectuée avec les services du FMI et de la Banque mondiale a conclu que le risque de surendettement reste modéré.¹⁹ Cette analyse confirme également que la viabilité de la dette reste fort sensible aux cours de l'or (qui concentre les 70 pour cent des exportations et dont la production diminuera à moyen terme), aux conditions financières de l'endettement, et à la poursuite de politiques budgétaires soutenables. Dès lors, le gouvernement réitère son engagement de couvrir ses besoins de financement extérieurs principalement par des dons et des emprunts dont le taux de concessionnalité s'élève au minimum à 35 pour cent. En 2013, le gouvernement confirme son engagement pris à l'occasion de sa requête pour un décaissement de la FCR le 10 mai dernier de limiter le montant de ses emprunts non-concessionnels au montant correspondant à deux emprunts stratégiques signés dans le secteur de l'électricité d'un montant cumulé de 85 milliards de FCFA (critère de réalisation continu proposé, Tableau 3).²⁰ En 2014, le gouvernement ne contractera aucun emprunt non-concessionnel. A l'occasion de chaque revue du programme, il se réserve le droit de reconsidérer cet engagement au cas où il identifierait des projets d'investissement structurant pour l'économie malienne qui ne pourraient pas être financés à des conditions concessionnelles.

47. *La gestion de la dette intérieure sera renforcée.* Pour ce faire, la DGDP fera l'inventaire de toutes les conventions d'endettement intérieur et de garantie d'engagement de dette intérieure pris par l'État afin d'inclure leurs échéanciers dans les données de la dette publique et les lois de finances. La DGDP a commencé son travail d'inventaire auprès des banques de la place. Ce travail a déjà permis d'identifier des engagements directs et indirects de l'État vis-à-vis du secteur bancaire de 247 milliards de FCFA (4,4 pour cent du PIB) au 30 septembre 2013 dont 17 milliards de montants échus et impayés. Un échéancier de paiement a été négocié avec les banques et pour le paiement duquel 7,5 milliards de FCFA ont été payés en 2012, et 9,2 milliards en 2013. La DGDP a lancé un deuxième recensement des arriérés de l'État vis-à-vis du système bancaire dont les

¹⁹ Voir Mali--Analyse conjointe IDA/FMI de la viabilité de la dette dans le cadre de la viabilité de la dette des pays à bas revenus (jointe).

²⁰ Voir [Rapport du FMI No 13/168. Mali: Demande de décaissement au titre de la Facilité de crédit rapide](#), p.49, 141.

résultats sont attendus d'ici la fin de l'année. Le gouvernement a engagé un cabinet pour effectuer un audit des arriérés intérieurs accumulés par l'Etat à la suite du gel des dépenses après le coup d'Etat en 2012 (¶19). Le Cabinet rendra ses conclusions en décembre 2013 et le gouvernement a inscrit une provision de 20 milliards pour rembourser les arriérés confirmés par l'audit dans le PLF 2014 (¶16).

C. Améliorer le climat des affaires pour encourager le développement du secteur privé

48. *Le gouvernement s'attellera à lever les principales contraintes à l'environnement des affaires,* qui, d'après le dernier rapport conjoint du Forum économique mondial, de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement sur la compétitivité de l'Afrique, sont l'accès au financement, la corruption, l'offre insuffisante d'infrastructure (y compris dans le domaine de l'énergie), la complexité de la législation fiscale, la bureaucratie de l'administration et le niveau de qualification de la main d'oeuvre.

49. Le gouvernement prendra des mesures pour mobiliser des ressources pour investir dans l'infrastructure et simplifier la législation fiscale (¶22). En plus il prendra les mesures ci-après pour maintenir la stabilité du secteur financier et améliorer l'accès à son financement, améliorer la situation financière et la capacité de production du secteur de l'électricité, et réduire la corruption.

Promouvoir la stabilité et le développement du secteur financier

50. Reconnaissant qu'un secteur financier solide est indispensable pour maintenir le Mali sur un sentier de croissance durable, le gouvernement va s'atteler à résoudre ses problèmes les plus pressants. En particulier, le gouvernement s'engage à :

- assurer la sécurité des agences bancaires qui ont rouvert dans le nord du pays depuis le mois d'août ;
- mener à bien la privatisation de la Banque de l'Habitat du Mali d'ici la fin de 2014 ; la BHM publiera ses états financiers (bilan et compte de résultat) dans la presse locale.
- préparer, en coopération avec la BCEAO d'ici le 28 février 2014, une analyse des causes du niveau relativement élevé des créances en souffrance et des immobilisés improductifs au bilan des banques et des solutions pour les résorber ; le gouvernement a requis l'assistance technique d'une mission du Département des affaires monétaires et des marchés de capitaux du Fonds monétaire international à cet effet; et
- restaurer la confiance dans le secteur de la micro finance en fermant les institutions insolubles et mettre au point un système pour compenser les déposants.

Réformer le secteur de l'électricité

51. *Le gouvernement prendra des mesures pour mettre fin au déficit structurel entre le prix de revient et le prix de vente de l'électricité au Mali.* Depuis le début des années 2000, l'Etat a mis en œuvre une politique de tarification de l'électricité qui prévoit la possibilité d'ajuster les prix de l'électricité à l'évolution des coûts opérationnels de la société ou bien de procéder au paiement d'une subvention permettant à la société publique EDM de remplir les objectifs qui lui sont assignés. En application de cette politique, l'Etat a opéré quatre ajustements tarifaires depuis 2003,²¹ qui ont résulté en une baisse cumulée de 8 pour cent du prix moyen de l'électricité, alors que les prix internationaux des produits pétroliers ont été multipliés par 2,6 au cours de la même période. La hausse des prix des hydrocarbures, l'accroissement rapide de la part de production thermique dans le mix de production de l'énergie et des difficultés opérationnelles croissantes au niveau d'EDM (largement liées aux difficultés de trésorerie de l'entreprise) ont contribué à creuser une perte qui s'élève aujourd'hui à 27 FCFA par kWh²² et à des pertes totales de 18 milliards de FCFA en 2011 et 12 milliards en 2012, en dépit de subventions de l'Etat de, respectivement, 11 milliards de FCFA en 2011 et 30 milliards de FCFA en 2012. Le Conseil des Ministres examinera, d'ici la fin du mois de février 2014, de nouvelles propositions préparées conjointement par le MEF, le Ministère de l'Energie, et EDM en vue de rétablir une marge positive entre le prix de vente et le prix de revient moyen de l'électricité (repère proposé, Tableau 4).

52. *En application de sa politique de tarification des prix de l'électricité, le gouvernement a prévu une subvention de 57,5 milliards à EDM en 2013 et de 30 milliards de FCFA en 2014 en vue de maintenir la situation financière de la société à flot.* Ces transferts sont rendus nécessaires par la décision du gouvernement de stabiliser les prix de l'électricité et de soutenir les efforts de redressement et de renforcement de l'équilibre financier du secteur. En l'absence d'ajustement tarifaire, le plan de trésorerie prévisionnel d'EDM indique la nécessité d'une subvention d'au moins 55 milliards de FCFA en 2014 en vue de lui permettre de remplir ses objectifs de production, payer ses fournisseurs, rembourser ses dettes et maintenir son découvert bancaire à l'intérieur du plafonds de 22,5 milliards de FCFA négocié avec les banques de la place. Le montant de cette subvention sera revu en mars 2014 à la lumière des décisions prises par le Conseil des Ministres au sujet des options pour éliminer le déséquilibre structurel entre les recettes et les coûts de la société EDM (¶151).

53. *Dans l'intervalle, le gouvernement continuera à payer régulièrement ses factures d'électricité, et à appuyer la mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur par la mobilisation de financement pour les investissements structurels.* Au sein de cette stratégie qui comprend en particulier l'extension du réseau de distribution, l'interconnexion avec les réseaux des pays voisins, et

²¹ Deux baisses de, respectivement, 10 pour cent en 2003 et 8 pour cent en 2004 et deux hausses de, respectivement, 4 pour cent en 2009 et 7 pour cent en 2013 du prix moyen de l'électricité.

²² En 2012, le prix de vente moyen de l'électricité était de 91 FCFA/kWh et le prix de revient de 127 FCFA/kWh. En 2013, le prix de vente moyen de l'électricité est de 96 FCFA/kWh après l'ajustement du 1^{er} mars 2013 et le prix de revient attendu de 123 FCFA/kWh.

la diversification des modes de production, et qui est appuyée notamment par la Banque mondiale, une attention accrue sera accordée à la sélection des investissements sur la base de critères de développement à moindre coût. Le gouvernement paiera la subvention de 30 milliards inscrite dans le PLF 2014 en début d'année en vue d'alléger au maximum les difficultés de trésorerie de la société. EDM mettra en œuvre tous les mesures nécessaires pour augmenter son taux de facturation et réduire ses coûts opérationnels. EDM publiera ses états financiers (bilan et compte de résultat) sur son site internet.

Lutter contre la corruption

54. *Le gouvernement mènera une lutte vigoureuse contre la corruption.* A cette fin, il s'engage à mener à bien toutes les mesures décrites ci-avant pour améliorer la gestion et la transparence des finances publiques, présenter à l'Assemblée Nationale et faire appliquer un projet de loi contre l'enrichissement illicite, faire appliquer les dispositions de cette loi prévoyant des déclarations annuelles de patrimoine des plus hauts dignitaires de l'Etat à la Cour suprême, et s'attaquer au problème de corruption endémique dans le système judiciaire, notamment en obligeant les juges à publier les motivations des jugements rendus. Le gouvernement accordera la priorité à remédier aux manquements de l'administration mis en lumière par le Bureau du Vérificateur Général dans ses rapports annuels et sectoriels. Il prendra toutes les mesures nécessaires pour sanctionner les agents indécents par des mesures administratives ou judiciaires, le cas échéant. Le gouvernement publiera tous les ans un rapport faisant état des actions entreprises pour remédier aux manquements mis en lumière par le Bureau du Vérificateur Général. Le premier rapport sera mis en ligne sur le site du Premier Ministre avant le 28 février 2014. Lors de la prochaine revue, le gouvernement examinera avec les services du FMI la mesure dans laquelle une intensification de la mise en œuvre des directives internationales en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans le secteur financier pourrait aider le pays à lutter contre la corruption.

Suivi du programme

55. Le programme fera l'objet d'une évaluation périodique sur la base de critères réalisation à fin décembre 2013 et fin juin et décembre 2014, de critères de réalisation continus et d'indicateurs à fin mars et septembre 2014 (Tableau 3), et de repères structurels (Tableau 4). Les indicateurs sont définis dans le protocole d'accord technique (PAT) qui précise également la nature et la fréquence des informations à fournir pour un bon suivi du programme. Les conclusions des première et deuxième revues de l'arrangement sont attendues, respectivement, à partir des 1^{er} mai et 1^{er} novembre 2014.

Tableau 1. Mali: Indicateurs pour décembre 2012 et 2013 ¹

	2012		2013								
	Dec.	Mars		Juin				Sep.	Dec.		
	Est.	Prog. ²	Ajustés	Est	Statut	Prog. ³	Ajustés	Est	Statut	Prog. ³	Prog. ³
(en milliards de FCFA)											
Financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État (plafond) ⁴	74	29	20	-2	Respecté	52	27	-40	Respecté	34	24
Hausse cumulée des arriérés de paiements extérieurs (plafond) ⁵	27 ⁸	0		0	Respecté	0		0	Respecté	0	0
Nouveaux emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'État à des conditions non concessionnelles (plafond) ^{5,6}	53	0		0	Respecté	85		0	Respecté	85	85
Recettes fiscales brutes (plancher)	816	182		191	Respecté	418		420	Respecté	676	907
Solde budgétaire de base (plancher) ⁷	-40	-15	-9	35	Respecté	-41	-38	77	Respecté	-40	-22
Dépenses prioritaires (plancher)	312	38		62	Respecté	122		158	Respecté	217	346
<i>Pour mémoire:</i>											
Aide budgétaire extérieure	4	0		0		10		59		114	154
Dons au titre de l'aide budgétaire générale	4	0		0		10		59		74	114
Instances de paiement (-)	-8	0		-8		-13		-1		-10	7
Remboursements d'impôts (-)	-58	-9		-4		-25		-22		-37	-50
Remboursement d'arriérés (-)	14	-4		8		-37		-27		-50	-66

Sources: autorités maliennes; et projections des services du FMI.

¹ Chiffres cumulés depuis le début de l'année. Voir le Protocole d'accord technique (PAT) pour les définitions.

² Rapport pays No 13/44: Mali--Rapport des services pour la Consultation Article IV 2012 et requête de décaissement au titre de la Facilité de crédit rapide.

³ Rapport pays No 13/168: Mali--Rapport des services pour requête de décaissement au titre de la Facilité de crédit rapide.

⁴ Les cibles pour cet indicateur sont ajustées en fonction de l'aide budgétaire extérieure, des instances de paiement, des remboursements de crédits de TVA, et des remboursements d'arriérés. Voir PAT pour plus de détails.

⁵ Ces indicateurs seront suivis sur une base continue depuis le début de l'année.

⁶ Ces indicateurs en 2013 sont liés à un prêt de 138.3 millions de \$ de l'Exim Banque de Chine et un prêt de 24.5 millions d'€ de la Banque Islamique de Développement pour augmenter la capacité de production d'électricité (MPEF, ¶141).

⁷ Les cibles pour cet indicateur sont ajustées en fonction des dons au titre de l'aide budgétaire et des remboursements d'impôts.

⁸ Chiffres cumulés depuis le début de 2011.

Tableau 2. Mali: Repères structurels pour 2013

Mesures	Échéance	Raison d'être macroéconomique	Statut
Produire, à l'aide du logiciel de gestion des dépenses PRED 5, des rapports mensuels qui suivent les délais entre l'émission des ordres de paiement et les paiements.	28/2/2013	Empêcher l'accumulation d'arriérés	Mis en oeuvre
Faire produire, par le Comité mixte de renseignements et d'investigations économiques et financière (CMRIEF), un rapport comparant la valeur des importations déclarées par les opérateurs dans la banque de données SYDONIA de la DGD avec le niveau de chiffre d'affaires déclaré auprès de la DGI afin d'identifier des contribuables qui pourraient sous-estimer leur bénéfice imposable.	28/2/2013	Accroître les recettes fiscales	Mis en oeuvre
Préparation d'un rapport par la Direction Nationale de la Trésorerie et de la Comptabilité Publique (DNTCP) sur la Position nette du gouvernement vis-à-vis du système bancaire (PNG) au 31 décembre 2012 qui étudiera en détail tous les postes de la PNG et identifiera, parmi tous les postes de la PNG de l'Etat au sens large tel qu'utilisé par la BCEAO en vertu des dispositions communautaires, tous les postes qui font partie de la position nette du gouvernement au sens étroit et, parmi ceux-ci, les avoirs de l'Etat dans le système bancaire qui sont disponibles pour des opérations de trésorerie en 2013.	28/2/2013	Améliorer la gestion de trésorerie	Mis en oeuvre
Examen par le Conseil des Ministres de propositions préparées conjointement par le Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, le Ministère de l'Energie, EDM et la Commission de Régulation de l'Electricité et de l'Eau (CREE) en vue de rétablir une marge positive entre le prix de vente et le prix de revient moyen de l'électricité.	30/6/2013	Réduire les transferts budgétaires et augmenter la croissance économique	Pas mis en oeuvre. Echéance reportée au 28 février 2014.
Rédaction d'un rapport par le Direction Générale des Impôts (DGI) sur les résultats intérimaires de son programme de vérification des entreprises dont le rapport du Comité Mixte de Renseignements et d'Investigations Economiques et Financière (CMRIEF) de février 2013 a fait apparaître que les chiffres d'affaires étaient anormalement faibles.	31/8/2013	Accroître les recettes fiscales	Mis en oeuvre
Rapport sur les résultats d'un audit des arriérés intérieurs accumulés par l'Etat en 2012 à la suite du gel des dépenses après les événements de mars 2012 et à la réduction des crédits dans la Loi de finances rectificative 2012.	31/8/2013	Soutenir l'activité économique en remboursant les arriérés aux opérateurs privés	Pas mis en oeuvre. Echéance reportée au 31 décembre 2013.

Source: autorités maliennes.

Tableau 3. Mali: Critères de réalisation et indicateurs proposés pour décembre 2013 et 2014 ¹

	2013	2014			
	Dec. Prog.	Mars Prog.	Juin Prog.	Sep. Prog.	Dec. Prog.
	(en milliards de FCFA)				
Critères de réalisation ²					
Financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État (plafond) ³	24	30	48	38	11
Hausse cumulée des arriérés de paiements extérieurs (plafond) ⁴	0	0	0	0	0
Nouveaux emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'État à des conditions non concessionnelles (plafond) ⁴	0	0	0	0	0
Recettes fiscales brutes (plancher)	911	231	499	742	1020
Indicateurs					
Solde budgétaire de base (plancher) ⁵	-18	-43	-35	43	31
Dépenses prioritaires (plancher)	346	50	122	233	382
<i>Pour mémoire:</i>					
Aide budgétaire extérieure	184	0	0	96	142
Dons au titre de l'aide budgétaire générale	144	0	0	96	96
Instances de paiement (-)	7	53	53	-8	-8
Remboursements d'impôts (-)	-58	-5	-13	-20	-62
Remboursement d'arriérés (-)	-37	-31	-34	-31	-28

Sources: autorités maliennes; et projections des services du FMI.

¹ Chiffres cumulés depuis le début de l'année, sauf indication contraire. Voir le Protocole d'accord technique (PAT) pour les définitions.

² Fin décembre 2013, fin juin 2014 et fin décembre 2014 sont des dates-tests pour des critères de réalisation; fin mars et fin septembre 2014 pour des indicateurs.

³ Ces cibles sont ajustées en fonction de l'aide budgétaire extérieure, des instances de paiement, des remboursements de crédits de TVA, et des remboursements d'arriérés. Voir PAT pour plus de détails.

⁴ Cibles suivies sur une base continue depuis la signature de la lettre d'intention en 2013 et le début de l'année en 2014.

⁵ Les cibles pour cet indicateur sont ajustées en fonction des dons au titre de l'aide budgétaire et des remboursements d'impôts.

Tableau 4. Mali: Repères structurels proposés pour 2014

Mesures	Échéance	Raison d'être macroéconomique
Rapport de la Direction Générale des Impôts (DGI) au Conseil des Ministres sur les résultats intérimaires de son programme de vérification des entreprises dont les rapports du Comité Mixte de Renseignements et d'Investigations Economiques et Financière (CMRIEF) de février et septembre 2013 ont fait apparaître que les chiffres d'affaires étaient anormalement faibles.	28/2/2014	Accroître les recettes fiscales
Distribution d'un rapport aux partenaires techniques et financiers sur les résultats d'un audit de la chaîne de la dépense.	28/2/2014	Améliorer la gouvernance et accélérer l'exécution du budget
Publication sur le site internet du Ministère de l'Economie et des Finances d'un rapport de la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP) qui analyse les mouvements des postes la PNG en distinguant les mouvements des postes les plus importants de la Position nette du Trésor (PNT) et ceux de la Position nette des autres entités publiques (PNACP) en 2012 et 2013. Ce rapport présentera les stocks de début et fin d'exercice et identifiera tous les titulaires de compte qui rentrent dans la PNACP.	28/2/2014	Améliorer la gestion de la trésorerie
Examen par le Conseil des Ministres de propositions préparées conjointement par le Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, le Ministère de l'Energie, et l'entreprise Energie du Mali (EDM) en vue de rétablir une marge positive entre le prix de vente et le prix de revient moyen de l'électricité.	28/2/2014	Réduire les transferts budgétaires et augmenter la croissance économique
Tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE) relatifs à fin décembre 2013 et fin mars 2014 selon la directive UEMOA de 2009 la plus récente en la matière.	30/6/2014	Améliorer la transparence des finances publiques.

Tableau 5. Mali: Opérations financière consolidées de l'administration centrale, 2014
(Milliards de FCFA)

	March	June	September	December
	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.
Recettes et dons	302.8	641.3	1,053.6	1,387.1
Recettes totales	264.2	562.0	834.6	1,111.6
Recettes budgétaires	239.3	512.2	760.0	1,012.1
Recettes fiscales	226.3	486.2	722.1	958.6
Impôts directs	71.6	166.1	232.4	334.9
Taxes indirectes	154.7	320.1	489.7	623.7
TVA	85.2	177.1	270.7	367.4
Accises sur produits pétroliers	7.3	14.9	22.8	30.2
Droits d'importation	30.9	63.0	96.2	127.2
Autres taxes indirectes	36.1	77.8	119.6	160.5
Remboursements de taxes	-4.8	-12.7	-19.6	-61.7
Recettes non fiscales	13.0	26.0	37.8	53.5
Fonds spéciaux et budgets annexes	24.9	49.8	74.6	99.5
Dons	38.6	79.3	219.0	275.5
Projets	24.4	49.4	78.5	120.0
Budget	14.2	28.4	138.3	152.5
<i>dont</i> : aide budgétaire générale	0.0	0.0	95.7	95.7
<i>dont</i> : aide budgétaire sectorielle	14.2	28.4	42.6	56.8
Dépenses totales et prêts nets (base ordonnancement)	401.2	801.2	1,190.7	1,592.9
Dépenses budgétaires	377.5	753.7	1,119.5	1,498.0
Dépenses courantes	221.5	441.1	646.3	851.7
Traitements et salaires	82.6	165.2	247.8	330.4
Biens et services	61.6	123.1	184.7	246.2
Transferts et subventions	68.4	136.9	189.8	242.7
Intérêts	8.9	16.0	24.0	32.4
<i>dont</i> : intérieurs	3.7	5.5	8.3	11.0
Dépenses en capital	156.0	312.6	473.3	646.3
Financement extérieur	93.1	186.8	284.6	394.8
Financement intérieur	62.9	125.8	188.6	251.5
Fonds spéciaux et budgets annexes	24.9	49.8	74.6	99.5
Prêts nets	-1.1	-2.3	-3.5	-4.6
Solde budgétaire global (hors dons)	-137.0	-239.2	-356.1	-481.3
Solde budgétaire global (dons inclus)	-98.4	-159.8	-137.1	-205.9
Variation des arriérés	-31.5	-34.4	-31.2	-28.0
Ajustement base caisse	53.4	53.4	-8.3	-8.3
Solde global (base caisse, dons inclus)	-76.5	-140.9	-176.6	-242.1
Financement	76.5	140.9	176.6	242.1
Financement extérieur (net)	46.4	92.5	139.0	230.7
Prêts	54.5	109.0	163.5	264.5
Prêts projets	54.5	109.0	163.5	218.0
Prêts budgétaires	0.0	0.0	0.0	46.5
Amortissement	-9.5	-33.6	-43.0	-55.8
Allègement de la dette	1.4	17.1	18.5	22.0
Variation des arriérés (principal)	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement intérieur (net)	30.1	48.3	37.5	11.5
Système bancaire	30.1	48.3	37.5	0.0
Banque centrale	-2.1	-2.2	-4.4	-4.7
Banques commerciales	32.2	50.5	41.9	16.1
Ajustement PNG pour différence de champ	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes de privatisation	0.0	0.0	0.0	0.0
Autre financement	0.0	0.0	0.0	0.0
Ecart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>				
Solde budgétaire de base ¹	-42.5	-35.2	42.7	31.1
Financement intérieur net des banques et du marché	30.1	48.3	37.5	11.5

Sources: Ministère de l'économie et des finances; et projection des services du FMI.

¹ Recettes totales, plus les dons au titre de l'aide budgétaire générale, plus les revenus provenant de l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE, moins les dépenses totales et les prêts nets (base ordonnancement), à l'exclusion des dépenses en capital sur financement extérieur.

Pièce jointe II. Protocole d'accord technique

1. Ce protocole d'accord définit les critères de réalisation et indicateurs présentés au tableau 3 du Mémoire de politiques économiques et financières (MEFP). Il fixe également la périodicité et les délais de transmission aux services du Fonds monétaire international (FMI) des données permettant le suivi du programme.

Définitions

2. Sauf indication contraire, l'État est défini comme l'Administration centrale de la République du Mali et n'inclut pas les collectivités locales, la banque centrale ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome et n'entrant pas dans le champ du tableau des opérations financières de l'État (TOFE). La Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP) communique le champ du TOFE suivant la présentation de la nomenclature des comptes fournie par la BCEAO et le transmet à la banque centrale et aux services du FMI.

Critères de réalisation

3. Sauf indication contraire, les cibles financières suivantes serviront de critères de réalisation à fin décembre 2013 et fin juin et décembre 2014 et d'indicateurs à fin mars et septembre 2014.

A. Plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État

4. Le **financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État** est défini comme la somme (i) de la position nette du gouvernement au sens étroit telle que définie ci-dessous, et (ii) des financements de l'État à travers l'émission (nette de remboursements) de titres à des personnes physiques ou morales en dehors du système bancaire ou aux banques non-résidentes domiciliées dans l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA).

5. La **position nette du gouvernement au sens large** est définie comme le solde entre les dettes et les créances du gouvernement vis-à-vis de la banque centrale et des banques commerciales. Le champ de la position nette du Gouvernement est celui utilisé par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'ouest (BCEAO) en vertu des dispositions communautaires. Il implique une définition de l'État qui est plus large que celle précisée au paragraphe 2 et inclut les collectivités locales et certains projets et établissements publics à caractère administratif. Les créances du gouvernement incluent l'encaisse en francs CFA, les comptes chèques postaux, les obligations cautionnées ainsi que l'ensemble des dépôts auprès de la BCEAO et des banques commerciales des organismes publics, à l'exception des établissements publics à caractère industriel ou commercial (EPIC) et des sociétés d'État qui sont exclus de ce calcul. Les dettes du gouvernement à l'égard du système bancaire comprennent l'ensemble des dettes vis-à-vis de ces mêmes institutions financières. Les dépôts au titre du Fonds de stabilisation du coton et les titres d'État détenus hors du système bancaire malien ne sont pas inclus dans le calcul de la position nette du gouvernement. La position nette du gouvernement est calculée par la BCEAO.

6. La **position nette du gouvernement au sens étroit** est définie comme le solde entre les dettes et les créances du gouvernement vis-à-vis de la banque centrale et des banques commerciales. Le champ de la position nette du Gouvernement au sens étroit est celui défini au paragraphe 2. La position nette du gouvernement au sens étroit est calculée par la BCEAO.

Facteurs d'ajustement

7. Le plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché à l'État fera l'objet d'un ajustement positif si l'**aide budgétaire extérieure** est inférieure aux prévisions du programme. L'aide budgétaire extérieure est définie comme les dons et prêts et les opérations d'allègement de la dette (hors dons et prêts projets, appui budgétaire sectoriel, ressources FMI et allègement de la dette au titre du PPTTE, mais incluant l'appui budgétaire général). Le facteur d'ajustement sera appliqué au taux de 100 pour cent jusqu'à un seuil de 25 milliards de FCFA et au taux de 0 pour cent pour des montants supérieurs.

8. Le plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État fera l'objet d'un ajustement positif (négatif) si le **montant net de réduction des instances de paiement** est supérieur (inférieur) aux montants programmés (MPEF, Tableau 3). Les instances de paiement sont définies comme les ordres de paiement non payés par la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP) dans le cadre de l'exécution budgétaire ou sur les comptes de correspondants et déposants divers, quelle que soit leur ancienneté.

9. Enfin, le plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État sera ajusté à la hausse (à la baisse) pour le **paiement des crédits de TVA, d'autres remboursements d'impôts, d'arriérés extérieurs et d'arriérés intérieurs audités relevant d'exercices antérieurs** qui sont supérieurs (inférieurs) aux montants programmés (MPEF, Tableau 3).

B. Non accumulation d'arriérés de paiements publics extérieurs

10. Les arriérés de paiements extérieurs sont définis comme des obligations résultant du service d'une dette extérieure (remboursement du principal et charges d'intérêts) dus ou garantis par le gouvernement qui n'ont pas été payés au moment où ils étaient dus, comme spécifié dans l'accord de prêt, compte tenu de toute période de grâce applicable. La définition de dette extérieure présentée au paragraphe 15 s'applique ici. Les arriérés dus à des créanciers officiels bilatéraux ne sont pas couverts par cette définition si le gouvernement tente de négocier un rééchelonnement de la dette, pour autant que le gouvernement paie dans un compte séquestre les montants dus pour ces prêts venant à échéance, compte tenu de toute période de grâce applicable, comme spécifié dans l'accord de prêt.

11. Dans le cadre du programme, le gouvernement s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs (sauf cas de dettes en cours de renégociation ou de rééchelonnement). Le critère de réalisation de non-accumulation des arriérés de paiements extérieurs sera appliqué sur une base continue pendant la durée du programme.

C. Plafond sur la dette extérieure non-concessionnelle à échéance d'un an ou plus et sur la dette extérieure à court terme contractées ou garanties par l'État et/ou les entreprises publiques

12. **Définition de la dette.** La définition de la dette est spécifiée au point 9 de la décision du Conseil d'administration du FMI n° 6230–(79/140), ultérieurement amendée le 31 août 2009 par la décision du Conseil d'administration n° 14416–(09/91) :

- a) la « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment:
 - i. des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange);
 - ii. des crédits-fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service;
 - iii. des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s) généralement plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés

- b) Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, tout arriéré, toute pénalité, et tout dommage et intérêt accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

13. **Dettes garanties.** La garantie d'une dette par l'État s'entend comme une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement par l'emprunteur (par le biais de règlements en espèces ou en nature).

14. **Dettes concessionnelles.** Une dette est réputée concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 pour cent¹ l'élément don est la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actuelle, exprimée en pourcentage de la valeur nominale. On calcule la valeur actuelle de la dette à la date à laquelle elle est contractée par décompte des paiements que devra effectuer l'emprunteur au titre du service de la dette.² Le taux d'actualisation utilisé à cet effet est cinq pour cent.

15. **Dettes extérieures.** Pour les besoins des critères d'évaluation pertinents, la dette extérieure est définie comme une dette libellée ou devant être repayé en une autre monnaie que le franc CFA. Cette définition s'applique aussi aux dettes contractées entre pays membres de l'UEMOA.

16. **Critères de réalisation afférents à la dette.** Les critères de réalisation se rapportent aux nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'État, la société Énergie du Mali (EDM) et la Compagnie Malienne des Textiles (CMDT) tant qu'elle est détenue majoritairement par l'État. Les critères de réalisation s'appliquent aux dettes et obligations contractées ou garanties pour lesquelles aucune somme n'a encore été reçue. Ils s'appliquent aussi à la dette privée pour laquelle une garantie officielle a été accordée, qui constitue donc une obligation conditionnelle de l'État. Les critères de réalisation font l'objet d'un suivi continu. Aucun facteur d'ajustement ne s'applique à ces critères de réalisation.

17. **Dispositions spéciales.** Les critères de réalisation ne s'appliquent pas : i) aux opérations de rééchelonnement de dette existante au moment de l'approbation de l'accord; ii) aux emprunts extérieurs à court terme (d'échéance inférieure à un an) liés aux importations ; iii) aux emprunts extérieurs de la Compagnie Malienne des Textiles (CMDT) garantis par les recettes d'exportation de coton; et (iv) aux emprunts extérieurs à court terme (d'échéance inférieure à un an) contractés par EDM pour financer l'achat de produits pétroliers.

¹La référence au site Web du FMI ci-après renvoie à un instrument qui permet le calcul de l'élément don pour une large gamme de montages financiers : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator>.

²Le calcul de la concessionnalité tient compte de tous les aspects du contrat de prêt, y compris l'échéance, le différé de remboursement, l'échéancier, les commissions d'engagement et les frais de gestion.

18. **Transmission des informations.** L'État informera les services du FMI dès qu'un nouvel emprunt extérieur est contracté ou garanti, en précisant les conditions, mais au plus tard dans les deux semaines suivant la signature du contrat.

D. Niveau plancher sur les recettes fiscales brutes

19. Les recettes fiscales brutes de l'État sont définies comme celles apparaissant dans le TOFE, et comprennent toutes les recettes fiscales du budget national, avant déduction des remboursements fiscaux générés au cours de l'année, notamment les crédits de TVA accumulés.

Indicateurs

20. Les cibles suivantes serviront d'indicateurs à fin décembre 2013 et fin mars, juin, septembre et décembre 2014.

A. Plancher sur le solde budgétaire de base

21. Le solde budgétaire de base est défini comme la différence entre les recettes totales nettes, augmentées des dons budgétaires (appui budgétaire général) et des ressources PPTTE, et les dépenses totales ordonnancées augmentées des prêts nets, hormis les dépenses d'investissement financées par les créanciers ou donateurs, conformément à la définition du solde budgétaire de base dans les textes de l'UEMOA (Acte additionnel N° 05/2009/CCEG/UEMOA du 17 mars 2009, portant modification de l'Acte n°04/1999 relatif au Pacte de convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité).

Facteur d'ajustement

22. Le plancher sur le sur le solde budgétaire de base fait l'objet d'un ajustement négatif si les **dons budgétaires (appui budgétaire général)** sont inférieurs aux prévisions du programme. Le facteur d'ajustement sera appliqué au taux de 100 pour cent jusqu'à un seuil de 25 milliards de FCFA et au taux de 0 pour cent pour des montants supérieurs.

23. Enfin, le plancher sur le solde budgétaire de base sera ajusté à la baisse (à la hausse) pour le **paiement des crédits de TVA et d'autres remboursement d'impôts** qui sont supérieurs (inférieurs) aux montants programmés (MPEF, Tableau 3).

B. Plancher sur les dépenses prioritaires de réduction de la pauvreté

24. Les dépenses prioritaires de réduction de la pauvreté sont définies comme la somme des dépenses des secteurs de l'éducation de base, l'éducation secondaire et supérieure, la recherche scientifique, la santé, et le développement social. Elles excluent les dépenses en capital financés par les partenaires techniques et financiers extérieurs sous forme de projets.

Mesures structurelles

25. Les informations concernant la mise en place des mesures retenues comme repères structurels seront communiquées aux services du FMI dans les deux semaines suivant la date prévue de leur mise en application.

26. A compter du 31 mai 2011, des **modifications** ont été apportées **au Tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE)** comme précisé ci-après. Les recettes et les dépenses portées sur des comptes d'imputation provisoire sont comptabilisées au dessus de la ligne en recettes ou dépenses non ventilées. Au sein de l'ajustement base caisse, une distinction est faite entre les opérations au titre des exercices antérieurs et celles au titre de l'exercice en cours ainsi qu'au sein de ces dernières entre les fonds en route (moins de trois mois) et les variations d'arriérés (plus de trois mois) sur dépenses budgétaires (y compris crédits de TVA et appels de garanties, avals et cautions). Au sein du poste "financement intérieur net", une distinction est effectuée entre le financement bancaire, les recettes de privatisation et les autres financements. Le financement bancaire comprend la variation de la position nette du gouvernement vis-à-vis de la banque centrale, du FMI et des banques commerciales résidentes. Dans la présentation des opérations avec les banques commerciales, une distinction est faite entre le Trésor, l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS) et les autres entités publiques. Les autres financements comprennent principalement les variations sur les comptes de l'encaissement (chèques non encaissés), les acomptes d'impôts reçus au titre de l'année suivante, la régularisation des acomptes reçus l'année précédente au titre de cette année, les opérations avec les créanciers de l'UEMOA non résidents et la variation des dépôts et consignations des correspondants du Trésor.

Informations complémentaires pour le suivi du programme

27. Dans le but de faciliter le suivi du programme, le gouvernement communiquera aux services du FMI les informations telles que définies dans le tableau résumé suivant.

Résumé des données à transmettre

Secteurs	Type de données	Fréquence	Délai de communication
Secteur réel	Comptes nationaux	Annuelle	Fin de l'année + 9 mois
	Révisions des comptes nationaux	Variable	8 semaines après la révision
	Indices désagrégés des prix à la consommation	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
Finances Publiques	Position nette du gouvernement vis-à-vis du système bancaire au sens large (y compris la situation des comptes des autres établissements publics auprès du système bancaire) ; la position nette du gouvernement vis-à-vis du système bancaire au sens étroit ; et le détail des financements non bancaires	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines (provisoire); fin de mois + 6 semaines (définitive)
	Solde du compte des recettes de privatisation de SOTELMA en dépôt auprès de la BCEAO	Mensuelle	Fin du mois + 3 semaines
	TOFE du gouvernement central	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines (provisoire); fin du mois + 6 semaines (définitive)
	Exécution budgétaire le long de la chaîne de la dépense, telle qu'enregistrée dans le circuit informatisé	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
	Détail des recettes et dépenses dans le cadre du TOFE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Distinguer les ressources PPTE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Exécution du budget d'investissement	Trimestrielle	Fin du trimestre + 8 semaines
	Recettes fiscales dans le cadre du TOFE faisant apparaître les remboursements fiscaux (y.c. crédits de TVA)	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Masse salariale dans le cadre du TOFE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines

Secteurs	Type de données	Fréquence	Délai de communication
	Solde budgétaire de base dans le cadre du TOFE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Exonérations fiscales et douanières	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
	Arrêté de fixation du prix des produits pétroliers, recettes de la taxation des produits pétroliers et montant des exonérations octroyées	Mensuelle	Fin du mois
	Importations de produits pétroliers ventilées par nature et par corridor d'importation	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
	Dépenses ordonnancées et non payées 90 jours après leur liquidation visée par le contrôleur financier	Mensuelle	Fin du mois + 1 semaine
Données monétaires et financières	Situation résumée de la BCEAO, situation résumée des banques, situation des institutions monétaires	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines (provisoire); fin du mois + 8 semaines (définitive)
	Avoirs et engagements extérieurs, et détails des autres éléments nets de la BCEAO et des banques commerciales	Mensuelle	Fin du mois + 8 semaines
	Taux d'intérêt créditeurs et débiteurs, taux d'intervention de la BCEAO, réserves obligatoires de la BCEAO	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
	Ratios prudentiels bancaires	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Extrait de compte montrant les soldes initiaux et finaux du compte-séquestre à la BCEAO où le service venant à échéance de la dette contractée auprès de la <i>Libyan Foreign Bank</i> pour la construction du complexe de la Cité Administrative à Bamako est déposé jusqu'à ce qu'un accord soit obtenu avec les autorités libyennes à propos du rééchelonnement du remboursement de cette dette.	Mensuelle	Fin du mois + 1 semaine
Balance des paiements	Balance des paiements	Annuelle	Fin de l'année + 12 mois

Secteurs	Type de données	Fréquence	Délai de communication
	Révisions de la balance des paiements	Variable	8 semaines après chaque révision
Dette extérieure	Détail de tous les nouveaux emprunts extérieurs	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
	Service de la dette distinguant l'amortissement, la charge d'intérêts et les allègements obtenus au titre du PPTTE	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
Direction du budget	Dépenses prioritaires de réduction de la pauvreté comme définies au ¶24.	Trimestrielle	Fin du trimestre + 4 semaines



MALI

3 décembre 2013

DEMANDE D'UN ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT — ANNEXE D'INFORMATION

Préparé par

Services du Fonds monétaire international en consultation
avec la Banque mondiale

TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS AVEC LE FMI	2
EXÉCUTION DU PLAN D'ACTION CONJOINT	9
QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE	10

RELATIONS AVEC LE FMI

(Au 31 octobre 2013)

Statut : date d'admission : 27 septembre 1963

Article VIII

Compte des ressources générales	Millions de DTS	% de la quote-part
<u>Quote-part</u>	93,30	100,00
<u>Avoirs du FMI en monnaie nationale</u> <u>_____ (taux de change)</u>	83,30	89,28
<u>Position de réserve au FMI</u>	10,00	10,72
Département des DTS	Millions de DTS	% de l'allocation
<u>Allocation cumulative nette</u>	89,36	100,00
<u>Avoirs</u>	73,37	82,10
Encours des achats et prêts	Millions de DTS	% de la quote-part
Prêts FCR	22,00	23,58
Accords FEC	63,66	68,23

Accords financiers les plus récents

<u>Type</u>	<u>Date d'approbation</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Montant approuvé</u> <u>(Millions de DTS)</u>	<u>Montant tiré</u> <u>(Millions de DTS)</u>
FEC	27 déc. 2011	10 janv. 2013	30,00	6,00
FEC ^{1/}	28 mai 2008	22 déc. 2011	52,99	52,99
FEC ^{1/}	23 juin 2004	30 nov. 2007	9,33	9,33

^{1/} Anciennement FRPC.

Projection des obligations financières envers le FMI ²

(Millions de DTS; sur la base de l'utilisation présente des ressources et des avoirs actuels en DTS)

	<u>À échoir</u>				
	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>
Principal	1,43	5,20	5,67	8,17	11,60
Commissions/intérêts	0,00	0,01	0,21	0,19	0,17
Total	1,44	5,21	5,87	8,36	11,77

² Lorsqu'un pays membre a des arriérés au titre d'obligations financières de plus de trois mois, le montant de ces arriérés est indiqué dans la présente section.

Mise en œuvre de l'initiative PPTE

Cadre

Cadre

I. Engagement de l'aide au titre de l'initiative PPTE	<u>original</u>	<u>renforcé</u>	<u>Total</u>
Date d'arrivée au point de décision	sept. 1998	sept. 2000	
Aide engagée par l'ensemble des créanciers (millions de dollars EU) ¹	121,00	417,00	
dont : FMI (millions de dollars EU)	14,00	45,21	
(équivalent en millions de DTS)	10,80	34,74	
Date d'atteinte du point d'achèvement	sept. 2000	mars 2003	
II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)			
Aide décaissée au pays membre	10,80	34,74	45,54
Assistance intérimaire	--	9,08	9,08
Solde au point d'achèvement	10,80	25,66	36,46
Décaissement additionnel de revenus d'intérêts ²	--	3,73	3,73
Total des décaissements	10,80	38,47	49,27

¹ L'aide engagée dans le cadre de l'initiative initiale est exprimée en valeur actualisée nette (VAN) au point d'achèvement, et l'aide engagée dans le cadre de l'initiative renforcée, en VAN au point de décision. De ce fait, ces deux montants ne peuvent pas être additionnés.

² En vertu du cadre renforcé, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement; il correspond aux revenus d'intérêts réalisés sur le montant engagé au point de décision mais non encore décaissé durant la période intérimaire.

Mise en œuvre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)

I. Dette éligible à l'IADM (millions de DTS) ¹	75,07
Financement par le compte de fiducie de l'IADM	62,44
Reliquat des ressources de l'initiative PPTE	12,63

II. Allégement de dette par mécanisme (millions de DTS)

<u>Date de décaissement</u>	<u>Dette admissible</u>		
	<u>CRG</u>	<u>Cpte RPC</u>	<u>Total</u>
Janvier 2006	s.o.	75,07	75,07

^{1/} L'IADM fournit aux pays membres admis à en bénéficier un allégement intégral de leur dette. L'aide sous forme de dons provenant du compte de fiducie de l'IADM et les ressources de l'initiative PPTTE assurent un allégement portant sur le stock intégral de la dette envers le FMI à fin 2004 qui reste exigible à la date où le membre est admis à en bénéficier.

Allégement de la dette après une catastrophe (ADAC) : sans objet

Point de décision : point auquel le FMI et la Banque mondiale déterminent si un pays est admissible à une aide au titre de l'initiative PPTTE et décident du montant d'aide à engager.

Aide intérimaire : montant décaissé en faveur d'un pays entre le point de décision et le point d'achèvement. Cette assistance peut atteindre 20 % du montant annuel et 60 % du montant total de l'aide engagée au point de décision (ou 25 % et 75 %, respectivement, dans des circonstances exceptionnelles).

Point d'achèvement : point auquel un pays reçoit le reliquat de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un complément au titre des revenus d'intérêts, tel que défini à la note de bas de page 2 ci-dessus. La date du point d'achèvement dépend de l'application de réformes structurelles clés préalablement convenues (c'est-à-dire point d'achèvement flottant).

Évaluation des sauvegardes

La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est une banque centrale commune aux pays de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA). L'évaluation des sauvegardes de 2013 de la BCEAO est en cours et une mission d'évaluation des sauvegardes a séjourné à Dakar en septembre 2013. Il ressort de l'évaluation préliminaire que le dispositif de contrôle de la BCEAO reste solide et que, grâce à la mise en œuvre de la réforme institutionnelle de 2010 de l'UMOA, la BCEAO a renforcé son dispositif de gouvernance. Elle a notamment mis en place un comité d'audit pour superviser le processus d'information financière et d'audit, accru sa transparence en publiant plus rapidement ses états financiers audités et s'est engagée à appliquer les normes internationales d'information financière (IFRS) d'ici la fin de 2014. L'évaluation a en outre signalé certaines limitations liées au processus d'audit externe et a recommandé de prendre des mesures pour veiller au bon fonctionnement du mécanisme, en sélectionnant un deuxième cabinet d'audit expérimenté pouvant prendre part à des audits conjoints.

Régime de change

Le Mali est membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Le régime de change, commun à tous les pays membres de l'Union, n'impose pas de restrictions aux paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes. La monnaie commune, le franc CFA, a été rattachée au franc français au taux de 50 francs CFA pour un franc français de 1948 au début de 1994. Le 12 janvier 1994, le franc CFA a été dévalué et la nouvelle parité fixée à 100 francs CFA pour un franc français. Depuis le 1^{er} janvier 1999, le franc CFA est rattaché à l'euro au taux 655,96 francs CFA pour un euro.

Le 1^{er} juin 1996, le Mali et les autres membres de l'UEMOA ont accepté les obligations de l'article VIII, sections 2, 3 et 4, des Statuts du FMI. Le régime de change du Mali n'impose pas de restrictions aux paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes. Le Mali n'applique aucune pratique de taux de change multiples.

Du fait qu'il partage avec les autres membres de l'UEMOA une politique commerciale commune, le Mali a transféré les décisions essentielles en la matière au niveau sous-régional. Le tarif extérieur commun (TEC) a été adopté en janvier 2000. Le Mali applique le barème tarifaire de l'Union et a effectivement procédé au démantèlement des droits internes. Dans le cadre de la réforme tarifaire de l'UEMOA, le taux du droit de douane simple moyen a été ramené de 22 % à 15 % entre 1997 et 2003; le taux maximum est actuellement de 20 %. Les importations au Mali ne sont soumises à aucune restriction quantitative.

Les exportations maliennes vers l'Union européenne jouissent en général d'un traitement préférentiel non réciproque sous forme d'exemption de droits d'entrée en vertu de l'initiative «Tout sauf les armes». Les produits maliens bénéficient d'un régime d'accès préférentiel non réciproque aux marchés des pays développés autres que l'Union européenne en vertu du Système généralisé de préférences. Le Mali est aussi admissible aux avantages de *l'African Growth and Opportunity Act* des États-Unis. Le Mali n'impose aucune restriction légale aux exportations.

Consultations au titre de l'article IV

Les consultations avec le Mali au titre de l'article IV se tiennent conformément aux dispositions de la décision sur les cycles de consultation, Décision No. 14747-(10/96) (28/09/2010), ultérieurement amendée. Le Conseil d'administration a conclu les dernières consultations en date au titre de l'article IV (Rapport du FMI N°13/44) le 28 janvier 2013.

Assistance technique

Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
AFRITAC	Expert	décembre	Gestion de la dette
AFRITAC	Expert	décembre	Administration douanière
FAD	Expert	décembre	Information comptable et budgétaire
AFRITAC	Expert	octobre-novembre 2013	Statistiques de comptabilité nationale
AFRITAC	Expert	octobre-novembre 2013	Gestion des dépenses publiques
AFRITAC	Expert	octobre 2013	Réforme de la banque de publique de l'habitat
FAD	Expert de longue durée	septembre 2013-septembre 2014	Comptabilité publique, système d'information et gestion de trésorerie
AFRITAC	Expert	août 2013	Gestion de la dette
FAD	Expert	août 2013	Mécanisme de tarification des carburants
FAD/AFRITAC	Expert	juin 2013	Politique et administration fiscales
AFRITAC	Expert	avril 2013	Statistiques de finances publiques
AFRITAC	Expert	mars 2013	Gestion de la dette publique
FAD	Expert	fév. 2013	Gestion des finances publiques
FAD	Expert longue durée	mai 2011-mars 2012	Comptabilité publique, systèmes d'information et gestion du Trésor
FAD	Expert	janv. 2012	Administration fiscale
FAD	Expert	déc. 2011	Gestion des finances publiques
FAD	Expert	nov. 2011	Administration fiscale
FAD	Expert	juil. 2011	Administration fiscale
AFRITAC	Expert	mai 2011	Comptes nationaux

Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
AFRITAC	Expert	mai 2011	Statistiques de finances publiques
FAD	Expert	mai 2011	Réforme fiscale
AFRITAC	Expert	janv. 2011	Comptes nationaux
FAD	Expert	sept. 2010	Simplification du système fiscal
FAD	Expert	juin 2010	Gestion du Trésor
MCM	Services du FMI	avril 2010	Gestion de la dette publique
FAD	Expert	avril 2010	Administration fiscale
FAD	Expert	mars 2010	Administration des dépenses
FAD	Expert	juin 2009	Administration fiscale
FAD	Expert	nov. 2008	Aide à création d'une unité pour les contribuables moyens
FAD	Expert	oct. 2008	Aide à l'informatisation du Trésor
AFRITAC	Expert	sept. 2008	Préparation de données-sources pour les comptes nationaux de 2006
AFRITAC	Expert	juin 2008	Amélioration des statistiques du secteur réel
FAD	Services du FMI	avril 2008	Renforcement des comptes publics
FAD	Expert	mars 2008	Aide à création d'une unité pour les contribuables moyens
FAD	Services du FMI	fév. 2008	Administration douanière

Représentant résident

M. Anton Op de Beke est Représentant résident du FMI à Bamako depuis octobre 2012.

EXÉCUTION DU PLAN D'ACTION CONJOINT

Titre	Produits	Calendrier provisoire des missions	Date provisoire de prestation
A. Information réciproque sur les programmes de travail pertinents			
Programme de travail de la Banque mondiale	Note d'orientation sur le secteur énergétique	décembre 2013	février 2014
	Notes sur la reprise économique	novembre 2013 mars 2014	décembre 2013 mai 2014
	Opération de politique de développement	novembre 2013 mars 2014	mai 2014
Programme de travail du FMI	Discussion relative à un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit	septembre 2013	décembre 2013
	Première revue d'un éventuel accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit	mars 2014	juin 2014
	Deuxième revue d'un éventuel accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit	septembre 2014	décembre 2014
B. Demandes de contributions au programme de travail			
Demande de la Banque mondiale au FMI	Informations sur l'évolution macroéconomique récente, projections macroéconomiques et analyse pour 2013-2014 et moyen terme	septembre 2013 mars 2014 septembre 2014	décembre 2013 juin 2014 décembre 2014
Demande du FMI à la Banque mondiale	Commentaire sur la composition du budget et sa conformité au CSCRP (CSCRPIII, PAPU et PRED)	septembre 2013 mars 2014 septembre 2014	décembre 2013 juin 2014 décembre 2014
	Implications budgétaires des changements et réformes engagés dans les domaines suivants : dispositifs de filets sociaux, électricité et secteur agricole	septembre 2013 mars 2014 septembre 2014	décembre 2013 juin 2014 décembre 2014
C. Accord sur les produits conjoints			
	Analyse conjointe Banque-FMI de viabilité de la dette	septembre 2013 septembre 2014	décembre 2013 décembre 2014

QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

(Au 31 octobre 2013)

Si elles sont globalement suffisantes pour assurer la surveillance, les données communiquées par les autorités présentent certaines lacunes. Le Mali participe depuis septembre 2001 au système général de diffusion des données (SGDD) et a progressé dans la mise en œuvre de ses programmes d'amélioration à court et à moyen terme. Les métadonnées sont affichées sur le tableau d'affichage des normes de diffusion des données (TAND) depuis juin 2003.

Secteur réel

Les comptes économiques du Mali sont préparés par l'Institut national de la statistique (INSTAT) en conformité avec le Système de comptabilité nationale 1968 (SCN 1968) et adaptés à certaines caractéristiques propres à ce pays. Ils sont établis sur une base annuelle. Cependant, les données concernant la comptabilité nationale présentent des faiblesses en termes d'exactitude, de couverture et de délais de production, qui tiennent essentiellement à l'insuffisance des données-sources, ainsi qu'au manque de crédits et de personnel technique de l'INSTAT. La mise en œuvre du Système de comptabilité nationale 1993 (SCN 1993) se poursuit avec le concours de la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et de l'AFRITAC-Ouest. Les nouvelles séries seront publiées au début de 2014.

Depuis le début de 1998, l'INSTAT compile et publie, en concertation avec d'autres membres de l'UEMOA un indice mensuel harmonisé des prix à la consommation (IPC) pour Bamako. L'IPC harmonisé a été mis à jour en 2010 avec 2008 comme nouvelle année de référence.

Statistiques de finances publiques

Dans le cadre du processus d'intégration économique des pays membres de l'UEMOA, le Mali a nettement progressé dans la mise en conformité de ses données budgétaires avec le cadre commun établi avec l'assistance technique du FMI (le tableau harmonisé des opérations financières de l'État – TOFE basé sur le Manuel de statistiques de finances publiques de 1986). De nouveaux efforts s'imposent toutefois pour abrégier les délais de diffusion du TOFE et en élargir la couverture. Des progrès sont constatés dans les travaux menés avec le concours du Département des statistiques, d'AFRITAC Ouest et d'AFRISTAT en vue d'étendre la couverture du TOFE aux organismes publics et aux administrations locales et de renforcer celle des postes de financement intérieur. Les rapports trimestriels sur l'exécution du budget sont affichés en temps voulu sur le site du Ministère des finances.

En juillet 2007, une mission de SFP s'est rendue à Bamako pour faire avancer la mise en œuvre du Manuel de statistiques de finances publiques de 2001 (MSFP 201). Une page pour le Mali a par la suite été insérée dans la version de 2007 de l'Annuaire de SFP. À ce jour, les autorités ont fourni six années de données annuelles de SFP et se préparent à communiquer au

Département des statistiques du FMI des données trimestrielles en vue de leur publication dans l'Annuaire de SFP. La communication d'informations s'est cependant interrompue en 2012. En avril 2013, une mission de SFP a séjourné à Bamako et a examiné certaines des questions liées à l'actuel TOFE ainsi qu'à la communication conformément au MSFP 2001. Nous espérons que le Mali recommencera à fournir des SFP pour l'annuaire de SFP de 2013 (*GFS Yearbook 2013*). En outre, la mission a traité de l'application du nouveau TOFE (Directive n°10/2009/CM/UEMOA sur le TOFE) basé sur le MSFP 2001.

Les statistiques de la dette publique (intérieure et extérieure) sont préparées et supervisées par la Direction générale de la dette publique (DGDP). La DGDP est équipée du logiciel comptable CS-DRMS. Les données et projections de la dette sont en général de bonne qualité, mais la présentation des données et la couverture de l'allègement de la dette (multilatérale et bilatérale) pourraient être améliorées. Une Évaluation des résultats de la gestion de la dette (DEMPA) a été menée à bien en 2009 et les autorités renforcent actuellement les données sur la dette conformément aux recommandations du rapport rédigé à l'issue de cette évaluation.

Données monétaires

Statistiques monétaires et financières

Les statistiques monétaires et financières, établies et diffusées par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), sont en général adéquates et leur couverture institutionnelle est exhaustive. Conformément aux recommandations du SGDD, la BCEAO procède à la diffusion des données monétaires mensuelles dans un délai de quatre à six semaines. Elle ne les affiche sur son site internet que beaucoup plus tard. Leur exactitude est quelque peu compromise par l'utilisation des coefficients de tri de 1990 pour estimer les montants de billets circulant entre les pays de la BCEAO, lesquels servent à leur tour à estimer la circulation fiduciaire et à ajuster les avoirs extérieurs nets de chaque pays membre. Les formulaires types de communication des données (conformes au *Manuel de statistiques monétaires et financières — MSMF*) ne sont toujours pas utilisés régulièrement pour communiquer les données monétaires au FMI.

Balance des paiements

En décembre 1998, une législation de portée régionale adoptée par les pays membres de l'UEMOA a officiellement assigné à la BCEAO la responsabilité de compiler et de diffuser les statistiques de balance des paiements. L'agence nationale de la BCEAO arrête définitivement les données vers la mi-novembre de l'année suivante et les publie immédiatement sous forme de brochure, bien qu'elles ne soient pas suffisamment robustes.

En général, les statistiques du secteur extérieur du Mali présentent de graves déficiences. Les notions et définitions utilisées pour compiler les statistiques de balance des paiements sont dans l'ensemble conformes aux principes énoncés dans la cinquième édition du Manuel de la balance des paiements (BPM5). L'adoption de la méthodologie du MBP6 ne sera requise qu'à

partir de 2013/14, sauf pour la comptabilisation des allocations de DTS sous forme d'engagements de dette. En outre, les métadonnées de la balance des paiements du Mali devraient être mises à jour.

Pour réconcilier les données commerciales au sein de l'UEMOA, la BCEAO a créé une cellule sous-régionale chargée d'harmoniser les statistiques bilatérales des États membres de façon à en éliminer les asymétries avant de les consolider aux fins de la préparation de la balance des paiements régionale de l'UEMOA. Les données nationales sont le cas échéant corrigées rétroactivement et se trouvent ainsi améliorées.

Les statistiques de balance des paiements restent fragiles dans un certain nombre de domaines essentiels, de même que les données sur les envois de fonds des travailleurs migrants, l'investissement direct étranger et les flux de portefeuille. Plusieurs vastes projets en nature ne sont pas saisis adéquatement dans les données de balance des paiements. Cependant, l'aide projet qui était classée dans les transferts courants est désormais classée dans le compte de capital.

Des données sur la position extérieure globale sont publiées dans *l'Annuaire des SFI* et le BOPSY jusqu'en 2007. Une enquête de DFI sur les flux de capitaux privés étrangers, appelée « PRC CPE », est en cours dans tous les pays de la zone franc. Cependant, les comptes financiers ne couvrent pas convenablement les avoirs extérieurs du secteur privé non bancaire, car le recensement des avoirs extérieurs des résidents reste très partiel et on ne fait appel à aucune source de données de rechange (par exemple, les statistiques de la BRI).

La mission de statistiques plurisectorielles qui s'est rendue au Mali en avril-mai 2003 a conclu que le système de compilation de la balance des paiements est en général fiable ; elle a encouragé les autorités à y intégrer les sources bancaires et à publier la balance des paiements dans les délais recommandés par le SGDD. La première de ces recommandations n'est toujours pas mise en œuvre. Les statistiques annuelles de balance des paiements sont régulièrement communiquées, mais avec un certain retard, au Département des statistiques.

En mai 2013, la BCEAO a publié pour les pays de l'UEMOA un nouveau guide de méthodologie pour l'élaboration de la balance des paiements et de la position extérieure globale en conformité avec la sixième édition du manuel de la balance des paiements du FMI. La balance des paiements du Mali est actuellement présentée conformément à ce guide.

Statistiques concernant la pauvreté

La mise à jour annuelle de la SRP définit un ensemble stratégique d'indicateurs de pauvreté qui permettent de suivre la mise en œuvre de la stratégie.

Mali — Indicateurs nécessaires à la surveillance

(Au 31 octobre 2013)

	Date de la dernière observation	Date de réception	Fréquence des données	Fréquence de communication des données	Fréquence de publication
Taux de change	Actuel	Actuel	Q	M	M
Actifs et passifs de réserves de change des autorités monétaires ¹	août 2013	octobre 2013	M	M	M
Monnaie centrale	août 2013	octobre 2013	M	M	M
Monnaie au sens large	août 2013	octobre 2013	M	M	M
Bilan de la banque centrale	août 2013	octobre 2013	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	août 2013	octobre 2013	M	M	M
Taux d'intérêt ²	Actuel	Actuel	I	H	M
Indice des prix à la consommation	septembre 2013	octobre 2013	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – Administrations publiques ⁴	août 2013	octobre 2013	M	T	A
Encours de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale ⁵	2012	septembre 2013	M	I	A
Solde des transactions courantes extérieures	2012	septembre 2013	A	A	A
Exportations et importations de biens et de services	2012	septembre 2013	A	A	A
PIB/PNB	2012	septembre 2013	A	A	S
Dette extérieure brute	2012	septembre 2013	A	A	A
Position extérieure globale ⁶	2010	avril 2012	A	A	A

¹ Inclut les avoirs de réserves donnés en garantie ou autrement grevés, ainsi que les positions nettes sur les produits dérivés.

² Taux du marché et taux déterminés par les autorités, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire, les taux des bons, obligations et autres titres d'emprunt du Trésor.

³ Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.

⁴ Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales.

⁵ Y compris la composition par monnaies et par échéances.

⁶ Y compris la position des actifs et passifs financiers extérieurs bruts à l'égard des non-résidents.

Note : Quotidienne (Q), hebdomadaire (H), mensuelle (M), trimestrielle (T), annuelle (A), irrégulière (I), semestrielle (S) et non disponible (ND).



MALI

DEMANDE D'UN ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT — ANALYSE CONJOINTE IDA/FMI DE VIABILITÉ DE LA DETTE SELON LE CADRE DE VIABILITÉ DE LA DETTE DES PAYS À FAIBLE REVENU

3 décembre 2013

Approuvée par
Roger Nord et Peter Allum (FMI)
ainsi que **Marcelo Giugale et Jeffrey D. Lewis (IDA)**

Préparée par
Le Fonds monétaire international
L'Association internationale de développement

Le risque de surendettement du Mali continue d'être jugé modéré, tout comme cela avait été le cas dans la précédente analyse de viabilité de la dette (AVD). La viabilité de la dette reste particulièrement sensible à un durcissement des conditions financières, à une réduction des transferts et de l'investissement direct étranger et à un choc sur les exportations dû à la concentration des exportations sur l'or.

CONTEXTE

A. Évolution récente de la dette extérieure publique

1. Sous l'effet de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), l'encours de la dette extérieure du Mali a sensiblement baissé. L'encours de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État est tombé de 89 % du PIB en 2001 à 19 % en 2006 par suite de son allègement dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des PPTE en 2002 et de l'IADM en 2006 (tableau 1 du texte). À fin 2012, il était monté à 26 % du PIB, principalement du fait des nouveaux prêts accordés par l'Association internationale de développement (IDA), la Banque africaine de développement (BAfD), la Banque islamique de développement (BIsD) et le FMI (essentiellement sous la forme d'une allocation de 74 millions de DTS en 2009). La dette extérieure du Mali est publique dans sa totalité et a été contractée en majeure partie auprès de créanciers multilatéraux, principalement l'IDA, la BAfD et la BIsD.

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Total	1968,6	1156,1	1169,4	1184,5	1474,3	606,4	643,4	810,8	955,2	1134,1	1227,8	1380,3
(pourcentage du PIB)	89,0	52,0	47,7	45,0	50,9	18,9	18,8	20,7	22,6	24,3	24,4	26,0
Multilatérale	1503,9	824,5	741,5	878,3	1198,8	357,3	447,6	615,9	766,8	895,8	1005,5	1104,7
FMI ¹	110,1	100,1	94,5	78,8	65,7	4,1	6,1	18,6	67,6	72,1	100,7	100,6
Banque mondiale/IDA	343,3	106,0	176,5	268,3	383,5	83,8	216,3	262,5	313,2	413,6	493,5	577,5
Banque africaine de développement	328,9	116,0	239,2	289,4	379,7	121,4	133,7	112,3	136,3	157,7	257,0	247,1
Banque islamique de développement	45,0	40,5	36,4	54,7	63,9	31,4	57,3	96,3	111,8	113,8	124,1	117,8
Autres	676,5	461,9	154,9	187,0	290,6	64,0	109,1	129,1	137,9	138,6	30,3	61,7
Bilatérale	459,0	328,4	423,5	301,9	270,0	246,9	193,3	149,7	188,4	235,8	222,2	275,6
Dette officielle Club de Paris	127,4	30,6	7,6	16,9	17,7	13,0	15,6	4,4	4,4	10,2	13,2	12,9
Dette officielle hors Club de Paris	331,6	297,8	415,9	285,0	252,3	233,8	177,7	145,3	184,0	225,5	209,1	262,7
Autres créanciers	7,4	4,3	4,4	4,4	5,5	2,3	2,5	2,8	2,9	2,6	1,7	1,6

Source : autorités maliennes ; estimations des services du FMI.
¹ Y compris l'allocation de DTS d'août 2009.

B. Évolution récente de la dette intérieure publique

2. La dette intérieure publique du Mali est faible (4,1 % du PIB en 2012, tableau 2 du texte). Elle se compose de bons et obligations du Trésor émis sur le marché régional de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et de prêts de banques commerciales. La dette intérieure a presque doublé entre 2009 et 2012 principalement sous l'effet de nouvelles émissions de bons et obligations du Trésor, mais également du fait de l'inventaire de tous les prêts contractés ou garantis par l'État que les autorités ont effectué dans le cadre de leur plan d'amélioration de la gestion de la dette.

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Total	58,5	48,7	37,5	36,0	61,6	45,4	80,2	74,1	90,3	203,4	238,1	215,4
PIB nominal	2,212	2,223	2,454	2,632	2,894	3,201	3,425	3,913	4,233	4,667	5,038	5,303
(pourcentage du PIB)	2,6	2,2	1,5	1,4	2,1	1,4	2,3	1,9	2,1	4,4	4,7	4,1
Dette envers la Banque centrale	25,8	25,1	23,1	20,3	17,9	15,3	13,1	10,7	8,3	5,8	3,3	0,7
Avances statutaires de la banque centrale	23,2	23,2	21,7	19,7	17,5	15,3	13,1	10,7	8,3	5,8	3,3	0,7
Autre dette envers la Banque centrale	2,6	1,9	1,4	0,6	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dette envers les banques commerciales	32,7	23,6	14,4	15,7	43,6	30,0	67,1	63,4	82,0	197,5	234,8	214,7 ¹

Source : autorités maliennes ; estimations des services du FMI.
¹ Fin 2012, la dette à court terme émise par le Trésor s'élevait à 143,1 milliards de FCFA, la dette à long terme à 54,2 milliards de FCFA, et les autres créances des banques à 17,4 milliards de FCFA.

C. Seuils d'endettement dans le cadre de viabilité de la dette

3. Le Mali est un pays à performance économique moyenne aux fins de la détermination des seuils d'endettement dans le cadre de viabilité de la dette (CVD). La note attribuée au Mali à l'issue de l'évaluation par la Banque mondiale des politiques et des institutions nationales (CPIA) est en moyenne de

3,53 (sur une échelle de 1 à 6) pour la période 2010-12, ce qui fait de lui un pays à performance moyenne. Les seuils d'endettement public extérieur correspondants sont présentés au tableau 3 du texte.

Valeur actuelle de la dette extérieure en pourcentage ...	
... du PIB	40
... des exportations	150
... des recettes	250
Service de la dette extérieure en pourcentage ...	
... des exportations	20
... des recettes	20

SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE POUR L'ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

4. À court terme, l'économie devrait afficher une croissance supérieure à la tendance à mesure que les bailleurs de fonds rétabliront leur assistance pour aider le Mali à se redresser suite à la crise politique et sécuritaire de 2012. Le scénario de référence s'appuie sur l'hypothèse que l'environnement politique sera stable, que des politiques macroéconomiques et structurelles saines seront mises en œuvre et que l'aide et l'investissement direct étranger (IDE) reprendront, ce qui à court terme permettra d'assurer une croissance du PIB supérieure à la tendance et d'entretenir des déficits du budget et du compte courant légèrement plus élevés que dans le passé. Par rapport à l'AVD de janvier 2013,¹ les principaux changements sont les suivants (tableau 4 du texte) :

- L'aide publique devrait reprendre plus vite et de manière plus intense, conformément à l'engagement manifesté par les bailleurs de fonds à la conférence de Bruxelles pour aider le Mali à se redresser après la crise sécuritaire et politique de 2012.²
- La croissance du PIB réel devrait dépasser la tendance à court terme du fait de la reprise escomptée de l'aide, de l'IDE et des dépenses publiques en capital.

¹ Voir Analyse conjointe AID/FMI de viabilité de la dette selon le cadre de viabilité de la dette des pays à faible revenu dans [Rapport pays du FMI No. 13/44](#).

² À la conférence de Bruxelles tenue en mai 2013, les promesses de dons se sont élevées à 3,25 milliards d'euros (4,4 milliards de dollars).

- Le déficit budgétaire global (hors dons) devrait être modérément supérieur à celui de la précédente AVD, notamment à court terme, une fois que l'aide reprendra en dépassant la tendance historique.
- Le déficit courant à court terme (hors dons) devrait également dépasser celui de la précédente AVD en raison du repli des cours de l'or et de l'augmentation des importations attribuable au redressement de l'économie.³

Tableau texte 4. Mali - Évolution des principaux indicateurs macroéconomiques						
	2012	2013	2014	2015	2016	Long terme ¹
Croissance du PIB réel						
AVD actuelle	-0,4	5,1	6,6	5,5	5,5	5,1
AVD précédente	-1,5	4,8	5,8	5,3	5,0	5,0
Déficit budgétaire global (hors dons, % du PIB)						
AVD actuelle	-1,5	-6,7	-7,8	-6,4	-5,9	-5,3
AVD précédente	-2,9	-3,4	-5,5	-5,5	-5,5	-5,4
Déficit courant (hors dons, % du PIB)						
AVD actuelle	-4,5	-24,2	-19,5	-14,2	-13,2	-9,3
AVD précédente	-7,3	-8,8	-10,4	-10,1	-9,7	-8,6
Aide officielle ² (% du PIB)						
AVD actuelle	0,7	6,8	8,8	7,2	6,7	6,0
AVD précédente	1,6	3,1	6,4	6,4	6,4	6,4
¹ Défini comme les 15 dernières années de la période de projection. Pour l'AVD actuelle, le long terme couvre la période 2019-33. Pour l'AVD précédente, il couvrait la période 2018-32.						
² Définie comme la somme des dons et des prêts.						

5. Les perspectives macroéconomiques à moyen et long terme du Mali se caractérisent principalement par le repli continu de la production annuelle d'or, qui ne devrait être compensé qu'en partie par les exportations d'autres produits. Le scénario de référence à long terme table sur une croissance du PIB légèrement supérieure à la tendance car les résultats du secteur agricole devraient compenser la baisse continue de la production d'or (encadré 1). L'inflation devrait rester modérée sous

³ L'important déficit courant de 2013 s'explique par l'intervention militaire étrangère dans le nord, qui est enregistrée comme une importation de services de sécurité financée par des dons.

l'effet de politiques budgétaires prudentes, sans recours à l'emprunt intérieur. Le déficit des transactions courantes devrait rester stable, le recul des exportations d'or étant compensé par une augmentation d'autres exportations, notamment de produits agricoles et d'autres minéraux, et par un ralentissement de la croissance des importations. La décélération de la croissance des importations est attribuable à la baisse des exportations d'or, qui ont une forte intensité d'importations.

Encadré 1. Mali : Hypothèses macroéconomiques sous-jacentes du scénario de référence, 2013–2033

- La croissance du PIB réel devrait s'accélérer après une baisse de 0,4 %, attribuable aux difficultés politiques et sécuritaires de 2012, pour atteindre 5,1 % en moyenne par an. La croissance escomptée à long terme est légèrement plus forte que la tendance observée sur les 10 dernières années (4,3 %) et la croissance à court terme devrait reprendre vigoureusement à mesure que le Mali sortira de la crise récente. La production d'or devrait baisser d'environ 2 % par an à partir de 2015. L'augmentation de la production agricole devrait compenser à terme ce recul grâce aux réformes de la filière coton et d'autres activités agricoles. La progression des secteurs de la construction et des services devrait s'intensifier sur la période 2014-16 avant de retrouver son niveau tendanciel. Étant donné que l'on prévoit une croissance rapide de la population, le scénario de référence table sur une progression limitée du revenu par habitant (d'où l'absence d'accès à un statut de pays à revenu intermédiaire qui réduirait le financement concessionnel).
- Selon les projections, la **hausse des prix à la consommation** resterait inférieure au critère de convergence de 3 % en vigueur dans l'UEMOA.
- **Politique budgétaire.** Compte tenu des besoins pressants en matière de dépenses publiques, le déficit budgétaire global (hors dons) devrait passer à 8 % du PIB environ en 2014, contre 7 % environ en 2013, la différence devant être financée par une augmentation des dons et des prêts promis par la communauté internationale en vue de contribuer au redressement du pays après la crise de 2012-13. D'après les prévisions, le déficit budgétaire global (hors dons) baissera pour s'établir autour de 5,5 % du PIB à partir de 2017 et sera financé en proportions égales par des dons et des prêts extérieurs. Le solde budgétaire de base (recettes plus dons budgétaires moins dépenses financées sur ressources intérieures) restera à zéro, conformément au critère de convergence de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), dont le Mali est membre. Les recettes fiscales devraient s'accroître d'environ 5 % du PIB durant la période de projection, financer la hausse des dépenses exécutées sur ressources intérieures et compenser la baisse de l'aide après la forte augmentation enregistrée en 2013-16. Par conséquent, les autorités ne recourront pas à des ressources intérieures pour financer le budget, hormis le refinancement du stock actuel de la dette intérieure aux taux du marché.
- Selon les projections, le **déficit des transactions courantes hors intérêts** devrait atteindre en moyenne 5,4 % du PIB environ de 2013 à 2033, niveau légèrement supérieur à la moyenne historique (4,5 % du PIB). Il devrait grimper à 7 % du PIB en 2014-2015, cette hausse devant être financée le vif essor susmentionné des dons et des prêts. Le volume des exportations d'or devrait baisser régulièrement au fil du temps, et la part de l'or dans le total des exportations devrait chuter de 69 % en 2012 à quelque 23 % en 2033. Cette chute est compensée par une augmentation graduelle d'autres exportations (denrées alimentaires, coton et autres minerais — ciment, phosphate, uranium, bauxite, fer, cuivre, nickel, pétrole) et par une décélération de la croissance des importations. L'on prévoit que les envois de fonds resteront à 5,6% du PIB, ce qui correspond à la moyenne historique.

ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

A. Analyse de viabilité de la dette sans les envois de fonds

Dettes extérieures

6. Selon les hypothèses de référence, tous les ratios de l'encours et du service de la dette extérieure restent nettement inférieurs aux seuils pertinents pendant toute la période de projection (graphique 1). La valeur actualisée (VA) de la dette extérieure, calculée à l'aide d'un taux d'actualisation de 5 %, devrait augmenter légèrement, de 17 % du PIB en 2013 à 19 % en 2033 (tableau 1a). Étant donné que la production des mines existantes baissera à partir de 2015 et que ce recul ne sera compensé qu'en partie par la croissance d'autres exportations, le ratio VA de la dette extérieure/exportations devrait grimper de 66 % en 2013 à 128 % en 2033, niveau inférieur au seuil de 150 % (graphique 1c, tableau 1a). Avec une hausse des recettes fiscales de 5 % du PIB pendant la période considérée, le ratio VA de la dette extérieure/recettes devrait baisser de 95 % en 2013 à 84 % en 2033, restant bien au-dessous du seuil de 250 % (graphique 1d, tableau 1a).

7. La viabilité de la dette extérieure du Mali est sensible à un durcissement des conditions financières, à une réduction des transferts et des IDE et à un choc des exportations, ce qui limite les possibilités d'emprunts non concessionnels. Face à un durcissement des conditions financières, le ratio VA de la dette/exportations dépasserait le seuil en 2023 et continuerait à augmenter jusqu'à la fin de la période de projection pour atteindre environ 213 % en 2033 (graphique 1c, tableau 1b, scénario A2). Dans un test paramétré où l'IDE et les transferts privés et officiels diminuent en 2014-15, avec pour effet une réduction permanente de leur niveau de 10 %, le ratio VA de la dette/exportations dépasserait le seuil à partir de 2020 jusqu'à la fin de la période de projection (tableau 1b, scénario B4). Dans un test paramétré qui réduit temporairement la *croissance* des exportations en 2014-15, avec pour effet de réduire en permanence leur *niveau* de 10 %, le ratio VA de la dette/exportations atteindrait le seuil à la fin de la période de projection (tableau 1b, scénario B2).

Dettes publiques

8. L'inclusion de la dette intérieure ne modifie pas l'évaluation de la viabilité de la dette du Mali. Étant donné le faible niveau de la dette intérieure du Mali et le non recours à l'emprunt intérieur dans le scénario de référence, l'analyse de viabilité de la dette publique reflète fidèlement celle de la dette extérieure (graphique 2 et tableau 2a). Le ratio VA de la dette/PIB reste autour de 20 % du PIB durant toute la période de projection.

B. Analyse de viabilité de la dette avec les envois de fonds des travailleurs migrants

9. L'évaluation de la viabilité de la dette extérieure du Mali reste similaire lorsque les envois de fonds des travailleurs migrants sont pris en considération. Ces envois de fonds représentent une source de devises fiable au Mali : ils ont atteint en moyenne 5,2 % du PIB pendant la dernière décennie et

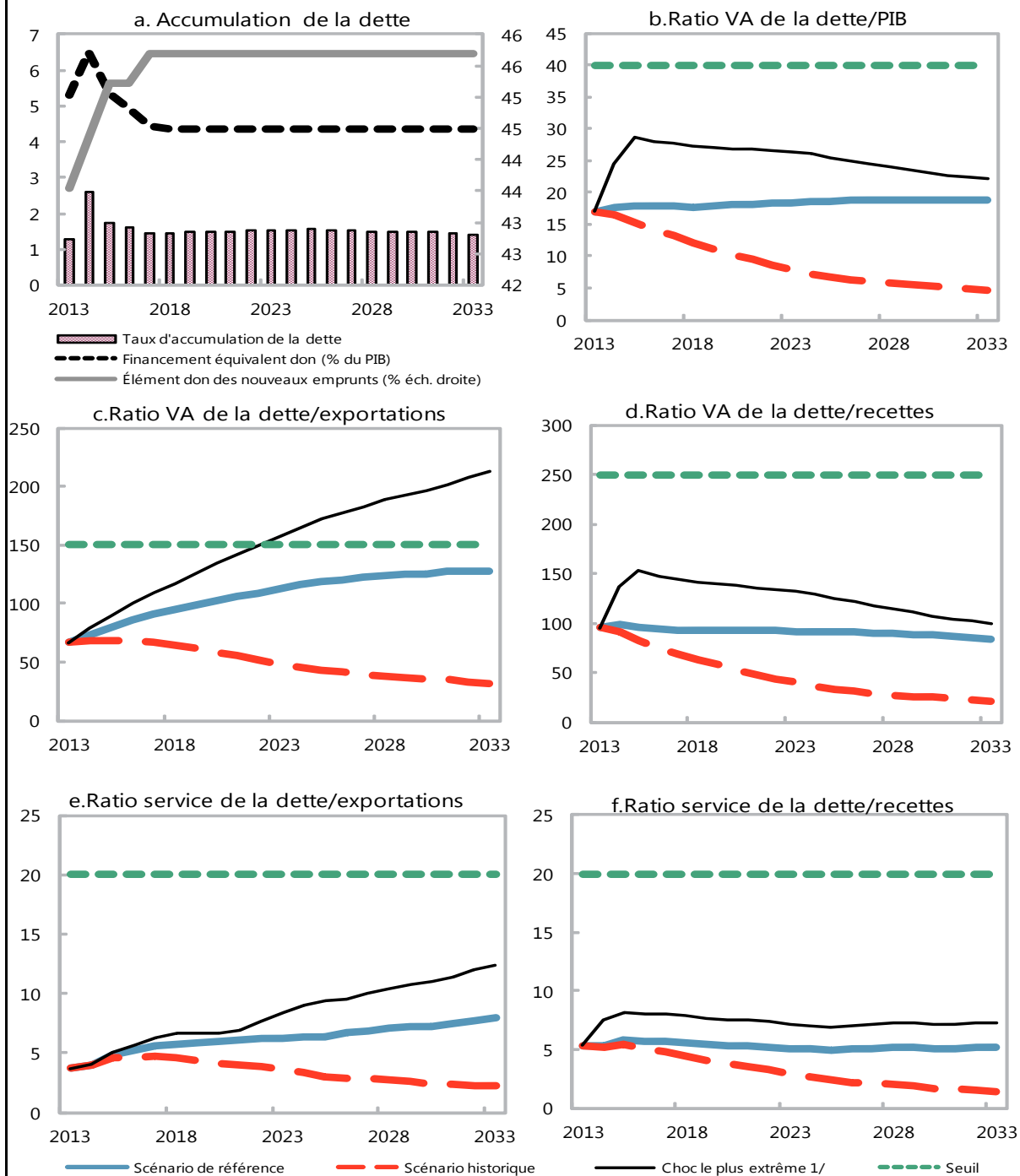
6,6 % du PIB au cours des trois dernières années. Dans les hypothèses de référence, tous les ratios de dette extérieure et de service de la dette se maintiennent en dessous des seuils de référence pendant toute la période de projection (graphique 3, tableau 3a). En 2013-33, le ratio VA de la dette/PIB plus envois de fonds des travailleurs migrants augmente légèrement de 16 % à 18 %, et le ratio VA de la dette/exportations plus envois de fonds des travailleurs migrants augmente de 53 % à 92 % (tableau 3a). En présence d'un durcissement des conditions financières, le ratio VA de la dette/exportations plus envois de fonds dépasserait le seuil en 2024 et s'y maintiendrait jusqu'à la fin de la période de projection (graphique 3c, tableau 3a, scénario A2).

10. Les autorités maliennes ont souscrit aux conclusions de l'AVD. Elles ont réaffirmé leur détermination à continuer, dans la mesure du possible, de répondre à leurs besoins de financement avec des dons et des prêts concessionnels. Toutefois, face aux besoins énormes d'investissements dans les infrastructures, elles ont exprimé la volonté de financer des projets d'investissement à haut rendement et/ou à retombées positives sur le reste de l'économie avec des ressources à des conditions de marché si des ressources concessionnelles ne sont pas disponibles et à condition que l'exécution de ces projets reste compatible avec la viabilité de la dette.

CLASSIFICATION DU RISQUE DE SURENDETTEMENT ET CONCLUSIONS

11. Il ressort de l'AVD que le risque de surendettement du Mali reste modéré d'après les indicateurs d'endettement extérieur. Comme dans l'AVD de l'année dernière, aucun des seuils d'endettement n'a été dépassé pendant la période de projection de 20 ans du scénario de référence, et la viabilité de la dette reste particulièrement sensible à un durcissement des conditions financières, à une baisse des transferts et de l'IDE et à un choc des exportations dû à la prépondérance de l'or dans les exportations. Toutefois, en raison de la baisse escomptée des exportations d'or à moyen terme et des perspectives incertaines de diversification des exportations, la viabilité de la dette du Mali doit encore faire l'objet d'un suivi étroit. Compte tenu des facteurs susmentionnés, il est recommandé au gouvernement de continuer à répondre à ses besoins de financement extérieur principalement à partir de dons et de prêts concessionnels.

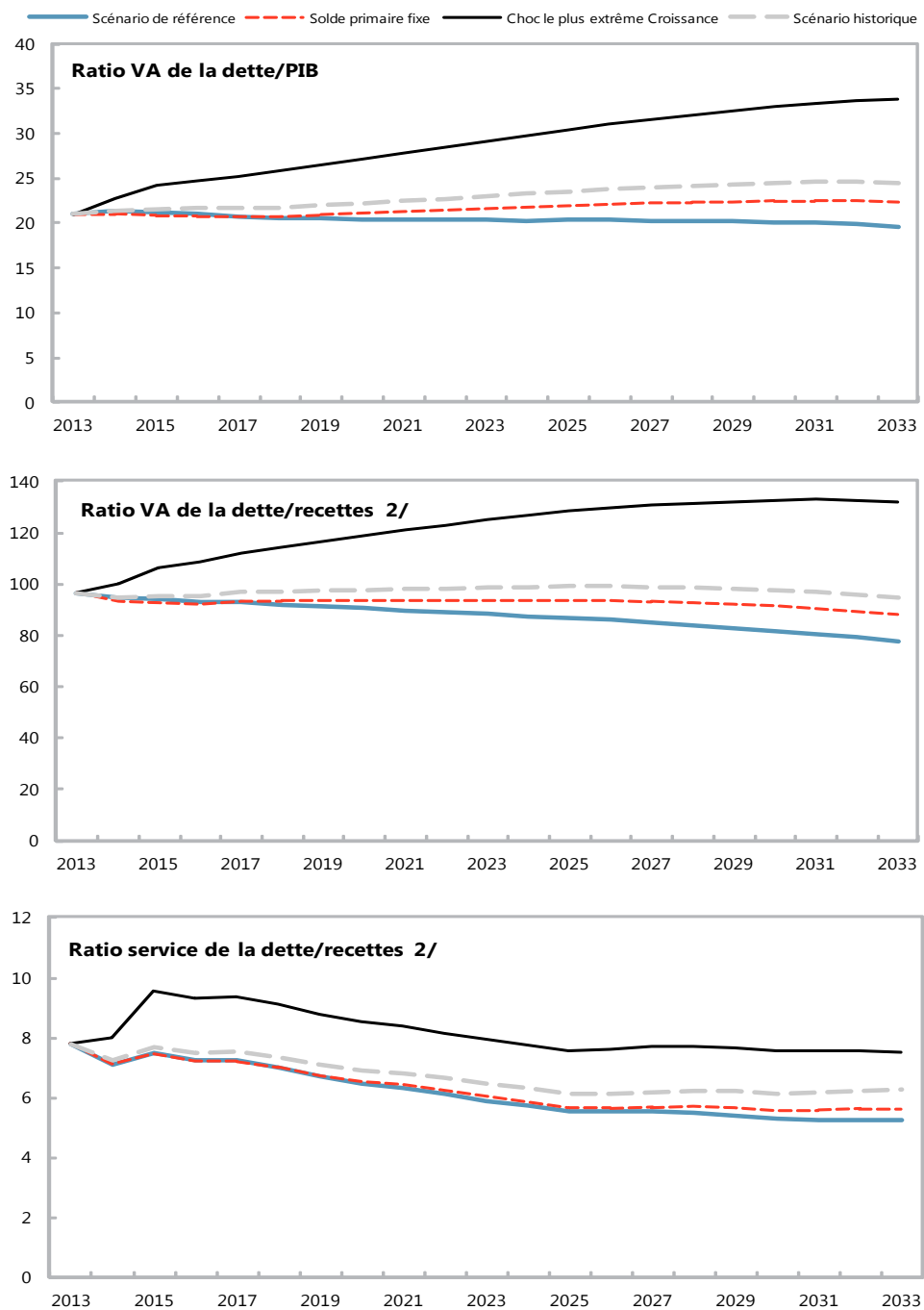
Graphique 1. Mali : Indicateurs de dette extérieure contractée ou garantie par l'État selon divers scénarios, 2013-2033 1/



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services des deux institutions.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2024. Au graphique b., il correspond à un choc de flux non générateur de dette; au c., à un choc des termes de financement; au d., à un choc de flux non générateur de dette; au e., à un choc des termes de financement; et au f., à un choc de dépréciation ponctuelle.

Graphique 2.Mali : Indicateurs d'endettement public selon divers scénarios, 2013-2033 1/



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services des deux institutions.
 1/ Le choc de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2023.
 2/ Les recettes comprennent les dons.

Tableau 1a.Mali : Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2010-2033 1/
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Moyenne ^{6/} historique	Écart ^{6/} type	Projections						2013-2018		2019-2033		
	2010	2011	2012			2013	2014	2015	2016	2017	2018	Moyenne	2023	2033	Moyenne	
Dette extérieure (nominale) 1/	24.3	24.4	26.0			26.1	27.4	27.8	27.9	28.0	28.0			29.2	30.1	
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	24.3	24.4	26.0			26.1	27.4	27.8	27.9	28.0	28.0			29.2	30.1	
Variation de la dette extérieure	1.7	0.1	1.7			0.0	1.4	0.3	0.2	0.0	0.1			0.2	-0.1	
Flux générateurs d'endettement net identifiés	5.6	-4.6	1.1			0.9	1.9	1.5	1.3	1.4	1.4			1.6	1.3	
Déficit extérieur courant hors intérêts	10.6	3.0	3.1	4.5	3.2	5.5	7.3	6.8	6.3	6.2	6.0			5.4	3.7	4.8
Déficit de la balance des biens et services	17.0	9.8	6.5			26.5	21.8	16.6	15.6	12.8	12.8			13.1	12.7	
Exportations	26.0	26.3	31.1			25.6	23.9	22.2	20.7	19.6	18.7			16.3	14.6	
Importations	43.0	36.1	37.6			52.1	45.7	38.8	36.2	32.4	31.5			29.4	27.3	
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-8.8	-8.0	-7.7	-7.1	1.4	-23.6	-15.0	-10.4	-9.7	-7.0	-7.1			-7.3	-7.6	-7.4
<i>dont : officiels</i>	-2.1	-1.6	-0.9			-17.2	-9.0	-4.7	-4.3	-1.9	-1.9			-1.9	-1.9	
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	2.5	1.2	4.3			2.5	0.4	0.6	0.4	0.4	0.3			-0.5	-1.4	
IDE nets (négatifs = entrées)	-4.2	-5.2	-3.0	-3.4	2.1	-3.6	-4.1	-4.2	-3.9	-3.9	-3.7			-2.7	-1.3	-2.3
Dynamique endogène de la dette 2/	-0.8	-2.5	1.0			-0.9	-1.3	-1.1	-1.1	-0.9	-0.9			-1.0	-1.1	
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.3	0.4	0.4			0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3			0.4	0.4	
Contribution de la croissance du PIB réel	-1.3	-0.6	0.1			-1.2	-1.6	-1.4	-1.4	-1.3	-1.3			-1.4	-1.5	
Contribution des variations de prix et de taux de change	0.2	-2.2	0.6			
Résiduel (3-4) 3/	-3.9	4.7	0.6			-0.8	-0.5	-1.1	-1.2	-1.4	-1.3			-1.4	-1.5	
<i>dont : financement exceptionnel</i>	-0.2	-0.3	-0.1			-0.5	-0.4	0.0	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	
VA de la dette extérieure 4/	17.1			17.0	17.7	17.8	17.8	17.8	17.7			18.4	18.7	
En pourcentage des exportations	54.9			66.3	73.9	79.9	86.1	90.7	94.9			112.6	127.6	
VA de la dette extérieure CGE	17.1			17.0	17.7	17.8	17.8	17.8	17.7			18.4	18.7	
En pourcentage des exportations	54.9			66.3	73.9	79.9	86.1	90.7	94.9			112.6	127.6	
En pourcentage des recettes publiques	99.3			95.4	97.8	95.1	93.3	92.9	92.2			91.8	83.6	
Ratio service de la dette/exportations (en pourcentage)	3.7	4.9	3.5			3.7	4.0	4.9	5.2	5.6	5.7			6.3	7.9	
Ratio service de la dette CGE/exportations (en pourcentage)	3.7	4.9	3.5			3.7	4.0	4.9	5.2	5.6	5.7			6.3	7.9	
Ratio service de la dette CGE/recettes (en pourcentage)	5.6	7.4	6.3			5.3	5.3	5.8	5.7	5.7	5.6			5.1	5.2	
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	0.7	-0.1	0.1			0.3	0.5	0.5	0.5	0.6	0.6			0.9	1.9	
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	8.9	3.0	1.4			5.4	5.9	6.4	6.1	6.2	5.9			5.2	3.9	
Principales hypothèses macroéconomiques																
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	5.8	2.7	-0.4	4.3	2.3	5.1	6.6	5.5	5.5	4.9	4.9	5.4	5.1	5.2	5.1	
Déflateur du PIB en dollars (variation en pourcentage)	-0.7	10.2	-2.3	8.2	8.7	4.3	4.1	3.5	3.3	3.2	3.2	3.6	2.4	1.8	2.3	
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 5/	1.2	1.7	1.4	1.5	0.3	1.2	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.4	1.4	1.4	
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	15.0	14.3	15.4	12.7	15.2	-9.8	3.8	1.6	1.3	2.5	3.4	0.5	5.1	6.3	5.8	
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	30.9	-5.0	1.3	15.2	22.9	52.0	-2.6	-7.2	1.8	-3.2	5.1	7.6	5.7	6.6	6.5	
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	43.5	44.3	45.2	45.2	45.7	45.7	45.0	45.7	45.7	45.7	
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	17.3	17.2	17.2	17.8	18.1	18.7	19.1	19.1	19.2	20.0	22.3	
Flux d'aide (en milliards de dollars) 7/	0.6	0.8	0.1	0.7	1.0	0.9	0.9	0.9	0.9	1.3	2.7	
<i>dont : dons</i>	0.3	0.4	0.0	0.5	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5	0.8	1.6	
<i>dont : prêts concessionnels</i>	0.3	0.3	0.0	0.2	0.4	0.3	0.3	0.4	0.4	0.5	1.1	
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 8/	5.3	6.5	5.3	4.9	4.4	4.3	4.3	4.3	
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 8/	75.1	72.0	74.1	73.7	73.6	73.2	73.2	73.2	
<i>Pour mémoire :</i>																
PIB nominal (milliards de dollars)	9.4	10.7	10.4			11.4	12.7	13.8	15.1	16.3	17.7			25.4	52.5	
Croissance du PIB nominal en dollars	5.0	13.2	-2.7			9.7	11.0	9.2	9.0	8.2	8.3	9.2	7.7	7.1	7.5	
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars)	1.8			2.0	2.3	2.5	2.7	2.9	3.1			4.7	10.1	
(VAt - VAT-1/PIBt-1 (en pourcentage)			1.3	2.6	1.7	1.6	1.4	1.5	1.7	1.5	1.4	1.5	
Envois de fonds bruts des travailleurs (milliards de dollars)	0.6	0.7	0.7			0.7	0.8	0.8	0.8	0.8	0.9			1.4	3.0	
VA de la dette extérieure CGE (en % du PIB + envois de fonds)	16.0			16.0	16.7	16.8	16.9	16.9	16.9			17.4	17.7	
VA de la dette extérieure CGE (en % des exportations+envois de fonds)	45.1			53.2	59.2	63.7	68.3	71.8	74.1			84.4	91.6	
Service de la dette extérieure CGE (en % des exportations+envois de fonds)	2.9			3.0	3.2	3.9	4.2	4.4	4.5			4.7	5.7	

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services des deux institutions.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $[r - g - p(1+g)] / (1+g + p+g)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, et p = taux de croissance du déflateur du PIB en \$EU.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

5/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, sous réserve de la disponibilité de données.

7/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

8/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

Tableau 1b.Mali : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2013-2033
(en pourcentage)

	Projections							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2023	2033
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	17	18	18	18	18	18	18	19
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	17	16	15	14	13	12	8	5
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-33 2/	17	19	20	21	21	22	26	31
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	17	19	19	19	19	19	20	21
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15 3/	17	19	20	20	20	20	20	20
B3. Déflateur du PIB en \$ à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15	17	19	19	19	19	19	20	21
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-15 4/	17	25	29	28	28	27	26	22
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	17	24	28	27	27	27	26	23
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	17	25	25	25	25	25	26	27
Ratio VA de la dette/exportations								
Scénario de référence	66	74	80	86	91	95	113	128
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	66	69	69	69	67	65	49	32
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-33 2/	66	79	89	100	109	117	158	213
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	66	74	80	86	91	95	113	131
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15 3/	66	83	99	106	112	116	136	150
B3. Déflateur du PIB en \$ à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15	66	74	80	86	91	95	113	131
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-15 4/	66	103	128	136	141	146	162	152
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	66	97	113	120	125	129	145	141
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	66	74	80	86	91	95	113	131
Ratio VA de la dette/recettes								
Scénario de référence	95,4	98	95	93	93	92	92	84
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	95	91	82	75	69	63	40	21
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-33 2/	95	105	106	108	111	114	128	139
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	95	103	103	101	101	100	100	93
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15 3/	95	103	106	104	103	102	100	88
B3. Déflateur du PIB en \$ à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15	95	103	104	102	101	101	100	93
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-15 4/	95	136	153	147	144	141	132	99
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	95	135	149	144	141	139	131	102
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	95	138	134	132	131	130	130	120

Tableau 1b.Mali : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2013-2033 (suite)								
(en pourcentage)								
Ratio service de la dette/exportations								
Scénario de référence	4	4	5	5	6	6	6	8
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	4	4	5	5	5	5	4	2
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-33 2/	4	4	5	6	6	7	8	12
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	4	4	5	5	6	6	6	8
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15 3/	4	4	6	6	6	7	7	9
B3. Déflateur du PIB en \$ à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15	4	4	5	5	6	6	6	8
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-15 4/	4	4	6	6	7	7	7	10
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	4	4	5	6	6	6	7	9
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	4	4	5	5	6	6	6	8
Ratio service de la dette/recettes								
Scénario de référence	5	5	6	6	6	6	5	5
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	5	5	5	5	5	4	3	1
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-33 2/	5	5	6	6	6	7	7	8
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	5	6	6	6	6	6	6	6
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15 3/	5	5	6	6	6	6	5	5
B3. Déflateur du PIB en \$ à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15	5	6	6	6	6	6	6	6
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-15 4/	5	5	7	7	7	7	6	7
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	5	6	7	7	7	7	6	7
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	5	7	8	8	8	8	7	7
<i>Pour mémoire :</i>								
Élément don supposé du financement résiduel (c-à-d en sus du scénario de référence) 6/	44	44	44	44	44	44	44	44
Sources : autorités nationales; estimations et projections des services des deux institutions.								
1/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.								
2/ On suppose que le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est de 2 points de pourcentage supérieur à celui retenu dans le scénario de référence, et que la période de grâce et les échéances sont les mêmes que dans ce scénario.								
3/ Par hypothèse, la valeur des exportations reste en permanence au niveau plus faible, mais le solde extérieur courant, en pourcentage du PIB, retourne à son niveau de référence après le choc (ce qui laisse implicitement supposer un ajustement compensatoire du niveau des importations).								
4/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.								
5/ Par dépréciation, on entend une baisse en pourcentage du taux dollar/monnaie nationale qui ne dépasse jamais 100%.								
6/ S'applique à tous les tests de résistance sauf A2 (conditions moins favorables), où les conditions de tous les nouveaux financements sont celles qui sont précisées à la note 2.								

Tableau 2a.Mali: Cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2010-2033

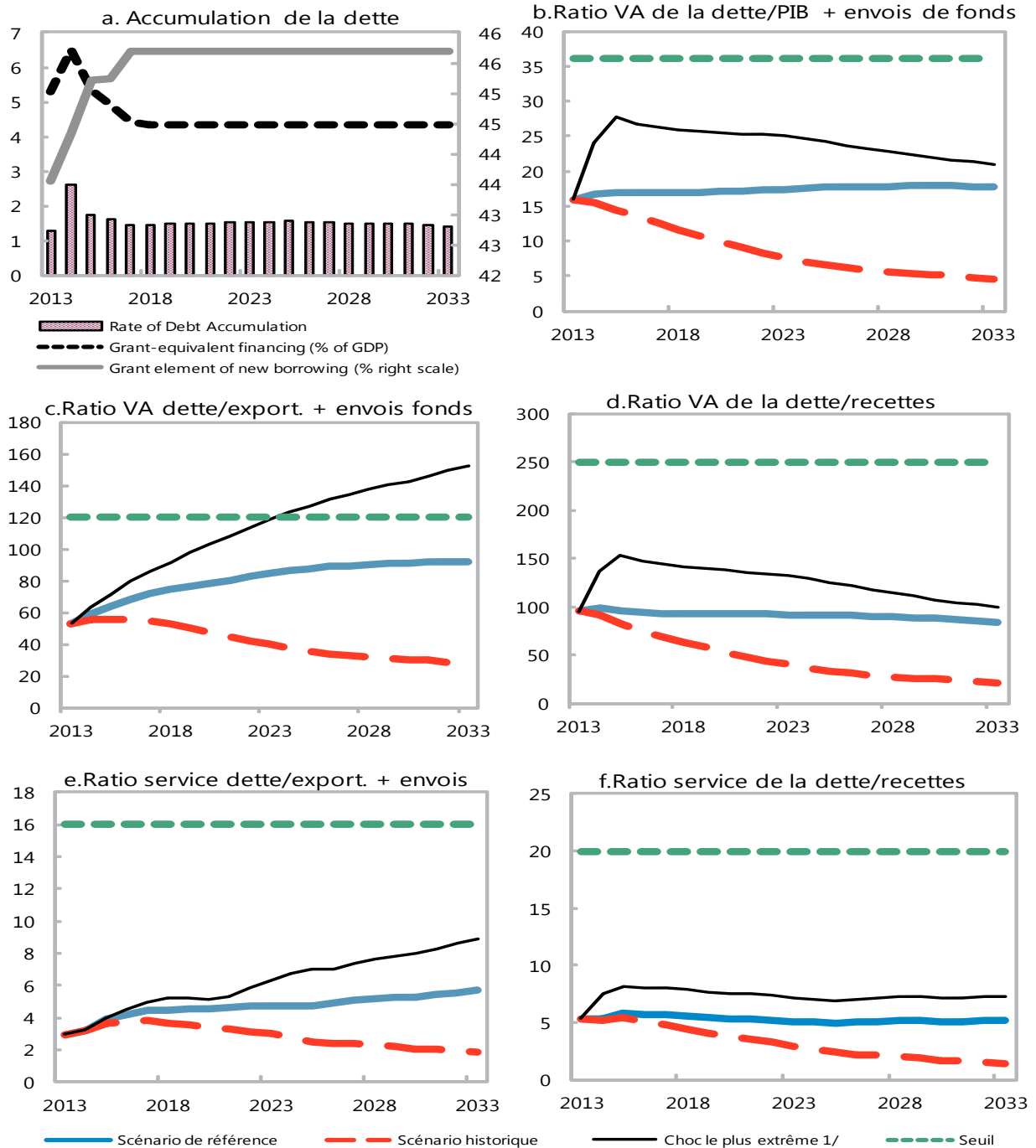
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			5/ Moyenne	5/ Écart type	Estimation					Projections			2019-33 Moyenne	
	2010	2011	2012			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2013-18 Moyenne	2023		2033
Dette du secteur public 1/	28.7	29.1	30.1			30.0	31.1	31.1	31.0	30.9	30.7		31.1	31.0	
<i>dont : libellée en devises</i>	24.3	24.4	26.0			26.1	27.4	27.8	27.9	28.0	28.0		29.2	30.1	
Variation de la dette du secteur public	4.0	0.4	1.0			-0.1	1.0	0.1	-0.1	-0.2	-0.1		0.1	-0.2	
Flux générateurs d'endettement identifiés	1.8	0.6	-0.3			-0.9	0.2	0.1	-0.1	-0.1	-0.1		0.0	-0.1	
Déficit primaire	2.3	3.1	0.7	2.2	1.0	2.2	2.9	2.2	2.0	1.8	1.8	2.1	1.8	1.8	1.8
Recettes et dons	20.1	21.1	17.5			21.7	22.5	22.5	22.5	22.2	22.2		23.0	25.3	
<i>dont : dons</i>	2.9	3.8	0.2			3.9	4.5	3.8	3.5	3.1	3.0		3.0	3.0	
Dépenses primaires (hors intérêts)	22.4	24.1	18.1			23.9	25.4	24.6	24.5	24.0	24.0		24.8	27.1	
Dynamique automatique de la dette	0.3	-1.4	-0.9			-1.7	-2.3	-2.1	-2.1	-1.9	-1.9		-1.7	-1.9	
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-1.2	-0.6	0.2			-1.4	-1.9	-1.7	-2.4	-1.6	-1.5		-1.6	-1.3	
<i>dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen</i>	0.1	0.2	0.0			0.1	0.0	-0.1	-0.8	-0.1	-0.1		-0.1	0.3	
<i>dont : contribution de la croissance du PIB réel</i>	-1.4	-0.8	0.1			-1.5	-1.9	-1.6	-1.6	-1.5	-1.4		-1.5	-1.5	
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	1.5	-0.8	-1.0			-0.3	-0.5	-0.4	0.3	-0.3	-0.3		
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	-0.7	-1.1	-0.1			-1.4	-0.4	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Produit des privatisations (négatif)	0.0	0.0	0.0			-1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Allègement de la dette (Initiative PPTE et autres)	-0.7	-1.1	-0.1			-0.5	-0.4	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Résiduel, y compris variations des actifs	2.2	-0.2	1.3			0.8	0.9	0.0	0.0	-0.1	-0.1		0.0	-0.1	
Autres indicateurs de viabilité															
VA de la dette du secteur public			21.2			20.9	21.3	21.1	20.9	20.7	20.4		20.2	19.6	
<i>dont : libellée en devises</i>	17.1			17.0	17.7	17.8	17.8	17.8	17.7		18.4	18.7	
<i>dont : extérieure</i>	17.1			17.0	17.7	17.8	17.8	17.8	17.7		18.4	18.7	
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du sect public)	
Besoin de financement brut 2/	4.4	6.4	4.8			6.4	6.8	6.0	5.6	5.2	5.1		4.3	3.7	
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes et dons (en %)	121.2			96.3	94.5	94.0	92.7	93.0	91.9		88.0	77.2	
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes (en %)	122.9			117.6	117.9	113.1	109.7	108.0	106.3		101.2	87.6	
<i>dont : extérieure 3/</i>	99.3			95.4	97.8	95.1	93.3	92.9	92.2		91.8	83.6	
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 4/	7.6	10.8	10.9			7.8	7.1	7.5	7.2	7.2	7.0		5.9	5.2	
Ratio service de la dette/recettes (en %) 4/	8.9	13.2	11.0			9.5	8.8	9.0	8.6	8.4	8.0		6.8	5.9	
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB	-1.7	2.6	-0.3			2.3	1.8	2.1	2.1	1.9	1.9		1.7	2.0	
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires															
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	5.8	2.7	-0.4	4.3	2.3	5.1	6.6	5.5	5.5	4.9	4.9	5.4	5.1	5.2	5.1
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	1.2	1.7	1.4	1.5	0.3	1.2	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.4	1.4	1.4
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	2.5	1.5	0.4	0.2	2.6	4.9	2.3	2.5	2.4	2.4	2.4	2.8	2.2	1.8	2.2
Dépréciation du taux de change réel (en %, + indique une dépréciation)	6.9	-3.4	-4.2	-4.5	9.1	-1.2
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	4.2	5.1	5.7	4.6	1.8	1.2	2.3	2.1	2.2	2.2	2.2	2.0	2.4	2.8	2.4
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	-7.3	10.7	-25.1	2.2	14.3	38.5	13.3	2.4	5.0	2.7	5.0	11.2	5.8	6.3	6.0
Élément de don des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcentage)	43.5	44.3	45.2	45.2	45.7	45.7	45.0	45.7	45.7	45.7
Sources : autorités nationales; estimations et projections des services des deux institutions.															
1/ Le secteur public comprend l'administration centrale et certaines entreprises publiques.															
2/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente.															
3/ Les recettes excluent les dons.															
4/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.															
5/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, sous réserve de la disponibilité de données.															

Tableau 2b.Mali: Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette publique, 2013-2033

	Projections							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2023	2033
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	21	21	21	21	21	20	20	20
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	21	21	21	22	22	22	23	24
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	21	21	21	21	21	21	22	22
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	21	21	21	21	22	22	24	31
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15	21	23	24	25	25	26	29	34
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15	21	21	22	22	21	21	21	20
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	21	22	22	23	23	23	26	29
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	21	27	26	25	24	23	21	17
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	21	27	26	26	25	25	24	22
Ratio VA de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	96	94	94	93	93	92	88	77
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	96	94	95	95	97	97	98	94
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	96	93	92	92	93	93	93	88
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	96	95	95	95	97	97	103	122
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15	96	100	106	108	112	114	125	132
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15	96	95	97	96	96	95	90	78
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	96	96	99	100	103	105	111	115
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	96	121	116	111	108	104	89	69
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	96	119	117	115	115	113	105	86
Ratio service de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	8	7	7	7	7	7	6	5
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	8	7	8	7	7	7	6	6
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	8	7	7	7	7	7	6	6
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	8	7	8	7	7	7	6	7
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15	8	7	8	8	8	8	7	8
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15	8	7	7	7	7	7	6	5
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	8	7	8	8	8	7	7	7
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	8	8	10	9	9	9	8	7
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	8	7	8	8	8	7	6	6
Sources : autorités nationales; estimations et projections des services des deux institutions.								
1/ Suppose que la croissance du PIB réel est à son niveau de référence moins un écart-type, divisé par la racine carrée de la durée de la période de projection.								
2/ Les recettes comprennent les dons.								

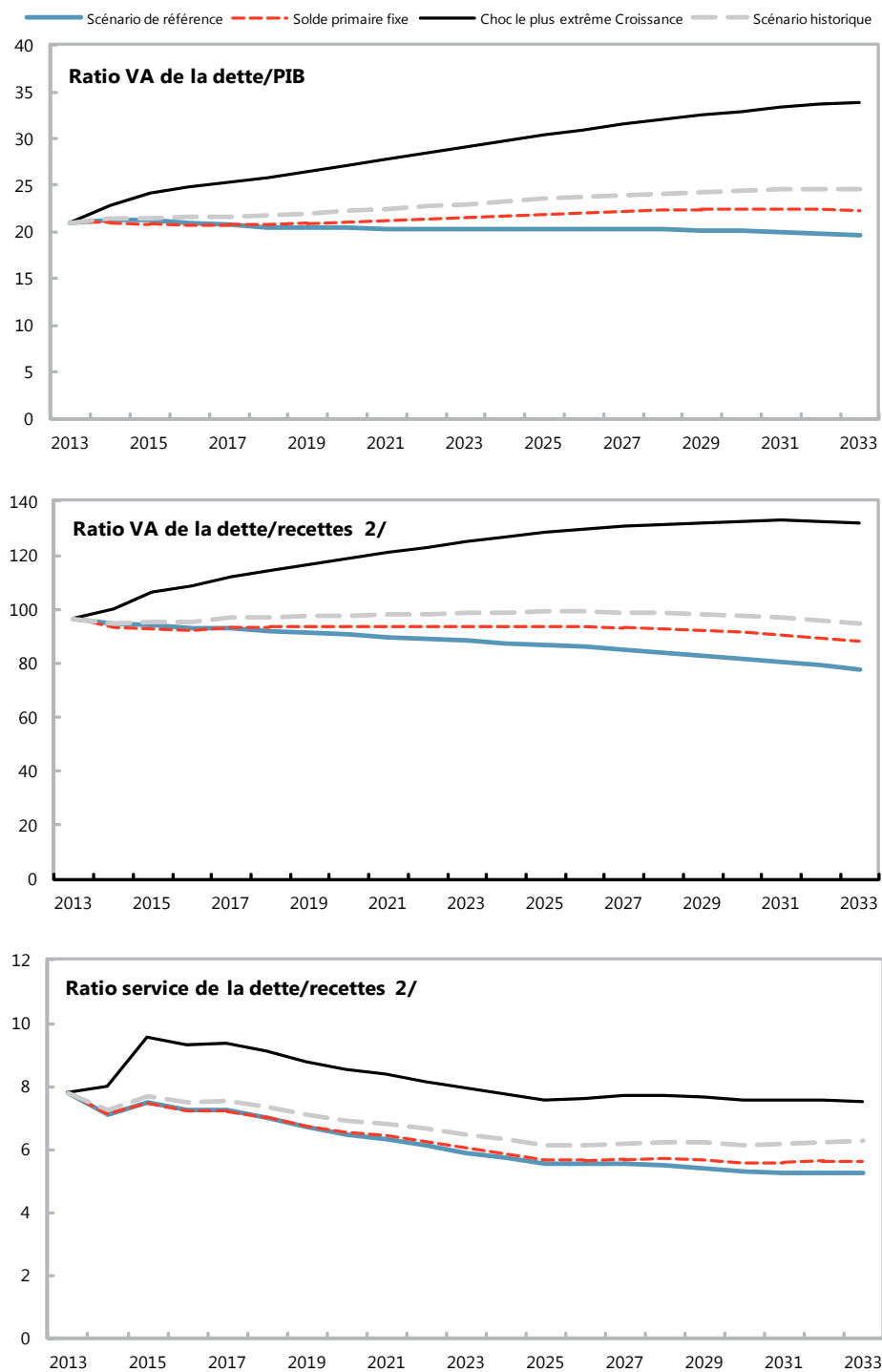
Graphique 3. Mali : Indicateurs de dette extérieure contractée ou garantie par l'État selon divers scénarios, 2013-2033 1/



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services des deux institutions.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2024. Au graphique b., il correspond à un choc de flux non générateur de dette; au c., à un choc des termes de financement; au d., à un choc de flux non générateur de dette; au e., à un choc des termes de financement; et au f., à un choc de dépréciation ponctuelle.

Graphique 4. Mali : Indicateurs d'endettement public selon divers scénarios, 2013-2033 1/



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services des deux institutions.
 1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2033.
 2/ Les recettes comprennent les dons.

Tableau 3a.Mali : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2013-2033 (en pourcentage)									
	Projections							2033	2033
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2023		
Ratio VA de la dette/PIB + envois de fonds									
Scénario de référence	16	17	17	17	17	17	17	18	
A. Scénarios de rechange									
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	16	15	14	14	13	12	8	5	
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-33 2/	16	18	19	20	20	21	24	29	
B. Tests paramétrés									
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	16	17	18	18	18	18	19	19	
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15 3/	16	18	19	19	19	19	19	19	
B3. Déflateur du PIB en \$ à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15	16	18	18	18	18	18	19	20	
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-15 4/	16	24	28	27	26	26	25	21	
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	16	24	27	26	26	25	25	21	
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	16	23	23	23	23	23	24	25	
Ratio VA de la dette exportations + envois de fonds									
Scénario de référence	53	59	64	68	72	74	84	92	
A. Scénarios de rechange									
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	53	55	55	55	54	53	40	27	
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-33 2/	53	63	71	79	86	92	118	153	
B. Tests paramétrés									
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	53	60	64	69	72	74	85	94	
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15 3/	53	65	77	83	86	89	99	104	
B3. Déflateur du PIB en \$ à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15	53	60	64	69	72	74	85	94	
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-15 4/	53	94	113	108	112	114	121	109	
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	53	88	98	95	99	101	109	101	
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	53	60	64	69	72	74	85	94	
Ratio VA de la dette/recettes									
Scénario de référence	95	98	95	93	93	92	92	84	
A. Scénarios de rechange									
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	95	91	82	75	69	63	40	21	
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-33 2/	95	105	106	108	111	114	128	139	
B. Tests paramétrés									
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	95	103	103	101	101	100	100	93	
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15 3/	95	103	106	104	103	102	100	88	
B3. Déflateur du PIB en \$ à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15	95	103	104	102	101	101	100	93	
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-15 4/	95	136	153	147	144	141	132	99	
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	95	135	149	144	141	139	131	102	
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	95	138	134	132	131	130	130	120	

Tableau 3a.Mali : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2013-2033 (suite)								
(en pourcentage)								
Ratio service de la dette/exportations + envois de fonds								
Scénario de référence	3	3	4	4	4	4	5	6
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	3	3	4	4	4	4	3	2
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-33 2/	3	3	4	4	5	5	6	9
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	3	3	4	4	4	4	5	6
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15 3/	3	3	4	5	5	5	5	6
B3. Déflateur du PIB en \$ à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15	3	3	4	4	4	4	5	6
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-15 4/	3	4	5	5	5	5	5	7
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	3	4	5	5	5	5	5	7
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	3	3	4	4	4	4	5	6
Ratio service de la dette/recettes								
Scénario de référence	5	5	6	6	6	6	5	5
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	5	5	5	5	5	4	3	1
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-33 2/	5	5	6	6	6	7	7	8
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	5	6	6	6	6	6	6	6
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15 3/	5	5	6	6	6	6	5	5
B3. Déflateur du PIB en \$ à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15	5	6	6	6	6	6	6	6
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-15 4/	5	5	7	7	7	7	6	7
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	5	6	7	7	7	7	6	7
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	5	7	8	8	8	8	7	7
<i>Memorandum item:</i>								
Grant element assumed on residual financing (i.e., financing required above baseline) 6/	44	44	44	44	44	44	44	44
Sources : autorités nationales; estimations et projections des services des deux institutions.								
1/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.								
2/ On suppose que le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est de 2 points de pourcentage supérieur à celui retenu dans le scénario de référence, et que la période de grâce et les échéances sont les mêmes que dans ce scénario.								
3/ Par hypothèse, la valeur des exportations reste en permanence au niveau plus faible, mais le solde extérieur courant, en pourcentage du PIB, retourne à son niveau de référence après le choc (ce qui laisse implicitement supposer un ajustement compensatoire du niveau des importations).								
4/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.								
5/ Par dépréciation, on entend une baisse en pourcentage du taux dollar/monnaie nationale qui ne dépasse jamais 100%.								
6/ S'applique à tous les tests de résistance sauf A2 (conditions moins favorables), où les conditions de tous les nouveaux financements sont celles qui sont précisées à la note 2.								

Déclaration du représentant des services du FMI sur le Mali

Réunion du Conseil d'administration

18 décembre 2013

1. La présente déclaration contient des informations qui sont devenues disponibles depuis la diffusion du rapport des services du Fonds le 4 décembre 2013. Ces nouvelles informations ne modifient pas l'orientation générale de l'évaluation effectuée par les services du FMI.
2. Les prix ont augmenté de 0,2 % en glissement annuel en novembre et ont diminué de 0,4 % en moyenne pendant la période de douze mois qui s'est terminée fin novembre 2013.
3. D'après les premières estimations, tous les objectifs indicatifs ont été respectés fin septembre, à une exception près. L'objectif indicatif relatif aux recettes fiscales n'a pas été atteint, avec une marge de 0,8 % du PIB, en raison de la contreperformance des impôts directs. Les autorités s'emploient à recouvrer ce manque à gagner fiscal en réalisant des vérifications auprès des entreprises dont les déclarations fiscales comportent des anomalies mises au jour par le comité mixte de renseignements et d'investigations économiques et financières.



Communiqué de presse n° 13/524
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 18 décembre 2013

Fonds monétaire international
Washington, DC 20431 (USA)

Le Conseil d'administration du FMI approuve un nouvel accord en faveur du Mali au titre de la facilité élargie de crédit et un décaissement de 9,2 millions de dollars

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé aujourd'hui un nouvel accord en faveur du Mali au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) pour un montant équivalant à 30 millions de DTS (environ 46,2 millions de dollars EU, soit 32 % de la quote-part). L'approbation ouvre la voie au décaissement immédiat d'un montant équivalant à 6 millions de DTS (environ 9,2 millions de dollars).

Le programme des autorités vise à réduire les facteurs de vulnérabilité de la balance des paiements et à créer les conditions d'une croissance plus vigoureuse, dont les bienfaits soient plus largement partagés. Les efforts de réforme sont axés sur la politique fiscale et l'administration des recettes, la gestion des finances publiques et l'amélioration du climat des affaires.

Le nouveau programme soutenu par le FMI s'appuie sur les bons résultats obtenus par les autorités grâce aux décaissements effectués en 2013 au titre de la facilité de crédit rapide.

Après les délibérations du Conseil d'administration, M. Min Zhu, Directeur général adjoint et Président par intérim, a fait la déclaration suivante :

«Les autorités maliennes ont réussi à maintenir la stabilité macroéconomique dans des circonstances très difficiles. L'économie se redresse et les perspectives s'améliorent avec la reprise du soutien des bailleurs de fonds et le retour progressif de la confiance des investisseurs. Cependant, des difficultés considérables demeurent. Dans ces conditions, un nouvel accord soutenu par le FMI dans le cadre de la facilité élargie de crédit aidera les autorités à appliquer leur programme économique visant à soutenir la croissance, à maintenir la viabilité des finances publiques et à réduire la pauvreté.

«Une meilleure mobilisation des recettes intérieures et une efficacité accrue des dépenses publiques créeront un espace budgétaire permettant d'effectuer les dépenses de développement nécessaires. Le recours limité de l'État aux emprunts bancaires intérieurs préservera l'accès du secteur privé au crédit. Une meilleure gestion des finances publiques

garantira que les financements des bailleurs de fonds soient utilisés à bon escient et l'amélioration du contrôle interne des dépenses empêchera l'accumulation d'arriérés intérieurs. Plus généralement, une gestion prudente de la dette centrée sur les emprunts concessionnels sera nécessaire au cours de la période à venir.

«De vastes réformes contribueront à améliorer le climat des affaires, à promouvoir la diversification de l'économie et à rehausser les perspectives de croissance du Mali. Parmi les mesures prioritaires figurent le développement de l'accès aux services financiers, la lutte contre la corruption, la simplification des procédures fiscales, l'amélioration des infrastructures, et l'accroissement de la productivité de la main-d'œuvre grâce à une hausse des dépenses d'éducation et de santé. Des réformes bien expliquées dans le domaine de la production d'énergie et de la fixation des prix énergétiques sont aussi importantes pour favoriser une croissance durable et réduire la pauvreté.»

Annexe

Évolution récente de l'économie

Le Mali émerge de la crise sécuritaire et politique la plus grave de son histoire récente. L'arrivée récente d'une force de sécurité des Nations Unies (MINUSMA) aide le gouvernement à rétablir l'ordre public dans le Nord du pays. La normalisation politique est bien engagée et des élections présidentielles et parlementaires ont pu avoir lieu. Un soutien financier international a pu être mobilisé : en mai 2013, à la conférence internationale des bailleurs de fonds de Bruxelles, ceux-ci ont annoncé l'octroi d'une assistance financière de 3,25 milliards d'euros (4,4 milliards de dollars).

Pendant ce temps, l'économie se redresse et les pressions inflationnistes se sont atténuées. Après une baisse de 0,4 % du PIB en 2012, l'amélioration des conditions de sécurité et la reprise de l'aide des bailleurs de fonds ont aidé à susciter un regain de confiance parmi les entreprises. L'activité s'accélère dans les services les plus touchés par la crise (commerce, hôtellerie et restauration). Des pluies favorables ont stimulé la production agricole. L'inflation moyenne est tombée de 5,3 % en 2012 à -0,1 % en octobre 2013 sous l'effet de la baisse des prix alimentaires consécutive à la bonne récolte.

Les perspectives pour le reste de 2013 et pour 2014 sont généralement favorables. La reprise naissante devrait s'accélérer avec la montée en régime du soutien des bailleurs de fonds et l'augmentation du crédit à l'économie. D'après les projections, le PIB réel devrait progresser de 5,1 % en 2013 et de 6,6 % en 2014 grâce au rebond de la production agricole, à l'établissement d'un troisième opérateur de téléphonie mobile, au redressement du secteur des services et au redémarrage de projets de construction. Après 2014, la croissance devrait s'établir entre 5 % et 6 %. L'inflation moyenne devrait rester proche de zéro en 2013 et atteindre 2 % en 2014, restant ainsi en dessous du plafond de 3 % fixé par l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

Plusieurs risques pèsent toutefois sur ces perspectives positives. La production agricole est vulnérable à des conditions climatiques défavorables. L'or et le coton constituant l'essentiel des exportations (70 % et 15 % du total, respectivement), les recettes d'exportation sont largement à la merci de la volatilité des prix internationaux de ces deux produits. Les conditions de sécurité restent précaires malgré une récente amélioration. Tout revers dans le processus de consolidation de la paix pourrait affaiblir la confiance des consommateurs, des investisseurs et des bailleurs de fonds, et faire dérailler la reprise naissante. Par contre, le Mali n'est pas très exposé aux aléas négatifs de la zone euro, car ses exportations sont inélastiques par rapport à la croissance des partenaires commerciaux traditionnels. Le secteur bancaire est financé surtout par des dépôts locaux et n'est donc pas directement concerné par le désendettement en cours des banques européennes.

Résumé du programme

Le programme des autorités vise à promouvoir des politiques axées sur les objectifs suivants : i) maintenir la stabilité macroéconomique tout en allouant suffisamment de ressources à la réduction de la pauvreté et à d'autres dépenses prioritaires, notamment dans le Nord du pays; ii) mobiliser davantage de recettes publiques; iii) renforcer la gestion des finances publiques; et iv) améliorer le climat des affaires, notamment en prenant des mesures de lutte contre la corruption.

Les dépenses publiques soutiendront la réconciliation nationale, la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Les affectations budgétaires seront conformes à ce que prévoit le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (DSRP-C) et au Plan pour la relance durable du Mali (PRED). Dans cette optique, les autorités sont déterminées à donner la priorité aux dépenses sociales, dans les domaines de la santé, de l'éducation et du développement social.

Afin d'accroître les recettes fiscales et d'alléger les lourdeurs administratives pour le contribuable, le gouvernement mettra en œuvre d'ambitieuses réformes de la politique et de l'administration fiscales. La transparence sera utilisée pour susciter un soutien politique en faveur d'une réduction des exonérations fiscales. À cet égard, les autorités ont l'intention de réformer le mode de fixation des prix des carburants. En 2013, la loi de finances a commencé à présenter une estimation du coût budgétaire du non-ajustement des prix des carburants en fonction de l'évolution des prix internationaux du pétrole. Pour arrêter puis, à terme, inverser l'érosion des recettes fiscales provenant des produits pétroliers, les autorités mettront fin à la pratique consistant à fixer la valeur administrative (utilisée pour le calcul des taxes) en dessous de la valeur de marché. En vue d'améliorer le climat des affaires, le gouvernement prendra des mesures pour remédier aux principaux obstacles qui empêchent l'exercice d'une activité économique. Aux yeux des investisseurs, l'accès aux financements, la corruption, la mauvaise qualité des infrastructures (y compris le réseau électrique) et la réglementation fiscale sont les principaux éléments à prendre en considération. La compagnie d'électricité publique sera réformée, le but étant de lui assurer une assise financière solide.

Les autorités ont aussi fait part de leur ferme volonté de lutter contre la corruption. Elles prendront des mesures concrètes, en instituant notamment un suivi systématique de toutes les recommandations des diverses agences de contrôle, avec des rapports périodiques sur les mesures judiciaires ou administratives qui ont été prises. Une autre mesure consistera à publier les décisions judiciaires.

Étant donné que la reprise économique du Mali n'en est encore qu'à son tout premier stade après la récente crise politique et sécuritaire, les réformes seront mises en œuvre de façon progressive. La première phase, qui durera jusqu'au milieu de 2014, sera axée sur le renforcement des capacités institutionnelles et l'élaboration de stratégies pour traiter les questions les plus urgentes. Les phases suivantes du programme comporteront la mise en place d'actions stratégiques dans ces domaines. Celles-ci seront précisées au moment de la première revue de l'accord et des revues suivantes.

Déclaration de M. Diallo sur le Mali
Réunion du Conseil d'administration
18 décembre 2013

Introduction

Les autorités maliennes, que je représente, tiennent à remercier une nouvelle fois le Conseil d'administration, la Direction et les services du FMI de leur attention et soutien constants à l'appui des efforts de redressement du Mali. Les conseils précieux ainsi que l'assistance technique et financière reçue du FMI dans le contexte du récent programme appuyé par la facilité de crédit rapide (FCR) ont aidé le Mali à se remettre d'une crise politique, sociale et institutionnelle très difficile. Le Mali a désormais fermement engagé le processus qui aboutira au retour de l'ordre civil et d'une vie constitutionnelle normale. En effet, un Président de la République a été élu démocratiquement en août 2013 et des élections législatives sont en cours, tandis que la sécurité a été rétablie dans la plus grande partie du pays. Cependant, le Mali reste confronté à la difficile tâche de maintenir la stabilité macroéconomique tout en œuvrant à la réconciliation nationale, à la poursuite de la décentralisation et à l'instauration de solides règles de gouvernance. Pour pouvoir poursuivre leurs efforts de redressement, les autorités maliennes sollicitent un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC), qui aidera le Mali à rester sur la voie de la stabilité macroéconomique et d'une croissance durable. Le nouvel accord devrait soutenir la reprise économique qui s'amorce, consolider les principaux acquis dans le domaine de la gestion des finances publiques et améliorer le climat des affaires pour faciliter le développement du secteur privé.

Évolution récente de l'économie et résultats du programme FCR

L'économie se remet de la récession de 2012, mais la croissance doit être consolidée. Maintenant que les conditions de sécurité se sont améliorées et que l'aide étrangère a repris, la croissance du PIB réel devrait redémarrer et atteindre 5,1 % en 2013. Cela traduit la reprise soutenue qui devrait se produire dans la quasi-totalité des secteurs économiques, à l'exception de la production d'or. Les bons résultats du secteur agricole, qui a bénéficié de pluies favorables et de subventions aux intrants agricoles, devraient maintenir l'inflation en dessous de 1 % pendant toute l'année. Le déficit extérieur courant devrait se creuser et s'établir à 7,8 % du PIB sous l'effet de la baisse des prix de l'or et de l'augmentation des importations suscitée par la reprise économique. Ce déficit devrait être entièrement financé par des entrées nettes de capitaux sous forme d'aide étrangère, d'envois de fonds et d'IDE. Dans le secteur financier, les préjudices et les pertes subis par les banques dans le nord du pays et la récession de 2012 ont mis à mal la stabilité du secteur bancaire. Les créances improductives ont augmenté et représentaient 21,5 % du crédit total en juin 2013. La stabilité financière du secteur de la micro finance s'est aussi dégradée, les créances improductives de ce secteur ayant atteint 11,5 % en 2012.

Les résultats économiques obtenus dans le cadre du programme appuyé par la facilité de crédit rapide (FCR) sont bons. Tous les objectifs fixés pour fin mars et fin juin ont été

observés, à l'exception du plafond fixé pour l'augmentation cumulée des arriérés de paiement au titre de la dette publique extérieure. Les autorités ont apuré environ 42 millions de dollars de ces arriérés, mais un prêt de la *Libyan Foreign Bank* a donné lieu à de nouveaux arriérés. Les autorités ont envoyé plusieurs demandes de rééchelonnement de cette dette aux autorités libyennes, mais n'ont à ce jour reçu aucune réponse. En attendant la réponse des autorités libyennes, le gouvernement a ouvert un compte de garantie bloqué auprès de la banque centrale régionale (BCEAO) et y a déposé environ 18 millions de dollars. Les autorités continueront de déposer sur ce compte l'équivalent des montants arrivant à échéance jusqu'à ce que cette question soit résolue avec les autorités libyennes. Des progrès ont aussi été accomplis dans le sens d'une amélioration des finances publiques. Les dépenses courantes ayant été moins élevées que prévu, le solde budgétaire de base a été nettement supérieur au plancher fixé pour fin juin et le financement intérieur net de l'État par les banques et le marché financier a été inférieur au plafond. Les dépenses dans les secteurs prioritaires ont été plus élevées que le plancher fixé et les autorités n'ont pas contracté de prêts non concessionnels en dehors des deux prêts visant à accroître l'offre d'électricité, qui étaient prévus dans le programme FCR. Pour ce qui est des repères structurels, quatre sur six ont été observés.

Programme de politique économique et de réforme dans le cadre du nouvel accord FEC

Compte tenu de l'amélioration des conditions de sécurité et de la situation politique ainsi que de la reprise de l'aide étrangère, les perspectives économiques du pays apparaissent favorables. Grâce aux effets positifs de ces évolutions sur le secteur de la construction et celui des services, la croissance du PIB réel devrait s'accroître et atteindre 6,6 % en 2014 puis 5,5 % en 2015–16. Cependant, au cours des années à venir, les autorités resteront confrontées à la difficile tâche de maintenir la stabilité macroéconomique tout en œuvrant à la réconciliation nationale et en renforçant les fondements d'une croissance vigoureuse bénéficiant à tous.

Dans le domaine budgétaire, les autorités continueront d'appliquer des politiques qui ne menacent pas la viabilité des finances publiques et sont de nature à soutenir la croissance, tout en donnant la priorité aux dépenses dans les secteurs sociaux, notamment dans le nord du pays. À cet égard, elles s'efforceront de maintenir le solde budgétaire de base proche de l'équilibre, tel que défini par l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). En outre, elles veilleront à ce que le solde budgétaire global (qui comprend les dons-projets, le soutien budgétaire et les dépenses d'équipement financées par l'extérieur) soit maintenu à un niveau qui ne menace pas la viabilité de la dette.

Les autorités s'engagent à relever le ratio recettes fiscales/PIB d'au moins 0,5 % par an au moyen de réformes budgétaires visant à élargir la base d'imposition. Elles accéléreront aussi les réformes lancées par l'administration fiscale, l'administration douanière et l'administration des domaines publics pour améliorer la perception des impôts. La réduction progressive, dans la mesure du possible, de toutes les exonérations prévues par le Code général des impôts, le Code des douanes, le Code des investissements, le Code minier et toutes les autres lois et décisions des autorités accordant des avantages fiscaux sera entamée à compter du budget 2015.

Les autorités ont aussi l'intention de mettre un terme à l'érosion des recettes fiscales provenant des produits pétroliers. À cet égard, elles étudient actuellement diverses possibilités d'ajuster les prix des produits pétroliers en fonction de l'évolution des prix internationaux. Les autorités maliennes sont conscientes des effets négatifs que ces ajustements pourraient avoir sur le plan social et elles mettront en place des mesures pour atténuer ces effets. Pour sensibiliser le public à cette question, elles continueront de présenter explicitement dans les lois de finances les conséquences budgétaires d'un non-ajustement des prix des carburants, comme elles ont commencé à le faire dans la loi de finances 2013. Les efforts de simplification de la législation fiscale seront poursuivis en vue de réduire les lourdeurs administratives pour les contribuables et de faciliter le recouvrement de l'impôt par les services fiscaux.

Avec l'assistance technique du FMI, les autorités continueront de réformer l'administration fiscale, l'administration douanière et l'administration des domaines publics afin de les rendre plus efficaces. Tout particulièrement, les réformes visant à améliorer le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), qui assure 40 % des recettes budgétaires, resteront prioritaires. Les autorités sont déterminées à faire en sorte que les remboursements de TVA soient effectués en temps opportun en simplifiant les procédures budgétaires concernées, et elles simplifieront aussi le recouvrement de la TVA en relevant le seuil de chiffre d'affaires à partir duquel les entreprises sont soumises à cette taxe. En outre, les autorités continueront d'appliquer un mécanisme de contrôle pluridisciplinaire visant à améliorer l'efficacité du contrôle fiscal et l'identification des nouveaux contribuables. À cet effet, toutes les bases de données des diverses administrations seront utilisées pour vérifier et recouper les informations fournies par les contribuables.

En ce qui concerne les dépenses, les autorités poursuivront leurs efforts en vue d'améliorer le cadre réglementaire de la gestion des finances publiques en tenant compte des directives et de la réglementation régionale. À cet égard, plusieurs directives de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) ont été mises en œuvre et, pour certaines des directives restantes, des projets de loi ont été soumis à l'approbation de l'UEMOA. Pour améliorer la présentation du budget et l'efficacité des dépenses publiques, les autorités vont progressivement mettre en œuvre une gestion et une programmation budgétaires fondées sur les résultats. La première étape de ce processus sera la présentation du budget 2015 conformément à ces nouvelles normes. Avec l'assistance du FMI, un audit du cycle des dépenses sera aussi réalisé pour identifier les déficiences éventuelles et recommander des mesures pour en améliorer l'efficacité et renforcer le suivi des arriérés. Pour ce qui est de la transparence de la gestion des finances publiques, les autorités continueront d'améliorer la gestion de trésorerie et la comptabilité en appliquant progressivement la directive de l'UEMOA relative aux opérations financières de l'État (TOFE). Les mesures engagées pour créer un compte unique du Trésor auprès de la banque centrale régionale (BCEAO) et pour suivre la position nette de l'État envers le système bancaire seront aussi poursuivies. Les structures de contrôle interne continueront d'être renforcées conformément à la stratégie nationale de contrôle interne (2011–15) et aux directives régionales, notamment par l'affectation de personnel à la section comptable de la Cour suprême, section qui sera transformée en Cour des Comptes conformément à une directive de l'UEMOA.

En matière d'endettement, les autorités continueront de mener une politique qui ne remette pas en cause la viabilité de la dette. Elles sont déterminées à couvrir leurs besoins de financement essentiellement par des dons et des prêts hautement concessionnels. Les prêts non concessionnels resteront limités aux deux prêts déjà contractés pour le secteur stratégique de l'énergie. Aucun nouveau prêt non concessionnel ne sera contracté en 2014, mais les autorités consulteront les services du FMI au cas où il s'avèrerait nécessaire de revenir sur cet engagement parce que des projets d'investissement essentiels pour l'économie malienne ne peuvent être financés par des ressources concessionnelles. La gestion de la dette intérieure sera aussi consolidée par la réalisation d'un audit de toutes les dettes intérieures et de tous les contrats de garantie, y compris l'échéancier des remboursements inscrits au budget.

La modernisation du climat des affaires pour favoriser le développement du secteur privé et rehausser la compétitivité demeure l'un des grands chantiers des autorités. Des mesures seront prises pour mobiliser des ressources en vue d'effectuer des investissements dans les infrastructures, pour simplifier la législation fiscale et pour élargir l'accès aux services financiers ainsi que pour préserver la stabilité du secteur financier. Des mesures s'imposent aussi pour remédier à d'autres grandes contraintes, notamment pour améliorer la gouvernance économique ainsi que la capacité financière et de production du secteur de l'électricité. Les autorités sont parfaitement conscientes de la nécessité de combler l'écart structurel entre les coûts de production et les prix de vente de l'électricité. Dans l'immédiat, elles devront continuer de soutenir la compagnie d'électricité (EDM) au moyen de transferts budgétaires, mais elles s'efforceront, avec l'assistance des bailleurs de fonds, de mobiliser des ressources financières pour investir dans le secteur de l'énergie, développer les interconnexions avec les pays voisins et diversifier les modes de production.

Conclusion

Les autorités maliennes sont déterminées à préserver la stabilité macroéconomique, améliorer la gestion des finances publiques et promouvoir la croissance avec le soutien de la communauté internationale. Compte tenu des résultats globalement satisfaisants obtenus par le Mali dans le cadre de l'accord FCR et de la détermination des autorités de mener une politique macroéconomique avisée, je saurais gré aux administrateurs de bien vouloir donner une suite favorable à la demande des autorités de bénéficier d'un accord de trois ans au titre de la FEC.